

Tarifs électricité

Tarifs de Distribution et de  
Raccordement - 2014

ORES (Mouscron)

Ex SIMOGEL

# Tarifs électricité - 2014

## Table des matières

	Page
1. Note introductive	3
2. Territoire desservi	4
3. Tarifs de distribution	
3.1 Tableau 21	5
3.2 Tableau 22	6
3.3 Détails tarifs	7
3.4 Annexes tarifs	12
4. Tarifs de raccordement	
4.1 Raccordement	14
4.2 Farde de prix pour les raccordements basse tension <= à 3 points d'accès	25
4.3 Farde de prix pour les raccordements basse tension > à 3 points d'accès	39
4.4 Farde de prix pour les raccordements basse tension lotissements résidentiels et habitations groupées	53
4.5 Farde de prix pour les raccordements basse tension TransBT	59
4.6 Farde de prix pour les raccordements moyenne tension	69
4.7 Farde de prix pour les raccordements moyenne tension TransMT	81
4.8 Catalogue et tarifs des prestations électriques basse tension et moyenne tension	93
4.9 Synthèse des prestations proposées en électricité basse tension ( BT et TRANS BT) et moyenne tension (MT et TRANS MT)	97
4.10 Fiches de prestations	102

Le 31 décembre 2013

## Fusion des 8 GRD mixtes : mission accomplie !

L'ultime étape de la fusion des huit gestionnaires de réseaux mixtes a été franchie ce 31 décembre 2013, avec la publication au Moniteur de la loi permettant la mise en œuvre de la fusion et le dépôt de l'acte constitutif du nouveau GRD auprès du greffe du tribunal de Nivelles. C'est l'aboutissement d'un projet lancé il y a plusieurs mois : la création de ce gestionnaire de réseau unique met notre entreprise en ordre de marche pour affronter les défis de l'avenir.

### ORES GRD

A compter d'aujourd'hui, ORES est donc officiellement le GRD responsable de la distribution d'électricité et de gaz naturel dans les 197 villes et communes regroupées, hier encore, au sein des 8 intercommunales mixtes wallonnes. Ces dernières sont légalement dissoutes et cessent d'exister à compter de ce jour.

Bien que la fusion des 8 GRD mixtes wallons soit effective à dater de ce 31 décembre 2013, un tarif différent continuera d'être appliqué dans chaque zone géographique desservie par les anciens GRD. En ce qui concerne les tarifs, la fusion aura pour impact de devoir modifier le nom du GRD par le nom du secteur concerné, comme repris dans le tableau ci-dessous :

Dénomination nouvelle	Dénomination ancienne
ORES (Namur)	IDEG
ORES (Hainaut Electricité)	IEH
ORES (Hainaut Gaz)	IGH
ORES (Est)	INTEREST
ORES (Luxembourg)	INTERLUX
ORES (Verviers)	INTERMOSANNE
ORES (Brabant wallon)	SEDILEC
ORES (Mouscron)	SIMOGEL

**ORES**  
**Territoire desservi - Secteur : ORES (Mouscron)**  
**Activité Electricité**

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Commune</b>
7700	Luingne	MOUSCRON/MOESKROEN
7700	Mouscron / Moeskroen	MOUSCRON/MOESKROEN
7711	Dottignies / Dottenijs	MOUSCRON/MOESKROEN
7712	Herseaux	MOUSCRON/MOESKROEN
7730	Bailleul	ESTAIMPUIS
7730	Estaimbourg	ESTAIMPUIS
7730	Estaimpuis	ESTAIMPUIS
7730	Evregnies	ESTAIMPUIS
7730	Leers-Nord	ESTAIMPUIS
7730	Néchin	ESTAIMPUIS
7730	Saint-Léger (Hainaut)	ESTAIMPUIS
7740	Pecq	PECQ
7740	Warcoing	PECQ
7742	Hérinnes-lez-Pecq	PECQ
7743	Esquelmes	PECQ
7743	Obigies	PECQ

Tableau 21 : Tarifs de distribution - prélevements - année :

2014

TARIFS DU RESEAU DE DISTRIBUTIONORES (Mouscron) Ex SIMOGEL

Tarifs applicables aux prélevements

				Periode de validité: Exercice d'exploitation 2014			TRANS HT			26 - 1kV			TRANS BT			BT											
				NOM DE CHAMP Messages EDIEL	Code Globalisation	type alimentation	ALIM PRINCIPALE T01 DIR	ALIM DE SECOURS T02 EGY	ALIM PRINCIPALE T03 ILM / LVP	ALIM DE SECOURS T16 MVE	ECHANGE ENTRE GRD T33 DBH	T17 LVA	T13 PLM	T14 PLU	Avec mesure de pointe	T15 L6P	T18 L6N	T04 ILL	T05 L36	T08 LVS	T09 LVD / LVU	T10 LVN	T11 LSN	T12 LDN	T39 DBL		
<b>A TITRE D'INFORMATION : Quantités</b>				KW_MAX																							
Heures normales / consommation de jour	kWh			FACTOR_KW_MAX																							
Heures creuses / consommation de nuit	kWh			FACTOR_AUX_INPUT																							
Heures creuses / consommation de nuit exclusivement	kWh			PRICE_KWH_HI																							
Energie réactive	kVARh			PRICE_KWH_LO																							
				PRICE_KWH_LOX																							
				PRICE_KVARH																							
<b>1. Tarif pour l'utilisation du réseau</b>																											
1.1. Formule tarif puissance souscrite et puissance complémentaire																											
1.1.1. Trans HT / 26 - kV / Trans BT																											
[X * E1] EUR/kW																											
+ [Y * Umhp] EUR /kWmhp																											
+ [Z * Umhc] EUR /kWmhc																											
avec :																											
X =																											
X/12 = EUR/kW																											
E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]																											
Y = EUR/kWh																											
Z = EUR/kWh																											
somme max terme en X et terme en Y	EUR/kWh																										
<b>1.1.2. BT &gt; 56 kVA, avec mesure de pointe</b>																											
X EUR/kW																											
avec X =																											
X/12 = EUR/kW																											
<b>1.1.3. BT &gt; 56 kVA, sans mesure de pointe / BT &lt; 56 kVA</b>																											
EUR/kWh																											
DAY_CONSUMPTION	210																										
NIGHT_CONSUMPTION	210																										
EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	210																										
SYSTEM_MGMT	230																										
METERREADING	240																										
<b>1.2. Tarif gestion du système</b>																											
<b>1.3. Tarif activité de mesure et comptage</b>																											
AMR	EUR/an																										
MMR	EUR/an																										
YMR prélevement en relève annuelle	EUR/an																										
<b>2. Tarif Obligations de Service Public</b>																											
<b>3. Tarif services auxiliaires</b>																											
3.1. Tarif pertes en réseaux	EUR/kWh																										
<b>3.2. Tarif énergie réactive</b>																											
Droit au prélevement forfaitaire =																											
Tarif pour le dépassement de l'énergie réactive :																											
kVarh > 0,50* kWh total	EUR/kVarh																										
<b>3.3. Tarif programme non accepté</b>																											
<b>4. Surcharges</b>																											
<b>4.1. surcharges ou prélevements pour le financement des obligations de service public</b>																											
- mesures de nature sociale	EUR/kWh																										
- mesures de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie	EUR/kWh																										
- mesures de promotion des sources d'énergie renouvelables et installations de cogénération de qualité	EUR/kWh																										
- distribution gratuite d'énergie verte	EUR/kWh																										
<b>4.2. surcharges pour la couverture des frais de fonctionnement de l'instance de régulation</b>																											

Tableau 22 : Tarifs de distribution - injections - année :

2014

**TARIFS DU RESEAU DE DISTRIBUTION****ORES (Mouscron) Ex SIMOGEL**

Tarifs applicables aux injections

		Periode de validité: <b>Exercice d'exploitation 2014</b>		type alimentation code tarifaire TOC	TRANS HT	26 - 1kV	BT
		NOM DE CHAMP Messages EDIEL	Code Globalisation				
<b>A TITRE D'INFORMATION : Quantités</b>							
kW	KW_MAX						
Heures normales / consommation de jour	FACTOR_KW_MAX						
Heures creuses / consommation de nuit	FACTOR_AUX_INPUT						
Heures creuses / consommation de nuit exclusivement	PRICE_KWH_HI						
Energie réactive	PRICE_KWH_LO						
	PRICE_KWH_LOX						
	PRICE_KVARH						
<b>1. Tarif pour l'utilisation du réseau</b>							
1.1. Formule tarif puissance souscrite et puissance complémentaire							
1.1.1. Trans HT / 26 - kV / Trans BT							
X * E1] EUR/kW							
+ [Y * Umhp] EUR /kWmhp							
+ [Z * Umhc] EUR /kWmhc							
avec :							
X =							
X/12 =	EUR/kW	POWER	210				
E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]		CTE_B					
		CTE_C					
		CTE_D					
Y = EUR/kWh	DAY_CONSUMPTION	210					
Z = EUR/kWh	NIGHT_CONSUMPTION	210					
somme max terme en X et terme en Y	RISTORNO	210					
<b>1.1.2. BT &gt; 56 kVA, avec mesure de pointe</b>							
X EUR/kW							
avec X =							
X/12 =	EUR/kW	POWER	210				
<b>1.1.3. BT &gt; 56 kVA, sans mesure de pointe / BT &lt; 56 kVA</b>							
EUR/kWh	DAY_CONSUMPTION	210					
EUR/kWh	NIGHT_CONSUMPTION	210					
EUR/kWh	EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	210					
1.2. Tarif gestion du système	EUR/kWh	SYSTEM_MGMT	230	0,000124	0,000127	0,000283	
1.3. Tarif activité de mesure et comptage	EUR/an	METERREADING	240				
AMR				807,27	807,27	807,27	
MMR				183,59	183,59	183,59	
YMR prélèvement en relève annuelle						14,05	
<b>2. Tarif Obligations de Service Public</b>	EUR/kWh	PUBLIC_SERVICE_MISSIONS	215				
<b>3. Tarif services auxiliaires</b>							
3.1. Tarif pertes en réseaux	EUR/kWh	NETLOSSES	320	0,000000	0,000000	0,000000	
3.2. Tarif énergie réactive		FACTORY_REACTIVE		0,000	0,000	0,000	
Droit au prélèvement forfaitaire =							
Tarif pour le dépassement de l'énergie réactive :							
kVarh > 0,50° kWh total	EUR/kVarh	REACTIVE	310	0,000000	0,000000	0,000000	
3.3. Tarif programme non accepté		N'EST PAS D'APPLICATION					
<b>4. Surcharges</b>							
4.1. surcharges ou prélèvements pour le financement des obligations de service public							
- mesures de nature sociale	EUR/kWh	SOCIAL_MATTERS		0,000000	0,000000	0,000000	
- mesures de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie	EUR/kWh	RATIONAL_ENERGY_USE		0,000000	0,000000	0,000000	
- mesures de promotion des sources d'énergie renouvelables et installations de cogénération de qualité	EUR/kWh	RENEWABLE_ENERGIES_COGEN		0,000000	0,000000	0,000000	
- distribution gratuite d'énergie verte	EUR/kWh	GREEN_ENERGY		0,000000	0,000000	0,000000	
4.2. surcharges pour la couverture des frais de fonctionnement de l'instance de régulation	EUR/kWh	REGULATOR		0,000000	0,000000	0,000000	
4.3. cotisations pour la couverture des coûts échoués	EUR/kWh	HEDGING_STRANDED_COSTS		0,000000	0,000000	0,000000	
4.4. charges et pensions non capitalisées	EUR/kWh	PENSIONS	840	0,000078	0,001359	0,001445	
4.5. impôts sur les revenus	EUR/kWh	REVENUE_TAXES		0,000000	0,000000	0,000000	
4.6. autres impôts, prélèvements, surcharges, cotisations et rétributions locaux, provinciaux, régionaux et fédéraux							
- compensation des revenus indépendants	EUR/kWh	MUNICIPAL_FEES	890	0,000000	0,000000	0,000000	
- taxe de voirie	EUR/kWh	TAXES_DE_VOIRIE	891	0,000000	0,000000	0,000000	

Non utilisé pour les tarifs de distribution :

TAXES\_AND\_INSURANCES ; SUNDRY\_COSTS\_MUNIC\_PLAN ; OCCUP\_PUBLIC\_DOMAIN ; FREQ\_BLACKSTART\_NETLOSSES ;  
TENSION\_MGT.REACT\_POW\_TR ; CONGESTIONS ; DENUCLEARISATION ; KYOTO ; PROTECTED\_CUSTOMERS ; GREEN\_CERTIFICATES ; HEAT ; OFF-SHORE

Remarque : Les coefficients afférents aux surcharges sont sujets à adaptation en cours d'exercice par suite d'une modification décidée dans le chef des autorités compétentes.

Haute tension				Basse tension	
(2)	(3)	(4)	(5)		
TransMT	26-1kV		TransBT	BT	

**II. Tarif d'utilisation du réseau :**

Ces tarifs sont applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

(Voir annexe 1 pour les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution.)

(Voir annexe 2 pour les tarifs applicables aux communes agissant en tant qu'utilisateur final.)

1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :	tarif puissance souscrite	tarif puissance complémentaire =tarif puissance souscrite	tarif fourn. de secours (max 500 h/an d'utilisation) via réseau-GRD	tarif puissance souscrite	tarif puissance complémentaire =tarif puissance souscrite	tarif fourn. de secours (max 500 h/an d'utilisation) via réseau-GRD	tarif puissance souscrite	tarif puissance complémentaire =tarif puissance souscrite	fourn. de secours (max 500 h/an d'utilisation) via réseau-GRD	puissance souscrite & puissance complémentaire	puissance complémentaire = puissance souscrite	
<b>Puissance souscrite :</b>	<b>Clients avec comptage mesurant la pointe en MT</b>	<b>Clients avec comptage mesurant la pointe en MT</b>	<b>Clients avec comptage mesurant la pointe</b>	<b>Clients avec comptage mesurant la pointe</b>								
	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> [X * E1] euro/kW	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> termes de puissance + terme proportionnel [X * E1] euro/kW + [Y * Um <sub>hp</sub> ] euro /kWm <sub>hp</sub> + [Z * Um <sub>hc</sub> ] euro /kWm <sub>hc</sub>	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> termes de puissance + terme proportionnel [X * E1] euro/kW + [Y * Um <sub>hp</sub> ] euro /kWm <sub>hp</sub> + [Z * Um <sub>hc</sub> ] euro /kWm <sub>hc</sub>	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> termes de puissance + terme proportionnel [X * E1] euro/kW + [Y * Um <sub>hp</sub> ] euro /kWm <sub>hp</sub> + [Z * Um <sub>hc</sub> ] euro /kWm <sub>hc</sub>	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> X euro/kW avec : X = 71,976482 euro/kW pointe mensuelle théorique sur base d'une utilisation moyenne de 2200 h	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> X euro/kW avec : X = 71,976482 euro/kW pointe mensuelle théorique sur base d'une utilisation moyenne de 2200 h	<b>Remarque</b> pour les clients chez qui la mesure de la pointe est possible					
	<b>avec :</b>  X = 4,11323 X=base annuelle X/12 = 0,342769 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]	<b>avec :</b>  X = 35,783533 X=base annuelle X/12 = 2,981961 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]  Y = 0,001790 Z = 0,001002	<b>avec :</b>  X = 35,783533 X=base annuelle X/12 = 2,981961 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]  Y = 0,001790 Z = 0,001002	<b>avec :</b>  X = 39,546461 X/12 = 3,295538 E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]  Y = 0,002779 Z = 0,001528	<b>Clients avec comptage ne mesurant pas la pointe</b>	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> uniquement le terme proportionnel						
	La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après.  La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris.	La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après.  La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris.	La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après.  La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris.	Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines ( kWhp ) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,074368 euro/kWhp.	<b>tarif pour la puissance souscrite :</b> uniquement le terme proportionnel	<b>tarif de base (tarif normal)</b> Y euro / kWh avec :  Y = 0,039640	<b>Tarif bi-horaire (jour - nuit)</b> Y euro / kWh <sub>hp</sub> (heures jour) + Z euro / kWh <sub>hc</sub> (heures nuit) avec :  Y = 0,042819 Z = 0,019859	<b>Exclusif nuit</b> Z euro / kWh <sub>hc</sub> (heures nuit) avec :  Z = 0,013900				
	<b>Puissance complémentaire :</b>	<b>tarif pour la puissance complémentaire = tarif pour la puissance souscrite</b>	<b>tarif pour la puissance complémentaire = tarif pour la puissance souscrite</b>	<b>tarif pour la puissance complémentaire = tarif pour la puissance souscrite</b>	<b>tarif pour la puissance complémentaire = tarif pour la puissance souscrite</b>	<b>tarif pour la puissance complémentaire = tarif pour la puissance souscrite</b>	<b>tarif pour la puissance complémentaire = tarif pour la puissance souscrite</b>	<b>tarif pour la puissance complémentaire = tarif pour la puissance souscrite</b>				

Haute tension			Basse tension
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT	26-1kV	TransBT	BT

**Fourniture de secours via le réseau du GRD :**

<a href="#">tarif pour fourniture de secours via réseau MT du GRD</a>	<a href="#">tarif pour fourniture de secours via réseau MT du GRD</a>	<a href="#">en principe pas de fourniture de secours</a>	<a href="#">en principe pas de fourniture de secours</a>
<b>&lt;= 500 heures d'utilisation par année civile</b>	<b>&lt;= 500 heures d'utilisation par année civile</b>	<b>&lt;= 500 heures d'utilisation par année civile</b>	
- mois sans prélèvements : <b>terme de puissance :</b> 0,50 * [X * E1] euro/kW  avec : X = 35,783533 X=base annuelle X/12 = 2,981961 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]	- mois sans prélèvements : <b>terme de puissance :</b> 0,50 * [X * E1] euro/kW  avec : X = 35,783533 X=base annuelle X/12 = 2,981961 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]	- mois sans prélèvements : <b>terme de puissance :</b> 0,50 * [X * E1] euro/kW  avec : X = 39,546461 X=base annuelle X/12 = 3,295538 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]	
- mois avec prélèvements : <b>termes de puissance + terme proportionnel</b> 0,50 * [X * E1] euro/kW + 0,50 * [Y * Um <sub>hp</sub> ] euro /kWm <sub>hp</sub> + 0,50 * [Z * Um <sub>hc</sub> ] euro /kWm <sub>hc</sub>  avec : X = 35,783533 X=base annuelle X/12 = 2,981961 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]  Y = 0,001790 Z = 0,001002	- mois avec prélèvements : <b>termes de puissance + terme proportionnel</b> 0,50 * [X * E1] euro/kW + 0,50 * [Y * Um <sub>hp</sub> ] euro /kWm <sub>hp</sub> + 0,50 * [Z * Um <sub>hc</sub> ] euro /kWm <sub>hc</sub>  avec : X = 35,783533 X=base annuelle X/12 = 2,981961 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]  Y = 0,001790 Z = 0,001002	- mois avec prélèvements : <b>termes de puissance + terme proportionnel</b> 0,50 * [X * E1] euro/kW + 0,50 * [Y * Um <sub>hp</sub> ] euro /kWm <sub>hp</sub> + 0,50 * [Z * Um <sub>hc</sub> ] euro /kWm <sub>hc</sub>  avec : X = 39,546461 X=base annuelle X/12 = 3,295538 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)]  Y = 0,002779 Z = 0,001528	
La puissance mise à disposition (kW) est définie comme : - la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. ou - la puissance de raccordement si celle-ci est > à la puissance maximale quart-horaire mensuelle prélevée.  Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines ( kWhp ) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,5 * 0,074368 euro/kWhp.	La puissance mise à disposition (kW) est définie comme : - la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. ou - la puissance de raccordement si celle-ci est > à la puissance maximale quart-horaire mensuelle prélevée.  Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines ( kWhp ) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,5 * 0,074368 euro/kWhp.	La puissance mise à disposition (kW) est définie comme : - la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. ou - la puissance de raccordement si celle-ci est > à la puissance maximale quart-horaire mensuelle prélevée.  Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines ( kWhp ) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,5 * 0,074368 euro/kWhp.	
<b>&gt; 500 heures d'utilisation par année civile</b>	<b>&gt; 500 heures d'utilisation par année civile</b>	<b>&gt; 500 heures d'utilisation par année civile</b>	
Le tarif = le tarif pour la puissance souscrite, tel que défini pour la partie d'infrastructures 26-1 kV	Le tarif = le tarif pour la puissance souscrite, tel que défini pour la partie d'infrastructures 26-1 kV	Le tarif = le tarif pour la puissance souscrite, tel que défini pour la partie d'infrastructures 26-1 kV	
<b>Tarif pour fourniture de secours via raccordement direct (clients grands postes)</b> Ou via le réseau de distribution MT : tarif pour fourniture de secours = T02 EGY	<b>Remarque pour l'éclairage public :</b> en l'absence de mesure, la puissance souscrite est déterminée sur base d'une utilisation moyenne de 4200 heures	<b>Remarque pour l'éclairage public :</b> en l'absence de mesure, la puissance souscrite est déterminée sur base d'une utilisation moyenne de 4200 heures	

## ORES (Mouscron) Ex SIMOGEL

## EXERCICE 2014

Haute tension			Basse tension
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT	26-1kV	TransBT	BT

<b>2. Tarif pour la gestion du système :</b>				
	X euro /kWh avec : X = 0,000124	X euro /kWh avec : X = 0,000127	X euro /kWh avec : X = 0,000129	X euro /kWh avec : X = 0,000283
<b>3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :</b>				
avec comptage AMR : Automatic Meter Reading Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve relevé annuel des index	X euro /an avec : X = 807,27 X = 183,59	X euro /an avec : X = 807,27 X = 183,59	X euro /an avec : X = 807,27 X = 183,59	X euro /an avec : X = 807,27 X = 183,59 X = 14,05

**III. Tarif des obligations de service publique :**

	X euro /kWh X = 0,000000	X euro /kWh X = 0,0000010	X euro /kWh X = 0,000001	X euro /kWh X = 0,006808
--	-----------------------------	------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Haute tension			Basse tension
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT	26-1kV	TransBT	BT

## IV. Services auxiliaires :

<b>1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive :</b>				
<u>Le droit à un prélèvement forfaitaire d'énergie réactive</u>	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures pleines et en heures creuses, s'élève au maximum à 32,9 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures pleines et les heures creuses.	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures pleines et en heures creuses, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures pleines et les heures creuses.	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures pleines et en heures creuses, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures pleines et les heures creuses.	<u>Pas d'application</u>
<u>Le tarif pour dépassement du prélèvement forfaitaire</u>	La partie d'énergie réactive, prélevée en heures pleines et en heures creuses, dépassant la limite de 32,9 % des prélèvements totaux d'énergie active consommée durant les heures pleines et les heures creuses, (= nombre de kvarh à facturer) s'élève à X euro/kvarh.	La partie d'énergie réactive, prélevée en heures pleines et en heures creuses, dépassant la limite de 48,4 % des prélèvements totaux d'énergie active consommée durant les heures pleines et les heures creuses, (= nombre de kvarh à facturer) s'élève à X euro/kvarh.	La partie d'énergie réactive, prélevée en heures pleines et en heures creuses, dépassant la limite de 48,4 % des prélèvements totaux d'énergie active consommée durant les heures pleines et les heures creuses, (= nombre de kvarh à facturer) s'élève à X euro/kvarh.	<u>Pas d'application</u>
	<u>avec :</u> X= 0,015000 euro/kvarh	<u>avec :</u> X= 0,015000 euro/kvarh	<u>avec :</u> X= 0,015000 euro/kvarh	
<b>2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux</b>				
Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)	X euro /kWh <u>avec :</u> X = 0,000000	X euro /kWh <u>avec :</u> X = 0,001526	X euro /kWh <u>avec :</u> X = 0,003116	X euro /kWh <u>avec :</u> X = 0,005822
<b>3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté</b>				
Injection	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro
> 100 kVA	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro
≤ 100 kVA	pas d'application	pas d'application	pas d'application	pas d'application

Haute tension				Basse tension	
(2)	(3)		(4)		(5)
TransMT	26-1kV		TransBT		BT

**V. Surcharges Diverses :**

	fourniture principale		fourniture de secours	fourniture principale		fourniture de secours		
	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh		
1. <u>surcharges ou prélevements en vue du financement des obligations de service public</u> - mesures de nature sociale - mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie - mesures en faveur de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable cogénération de qualité - distribution gratuite de l'énergie verte	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
2. <u>surcharges en vue de la couverture des frais de fonctionnement de l'instance de régulation</u>	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
3. <u>contributions en vue de la couverture des coûts échoués</u>	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
4.a <u>charges de pensions complémentaires non-capitalisées</u>	0,000078	0,000078 euro /kWh	0,000078 euro /kWh	0,001359 euro /kWh	0,001359 euro /kWh	0,001387 euro /kWh	0,001445 euro /kWh	
4.b <u>obligations vis-à-vis des fonds de pension</u>	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
5. <u>impôts sur les revenus</u>	0,000000							
6. <u>impôts, surcharges, contributions, rétributions et prélevements locaux, provinciaux, régionaux ou fédéraux restant dus</u> - compensation des revenus indépendants - taxes de voirie	0,000000 0,002523	euro /kWh euro /kWh	0,000000 0,002523	0,000000 0,002523	euro /kWh euro /kWh	0,000000 0,002523	0,000000 euro /kWh 0,002526 euro /kWh	0,000000 euro /kWh 0,002543 euro /kWh

**Remarque :**

Les surcharges mentionnées peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'année suite aux décisions des différentes autorités.

ANNEXE 1**II. Tarif d'utilisation du réseau :** Tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution

Les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

**1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**2. Tarif pour la gestion du système**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**III. Tarif obligations de services publics :**

Les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

**IV. Services auxiliaires :****1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**V. Surcharges Diverses :**

La surcharge relative à la taxe de voirie n'est pas d'application.

Modalités d'application pour les autres surcharges : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

ANNEXE 2**II. Tarif d'utilisation du réseau :** Tarifs applicables aux communes agissant en tant qu'utilisateur final

Les tarifs applicables aux communes agissant en tant qu'utilisateur final sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

**1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**2. Tarif pour la gestion du système**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**III. Tarif obligations de services publics :**

Les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

**IV. Services auxiliaires :****1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**V. Surcharges Diverses :**

La surcharge relative à la taxe de voirie n'est pas d'application.

Modalités d'application pour les autres surcharges : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

ANNEXE 3**II. Tarif d'utilisation du réseau :** Tarifs applicables aux injections d'énergie

Les tarifs applicables à l'énergie injectée sur les réseaux des GRD par les utilisateurs de réseau disposant de moyens de production

sont identiques aux tarifs applicés aux prélèvements.

Pour 2014, seuls les tarifs relatifs à la gestion du système et la surcharge relative aux charges de pensions complémentaires non-capitalisées

sont applicables aux injections. Le cas échéant le tarif rémunérant l'activité de mesure et comptage sera d'application (compteur dédié à l'EAN injection)

**1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :**

Modalités d'application : tarif non applicable

**2. Tarif pour la gestion du système**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

**3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :**

Modalités d'application : d'application si EAN distinct

**III. Tarif obligations de services publics :**

Modalités d'application : tarif non applicable

**IV. Services auxiliaires :****1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive**

Modalités d'application : tarif non applicable

**2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux**

Modalités d'application : tarif non applicable

**3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté**

Modalités d'application : tarif non applicable

**V. Surcharges Diverses :**

La surcharge relative aux charges de pensions complémentaires non-capitalisées est applicable. Voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

Modalités d'application pour les autres surcharges : les autres surcharges ne sont pas d'application.

**EXERCICE  
2014**

**ORES (Mouscron)**

Moyenne tension				
(2)	(3)	(4)	(5)	
TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT	
<b>I. Tarif de raccordement (art.4 A.R. 11.7.2002) :</b>				
<b>1. Etude d'orientation :</b>				
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études d'orientation pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant				
<b>Injection :</b> production décentralisée non-éolienne production décentralisée éolienne production décentralisée BT sur réseau existant production décentralisée BT hors réseau	2.802 euro 3.863 euro pas d'application pas d'application	2.802 euro 3.863 euro pas d'application pas d'application	pas d'application pas d'application 233 euro 2.802 euro	pas d'application pas d'application 233 euro 2.802 euro
<b>Prélèvements</b> > 5 MVA > 1.000 kVA > 100 kVA et <= 1.000 kVA <= 100 kVA (*)	2.243 euro pas d'application pas d'application pas d'application	2.243 euro 2.243 euro 466 euro 233 euro	pas d'application pas d'application 466 euro 233 euro	pas d'application pas d'application pas d'application 233 euro
(*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m				
Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.				
<b>2. Etude de détail :</b>				
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir l'étude de détail pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant				
<b>Injection :</b> production décentralisée non-éolienne production décentralisée éolienne production décentralisée BT sur réseau existant production décentralisée BT hors réseau	7.421 euro 9.361 euro pas d'application pas d'application	7.421 euro 9.361 euro pas d'application pas d'application	pas d'application pas d'application 1.134 euro 3.418 euro	pas d'application pas d'application 1.134 euro 3.418 euro
<b>Prélèvements</b> > 5 MVA > 1.000 kVA > 100 kVA en <= 1.000 kVA <= 100 kVA (*)	3.418 euro pas d'application pas d'application pas d'application	3.418 euro 3.418 euro 1.016 euro 434 euro	pas d'application pas d'application 1.016 euro 434 euro	pas d'application pas d'application pas d'application 434 euro
(*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m De même, aucun coût relatif à une étude de détail ne sera facturé pour une demande de raccordement répondant aux conditions ci-dessus Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.

**EXERCICE  
2014**

**ORES (Mouscron)**

<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">(2)</th><th style="text-align: center;">(3)</th><th style="text-align: center;">(4)</th><th style="text-align: center;">(5)</th></tr> <tr> <td style="text-align: center;">TransMT (=clients directs raccordés grand poste)</td><td style="text-align: center;">26-1kV (=Moyenne tension GRD)</td><td style="text-align: center;">TransBT (=MT/BT assimilés)</td><td style="text-align: center;">BT</td></tr> </thead> </table>					(2)	(3)	(4)	(5)	TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT
(2)	(3)	(4)	(5)									
TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT									
<b>3. Raccordement :</b>			PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p5)	PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p6)								
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les coûts d'un nouveau raccordement ou de l'adaptation / renforcement d'un raccordement existant, pour lequel l'opportunité doit être offerte à l'utilisateur de choisir entre l'achat et la location des appareils	<a href="#">VOIR ANNEXE 1</a>	<a href="#">VOIR ANNEXE 2</a>	Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant	Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant								
<u>Injection :</u>												
<u>Prélèvements</u>												
<u>1. Raccordement MT</u>												
1.1. La puissance de raccordement >= 5.000 kVA	Voir annexes 1 et 3	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application								
1.2. La puissance de raccordement < 5.000 kVA	Pas d'application	Voir annexes 2 et 3	Pas d'application	Pas d'application								
<u>2. Raccordement BT</u>												
2.1. Client professionnel	Pas d'application	Pas d'application	Voir annexes 4 et 7	Voir annexes 5 - 6 - 7								
2.1. Client résidentiel	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	Voir annexes 5 - 6 - 7								
<b>4. Formule de location des appareils de comptage :</b>												
Le tarif à caractère périodique qui rémunère le droit d'utilisation d'un appareil de mesure par un utilisateur de réseau lorsque celui-ci a fait le choix d'une formule de location de cet appareil												
AMR	<a href="#">Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage</a>	<a href="#">Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage</a>	<a href="#">Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage</a>	<a href="#">Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage</a>								
MMR												
Relève annuelle												
Coefficient de réduction / augmentation fonction de la complexité Coefficient de réduction / augmentation fonction de la présence de plusieurs raccordements	pas d'application pas d'application	pas d'application pas d'application	pas d'application pas d'application	pas d'application pas d'application								
<b>5. Formule de location des installations de transformation :</b>												
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau des installations de transformation, de compensation de l'énergie réactive ou de filtrage de la tension, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	pas d'application	pas d'application	pas d'application	pas d'application								
<b>6. Formule de location d'installations complémentaires de sécurité</b>												
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau d'installations complémentaires de sécurité, d'alarme, de mesure et de comptage, ainsi que les installations complémentaires permettant les commandes centralisées et/ou les interventions à distance, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	pas d'application	pas d'application	pas d'application	pas d'application								

En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.

ORES (Mouscron) 2014	Tarif Raccordement Electricité Moyenne Tension (entre 5000 et 25000 kVA) sur réseau de distribution (< 20 kV) (Trans MT)							Tarif 2014 applicable à partir du 01/01/2014	ANNEXE 1																																																																																						
<small>Le tarif de raccordement est d'application pour des raccordements au réseau moyenne tension, conformes aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution, pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Les tarifs sont applicables tant pour le prélèvement que pour l'injection pour une puissance comprise entre 5 MVA (5000 kVA) et 25 MVA (25000 kVA) sous une tension inférieure à 20 kV. Voir Fiche de prix pour raccordement Trans MT.</small>																																																																																															
ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL		A	B	C	D																																																																																										
		Accès au réseau (Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution) < 20 kV et 25.000 kVA et <= 400 m	Branchemet	Comptage	Divers																																																																																										
<p><b>Tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant.</b></p> <p><b>Remarque :</b> Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.</p> <p>Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.</p> <p>Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.</p>		<p><b>Ce forfait comprend (à charge du GRD) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pose des câbles en domaine public sur un maximum de 400 m suivant le trajet déterminé par le GRD</li> </ul> <p><b>Ce forfait comprend (à charge du GRD) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et le placement de 2 ou 3 logettes au poste</li> <li>- la fourniture et la pose des protections différentielles des 2 ou 3 câbles côté poste</li> <li>- la fourniture et la pose de 2 ou 3 câbles et du câble de signalisation en tranchée ouverte ou gaine d'attente sur une longueur géographique de 10 m maximum en terrain privé</li> <li>- la fourniture et la confection des terminales aux deux extrémités des câbles</li> <li>- la fourniture et le placement des protections Imax, Io, différentielle au poste</li> </ul> <p><b>Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux de terrassement en domaine privé et le placement des gaines d'attente. Ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur de réseau moyennant un supplément de prix présenté en Divers.</li> <li>- les travaux de remblais, déblais, assainissement du sol, réparation de revêtement en terrain privé, la réalisation des traversées de façade et leur étanchéité, ...</li> <li>- le cas échéant, l'assainissement du sol en terrain public</li> <li>- l'installation et l'équipement de la cabine de l'utilisateur dont les plans doivent être soumis à l'approbation du GRD.</li> <li>- l'inspection de la cabine en vue de sa réception par un organisme agréé et de sa mise en service</li> </ul> <p><b>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes...) même dans les 400 premiers mètres</li> <li>- les mètres de câbles supplémentaires en domaine public (&gt; 400 m)</li> </ul> <p><b>Remarque :</b></p> <p>Si le raccordement est réalisé sur un poste déporté, une participation dans la liaison entre le poste Elia et le poste déporté sera facturée au demandeur sous forme d'un A'.</p> <p>Le demandeur paie un forfait par kVA utilisé dès le premier kVA à concurrence de la puissance qu'il demande. Il en est de même pour les demandes d'augmentation de puissance où chaque kVA supplémentaire entraîne le paiement d'un forfait par kVA.</p> <p>En cas de demande de renforcement, si le branchemet et le module de comptage sont suffisants, seul le droit de prélèvement de puissance sera dou pour l'augmentation ainsi que la prestation relative au réglage de la protection (voir annexe 3).</p> <p>Si ce n'est pas le cas, le renforcement sera traité comme un nouveau raccordement à l'exception du terme A où seul le complément de puissance sera facturé.</p>	<p><b>Ce forfait comprend (à charge du GRD) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pose de la dalle de comptage au poste en fonction de la puissance, le câblage et l'étalement</li> <li>- la fourniture et la pose des transformateurs de courant et de potentiel dans le poste</li> <li>- la mise en service</li> </ul> <p><b>Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la redevance de location pour le compteur</li> <li>- la fourniture et la pose des transformateurs de courant pour la protection de la cabine de l'utilisateur</li> </ul>	<p>Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement pendant les heures normales de travail. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.</p> <p><b>Travaux hors forfaits</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POSTE DE TRANSFORMATION</td> <td style="text-align: right;">89.612 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce</td> <td style="text-align: right;">84.877 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose cellule avec protection Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce</td> <td style="text-align: right;">22.511 €</td> </tr> <tr> <td>Installation d'un comptage / pièce</td> <td style="text-align: right;">3.579 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>CABINE DE DISPERSION</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">43.432 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce</td> <td style="text-align: right;">19.612 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose cellule avec disjoncteur Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce</td> <td style="text-align: right;">22.511 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>CABINE CLIENTS</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">201 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau (forfait)</td> <td style="text-align: right;">2.424 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et placement set de 3 TC et 3 TT / set de 2 x 3</td> <td style="text-align: right;">17.497 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule d'arrivée / pièce</td> <td style="text-align: right;">2.974 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux de câblage (liaison TC, TT, dalle de comptage / lot</td> <td style="text-align: right;">7.601 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose d'une armoire de signalisation y compris câblage / pièce</td> <td style="text-align: right;">sur devis</td> </tr> <tr> <td>Télésignalisation des indicateurs de courant de défaut</td> <td style="text-align: right;">sur devis</td> </tr> <tr> <td>Télécommande des logettes de l'utilisateur</td> <td style="text-align: right;">sur devis</td> </tr> <tr> <td>Relais de protection chez le client et l'armoire de signalisation</td> <td style="text-align: right;">sur devis</td> </tr> <tr> <td>Transition vers méthode de mesure 3 wattmètres suivant modalités Synergrid C2/112</td> <td style="text-align: right;">sur devis</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>TRAVAUX DE CABLAGE</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">192 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 240<sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m</td> <td style="text-align: right;">222 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 400<sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m</td> <td style="text-align: right;">281 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 240<sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m</td> <td style="text-align: right;">326 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose avec terrassement de mètres de câble supplémentaires (&gt;10 m) / m</td> <td style="text-align: right;">173 €</td> </tr> <tr> <td><b>Fourniture et pose sans terrassement</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150<sup>2</sup> Alu PRC / m</td> <td style="text-align: right;">46 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240<sup>2</sup> Alu PRC / m</td> <td style="text-align: right;">52 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400<sup>2</sup> Alu PRC / m</td> <td style="text-align: right;">67 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630<sup>2</sup> Alu PRC / m</td> <td style="text-align: right;">84 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre</td> <td style="text-align: right;">7 €</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose de câble de signalisation 14 quartes, si posé en même temps qu'un câble puissance / m</td> <td style="text-align: right;">14 €</td> </tr> <tr> <td>Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement / set de 3</td> <td style="text-align: right;">796 €</td> </tr> <tr> <td>Réalisation de terminale intérieure / set de 3</td> <td style="text-align: right;">446 €</td> </tr> <tr> <td>Réalisation de terminale extérieure / set de 3</td> <td style="text-align: right;">1.826 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>TERRASSEMENT</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">51 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranchée pour 1 câble / m</td> <td style="text-align: right;">81 €</td> </tr> <tr> <td>Tranchée pour 2 câbles / m</td> <td style="text-align: right;">197 €</td> </tr> <tr> <td>Forage / m</td> <td style="text-align: right;">16 €</td> </tr> <tr> <td>Pose de gaine en tranchée ouverte / m</td> <td style="text-align: right;">95 €</td> </tr> <tr> <td>Démolition+ réfection de trottoir / m<sup>2</sup></td> <td style="text-align: right;">97 €</td> </tr> <tr> <td>Fouille + remblais / m<sup>3</sup></td> <td style="text-align: right;">sur devis</td> </tr> <tr> <td>Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroute,...)</td> <td style="text-align: right;">sur devis</td> </tr> </tbody> </table>		prix (€)	POSTE DE TRANSFORMATION	89.612 €	Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	84.877 €	Fourniture et pose cellule avec protection Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	22.511 €	Installation d'un comptage / pièce	3.579 €		43.432 €	Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	19.612 €	Fourniture et pose cellule avec disjoncteur Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	22.511 €		201 €	Mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau (forfait)	2.424 €	Fourniture et placement set de 3 TC et 3 TT / set de 2 x 3	17.497 €	Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule d'arrivée / pièce	2.974 €	Travaux de câblage (liaison TC, TT, dalle de comptage / lot	7.601 €	Fourniture et pose d'une armoire de signalisation y compris câblage / pièce	sur devis	Télésignalisation des indicateurs de courant de défaut	sur devis	Télécommande des logettes de l'utilisateur	sur devis	Relais de protection chez le client et l'armoire de signalisation	sur devis	Transition vers méthode de mesure 3 wattmètres suivant modalités Synergrid C2/112	sur devis		192 €	Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m	222 €	Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 400 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m	281 €	Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m	326 €	Fourniture et pose avec terrassement de mètres de câble supplémentaires (>10 m) / m	173 €	<b>Fourniture et pose sans terrassement</b>		Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150 <sup>2</sup> Alu PRC / m	46 €	Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240 <sup>2</sup> Alu PRC / m	52 €	Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400 <sup>2</sup> Alu PRC / m	67 €	Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630 <sup>2</sup> Alu PRC / m	84 €	Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre	7 €	Fourniture et pose de câble de signalisation 14 quartes, si posé en même temps qu'un câble puissance / m	14 €	Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement / set de 3	796 €	Réalisation de terminale intérieure / set de 3	446 €	Réalisation de terminale extérieure / set de 3	1.826 €		51 €	Tranchée pour 1 câble / m	81 €	Tranchée pour 2 câbles / m	197 €	Forage / m	16 €	Pose de gaine en tranchée ouverte / m	95 €	Démolition+ réfection de trottoir / m <sup>2</sup>	97 €	Fouille + remblais / m <sup>3</sup>	sur devis	Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroute,...)	sur devis									
	prix (€)																																																																																														
POSTE DE TRANSFORMATION	89.612 €																																																																																														
Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	84.877 €																																																																																														
Fourniture et pose cellule avec protection Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	22.511 €																																																																																														
Installation d'un comptage / pièce	3.579 €																																																																																														
	43.432 €																																																																																														
Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	19.612 €																																																																																														
Fourniture et pose cellule avec disjoncteur Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce	22.511 €																																																																																														
	201 €																																																																																														
Mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau (forfait)	2.424 €																																																																																														
Fourniture et placement set de 3 TC et 3 TT / set de 2 x 3	17.497 €																																																																																														
Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule d'arrivée / pièce	2.974 €																																																																																														
Travaux de câblage (liaison TC, TT, dalle de comptage / lot	7.601 €																																																																																														
Fourniture et pose d'une armoire de signalisation y compris câblage / pièce	sur devis																																																																																														
Télésignalisation des indicateurs de courant de défaut	sur devis																																																																																														
Télécommande des logettes de l'utilisateur	sur devis																																																																																														
Relais de protection chez le client et l'armoire de signalisation	sur devis																																																																																														
Transition vers méthode de mesure 3 wattmètres suivant modalités Synergrid C2/112	sur devis																																																																																														
	192 €																																																																																														
Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m	222 €																																																																																														
Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 400 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m	281 €																																																																																														
Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m / m	326 €																																																																																														
Fourniture et pose avec terrassement de mètres de câble supplémentaires (>10 m) / m	173 €																																																																																														
<b>Fourniture et pose sans terrassement</b>																																																																																															
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150 <sup>2</sup> Alu PRC / m	46 €																																																																																														
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240 <sup>2</sup> Alu PRC / m	52 €																																																																																														
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400 <sup>2</sup> Alu PRC / m	67 €																																																																																														
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630 <sup>2</sup> Alu PRC / m	84 €																																																																																														
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre	7 €																																																																																														
Fourniture et pose de câble de signalisation 14 quartes, si posé en même temps qu'un câble puissance / m	14 €																																																																																														
Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement / set de 3	796 €																																																																																														
Réalisation de terminale intérieure / set de 3	446 €																																																																																														
Réalisation de terminale extérieure / set de 3	1.826 €																																																																																														
	51 €																																																																																														
Tranchée pour 1 câble / m	81 €																																																																																														
Tranchée pour 2 câbles / m	197 €																																																																																														
Forage / m	16 €																																																																																														
Pose de gaine en tranchée ouverte / m	95 €																																																																																														
Démolition+ réfection de trottoir / m <sup>2</sup>	97 €																																																																																														
Fouille + remblais / m <sup>3</sup>	sur devis																																																																																														
Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroute,...)	sur devis																																																																																														
		Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA	Raccordement en direct sur le poste de transformation	Toujours mesure de kVA + kWh + kWhs + kVARh																																																																																									
				minimum 5000 kVA																																																																																											
<p><b>Etude d'orientation pour une demande de prélèvement :</b> Prélèvements &gt; 5000 kVA</p> <p><b>Etude d'orientation pour une demande d'injection :</b> Injection avec production décentralisée non éolienne Injection avec production décentralisée éolienne</p> <p><b>Etude de détail pour une demande de prélèvement :</b> Prélèvements &gt; 5000 kVA</p> <p><b>Etude de détail pour une demande d'injection :</b> Injection avec production décentralisée non éolienne Injection avec production décentralisée éolienne</p>		2.243 €	8000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	9,19 €/kVA	197.969 €	8.631 €																																																																																								
		2.802 €																																																																																													
		3.863 €																																																																																													
		3.418 €	10.000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	8,39 €/kVA	199.315 €	8.631 €																																																																																								
		7.421 €	16.000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	6,72 €/kVA	293.818 €	12.946 €																																																																																								
		9.361 €	20.000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	6,17 €/kVA	295.836 €	12.946 €																																																																																								
			>20 MVA	15 kV	6,17 €/kVA	Raccordement hors standard (devis établi sur base des prix unitaires repris en colonne "Divers").																																																																																									
<small>Prix unitaires en Euros, hors TVA Ces montants sont des interventions et ne donnent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD</small>																																																																																															

**Prix unitaires en Euros, hors TVA**  
Ces montants sont des interventions et ne donnent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD.

ORES (Mouscron) 2014		Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans MT et MT			Annexe 3
	Item	Prix unitaire pendant heures d'ouverture bureau (de 7h30 à 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h00 le vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures d'ouverture (semaine)	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Unité
<b>Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire font référence aux différents postes (A, B, C, D) des annexes 1 ou 2.</b>					
<b>BRANCHEMENT</b>					
<b>Déplacement</b>	Déplacement de branchement sans enlèvement ni suppression cabine	B	-	-	forfait
<b>Radiation</b>	Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)	2.665 €	-	-	forfait
<b>Branchement provisoire</b>	Raccordement cabine MT provisoire	A+B+C	-	-	forfait
<b>COMPTAGES</b>					
<b>Remplacement</b>	Remplacement groupe de comptage normal par groupe de comptage télélevé	C	-	-	forfait
	Remplacement groupe de comptage ferraris par groupe de comptage électronique	C	-	-	forfait
	Remplacement de groupe de comptage pour changement de tarif (vers double tarif ou Horosaisonnier)	C	-	-	forfait
	Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste P<2,5MVA	2.076 €	-	-	forfait
	Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste P >2,5 MVA	2.210 €	-	-	forfait
	Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants MT en cabine télélevé	1.139 €	-	-	forfait
	Remplacement comptage classique par comptage 4 quadrants MT en cabine non télélevé	1.203 €	-	-	forfait
	Pose d'une ligne téléphonique pour télérelève	Coût opérateur téléphonique			
	Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client MT si P<1000kVA	C + 2.713 €	-	-	forfait
	Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P<10MVA	C + 3.711 €	-	-	forfait
	Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P>20MVA	C + 9.148 €	-	-	forfait
	Remplacement de Transformateur de courant (TC) en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)	778 €	923 €	1.068 €	pièce
	Remplacement de Transformateur de Tension (TT) en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)	900 €	1.045 €	1.190 €	pièce
<b>Renforcement/ Déforcement de puissance mise à disposition</b>		C	-	-	forfait
	Diminution de puissance MT				
<b>Déplacement</b>	Déplacement compteur	C	-	-	forfait
<b>Ajout</b>	Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	C	-	-	forfait
<b>Travaux comptage divers</b>					
	Etalonnage d'un compteur MT sur place	536 €	-	-	forfait
	Etalonnage d'un compteur sur banc	1.679 €	-	-	forfait
	Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)	603 €	-	-	forfait
	Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	208 €	237 €	266 €	pièce
	Fourniture de transformateur d'intensité par le GRD	452 €	-	-	pièce
	Fourniture de transformateur de tension par le GRD	571 €	-	-	pièce
	Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement / set de 3	796 €	1.175 €	1.451 €	set de 3
	Réalisation de terminale intérieure / set de 3	446 €	582 €	718 €	set de 3
	Réalisation de terminale extérieure / set de 3	1.826 €	1.938 €	2.263 €	set de 3
<b>DIVERS</b>					
	Localisation d'un câble en domaine privé sans intervention camion LABO	372 €	517 €	662 €	forfait
	Localisation de défaut de câble sur installation client (forfait 3h)	610 €	766 €	922 €	forfait
	Supplément pour localisation défaut de câble (par heure en plus dépassant le forfait de 3h)	203 €	255 €	307 €	forfait
	Réglage protection découplage pour production décentralisée (en labo)	726 €	-	-	forfait
	Réglage protection découplage pour production décentralisée (sur site)	1.453 €	-	-	forfait
	Manœuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	444 €	652 €	860 €	forfait
	Ouverture et fermeture portes cabine à la demande du client	79 €	105 €	131 €	forfait
	Remise des scellés suite à un bris de scellés MT	75 €	-	-	forfait
	Forfait annulation de réservation (Terme A)	1.689 €	-	-	forfait
	Placement d'un RTU (Producteur dépassant 250 KVA)	18.489 €			
<b>MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT</b>					
	Première mise en service d'un nouveau point d'accès	Gratuit	-	-	pièce
	Mise en service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	143 €	201 €	259 €	forfait
	Mise hors service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	143 €	201 €	259 €	forfait
	Coupe de la cabine	192 €	-	-	forfait
	Coupe au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	7.735 €	-	-	forfait
	Mise en service cabine suite à un rétablissement	143 €	201 €	259 €	forfait
<b>PRESTATIONS ADMINISTRATIVES</b>					
	Déplacement inutile en cabine MT	159 €	211 €	263 €	forfait
	Fraude (PV)	525 €	-	-	forfait
	Frais de refacturation	23 €	-	-	forfait
	Visite technique à la demande de l'URD	164 €	-	-	forfait
	Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	23 €	-	-	forfait
	Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	207 €	-	-	forfait
	Prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	207 €	-	-	forfait
	Prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	23 €	-	-	forfait

Pour des applications spéciales (par exemple construction de chemin de câble, ...), d'autres prix seront déterminés sur base de prix unitaires historiques, de prix de devis de tiers, de salaires et de frais généraux.

ORES (Mouscron) 2014	Tarif Raccordement Electricité Basse Tension (> 100 A) sur cabine de distribution (<1 kV) (TRANS BT)							Tarif 2014	ANNEXE 4																																
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en basse tension, conformes aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution, pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD).							applicable à partir du 01/01/ 2014																																		
Les tarifs sont applicables tant pour le prélevement que pour l'injection pour une intensité minimum de 100 A sous une tension inférieure à 1 kV. Voir Fiche de prix pour raccordement Trans BT.																																									
<b>ETUDE D'ORIENTATION ET DE DETAIL</b>		<b>A</b>		<b>B</b>		<b>C</b>		<b>D</b>																																	
<p>Tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p><b>Ce forfait comprend (à charge du GRD):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose d'une longueur maximale de câble de 100 m en domaine public suivant le trajet déterminé par le GRD</li> </ul>		<p><b>Accès au réseau (Droit de prélevement de puissance sur le réseau de distribution)</b></p> <p><b>Ce forfait comprend (à charge du GRD):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose de câble en domaine privé en tranchée ouverte sur une distance maximale de 25 m entre la traversée de la façade et la limite du terrain</li> <li>- la fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'immeuble pour atteindre le coffret compteur à 3 m max de la façade</li> <li>- la fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support, de la gaine rétractable et des accessoires</li> <li>- la fourniture et la pose chez l'URD d'un disjoncteur d'un calibre égal à la puissance demandée</li> <li>- la fourniture et la pose des fusibles pour la protection du câble de raccordement dans la cabine de distribution</li> <li>- le raccordement du câble au sectionneur</li> <li>- la fourniture et la pose de la réglette sur tableau général BT dans la cabine de distribution</li> </ul>		<p><b>Branchemen</b></p> <p><b>Ce forfait comprend (à charge du GRD):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance</li> <li>- la fourniture et la pose du coffret</li> <li>- la fourniture et la pose du câblage</li> <li>- la connexion du câble de l'installation du client</li> <li>- la fourniture et la pose des transformateurs de courant</li> <li>- la fourniture et la pose chez l'utilisateur du réseau d'un disjoncteur de calibre égal à la puissance demandée</li> <li>- la première mise en service</li> </ul>		<p><b>Comptage</b></p> <p><b>Ce forfait comprend (à charge du GRD):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance</li> <li>- la fourniture et la pose du coffret</li> <li>- la fourniture et la pose du câblage</li> <li>- la connexion du câble de l'installation du client</li> <li>- la fourniture et la pose des transformateurs de courant</li> <li>- la fourniture et la pose chez l'utilisateur du réseau d'un disjoncteur de calibre égal à la puissance demandée</li> <li>- la première mise en service</li> </ul>		<p><b>Divers</b></p> <p>Tous les prix sont valables pour travaux effectués simultanément avec les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail. Ils ne sont pas d'application dans le cas de travaux d'adaptation sur installations existantes ni pour des interventions particulières.</p> <p><b>Travaux hors forfait</b></p> <p><b>Cabine de distribution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Extension tableau BT avec 1 départ 150<sup>2</sup> Alu / pièce</li> <li>Raccordement 1x4x150<sup>2</sup> Alu BT / pièce</li> </ul>																																	
<p><b>Remarques:</b> Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail pour un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour laquelle l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m.</p> <p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.</p> <p>Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.</p> <p>Dans le cas d'une demande simultanée de prélevement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.</p>		<p><b>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les mètres de câble supplémentaires en domaine public (&gt; 100 m)</li> <li>- le forage sous éléments structuels ( pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute....), même dans les 100 premiers mètres</li> </ul>		<p><b>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (&gt; 25 m)</li> </ul>		<p><b>Non compris dans le forfait, mais réalisés par le GRD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau</li> </ul>		<p><b>Travaux de terrassement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tranchée 1 câble / m</li> <li>Tranchée 2 câbles / m</li> </ul> <p><b>Forage / m</b></p> <p><b>Démolition et réfection de trottoir / m<sup>2</sup></b></p> <p><b>Pose de gaine en tranchée ouverte / m</b></p> <p><b>Fouille + remblais / m<sup>3</sup></b></p> <p><b>Forage sous éléments structuels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, sur devis</b></p>																																	
<p><b>Etude d'orientation pour une demande de prélevement :</b> Prélèvement &lt; 100 kVA 100 kVA&lt;=Prélèvements&lt;=1000 kVA</p> <p><b>Etude d'orientation pour une demande d'injection:</b> Production décentralisée BT sur réseau existant Production décentralisée BT hors réseau</p> <p><b>Etude de détail pour une demande de prélevement :</b> Prélèvement &lt; 100 kVA 100 kVA&lt;=Prélèvements&lt;=1000 kVA</p> <p><b>Etude de détail pour une demande d'injection :</b> Production décentralisée BT sur réseau existant Production décentralisée BT hors réseau</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Courant maximum (Amp)</th> <th>Tension (Volt)</th> <th>Puissance maximale (kVA)</th> <th>Prix 1 fois par kVA prix(€)</th> <th>Raccordement cabine de distribution prix(€)</th> <th>type prix(€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>233 € 466 €</td> <td>2 x 230 V</td> <td>fourniture min = 50 kva pas d'application</td> <td></td> <td>pas d'application</td> <td></td> </tr> <tr> <td>233 € 2.802 €</td> <td>&lt; 160 A 3 x 230 V</td> <td>63,74</td> <td>66,01 €/kVA</td> <td>1.577 €</td> <td>MMR BT 1.825 €</td> </tr> <tr> <td>434 € 1.016 €</td> <td>3 x 400 V + N</td> <td>110,85</td> <td></td> <td>1.577 €</td> <td>AMR BT 1.934 €</td> </tr> <tr> <td>1.134 € 3.418 €</td> <td>2 x 230 V 3 x 230 V 3 x 400 V + N</td> <td>pas d'application 95,60 166,28</td> <td>66,01 €/kVA</td> <td>pas d'application 1.577 €</td> <td>MMR BT 1.825 €</td> </tr> <tr> <td>&gt; 240 A 3 x 400 V + N</td> <td>&lt;250 kVA</td> <td>tarifs MT à appliquer</td> <td></td> <td></td> <td>AMR BT 1.934 €</td> </tr> </tbody> </table>		Courant maximum (Amp)	Tension (Volt)	Puissance maximale (kVA)	Prix 1 fois par kVA prix(€)	Raccordement cabine de distribution prix(€)	type prix(€)	233 € 466 €	2 x 230 V	fourniture min = 50 kva pas d'application		pas d'application		233 € 2.802 €	< 160 A 3 x 230 V	63,74	66,01 €/kVA	1.577 €	MMR BT 1.825 €	434 € 1.016 €	3 x 400 V + N	110,85		1.577 €	AMR BT 1.934 €	1.134 € 3.418 €	2 x 230 V 3 x 230 V 3 x 400 V + N	pas d'application 95,60 166,28	66,01 €/kVA	pas d'application 1.577 €	MMR BT 1.825 €	> 240 A 3 x 400 V + N	<250 kVA	tarifs MT à appliquer			AMR BT 1.934 €	<p>Prix unitaires en €, excl. TVA Les montants sont des interventions et ne procurent pas le droit de propriété sur le chemin public ou aux installations du GRD</p>	
Courant maximum (Amp)	Tension (Volt)	Puissance maximale (kVA)	Prix 1 fois par kVA prix(€)	Raccordement cabine de distribution prix(€)	type prix(€)																																				
233 € 466 €	2 x 230 V	fourniture min = 50 kva pas d'application		pas d'application																																					
233 € 2.802 €	< 160 A 3 x 230 V	63,74	66,01 €/kVA	1.577 €	MMR BT 1.825 €																																				
434 € 1.016 €	3 x 400 V + N	110,85		1.577 €	AMR BT 1.934 €																																				
1.134 € 3.418 €	2 x 230 V 3 x 230 V 3 x 400 V + N	pas d'application 95,60 166,28	66,01 €/kVA	pas d'application 1.577 €	MMR BT 1.825 €																																				
> 240 A 3 x 400 V + N	<250 kVA	tarifs MT à appliquer			AMR BT 1.934 €																																				

ORES (Mouscron) 2014	Tarif Raccordement Electricité Basse Tension (<= à 3 points d'accès, <=100 A) sur réseau de distribution ( <1kV )								Tarif 2014	ANNEXE 5	
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en basse tension conformes aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD).								applicable à partir du 01/ 01/ 2014			
Ces prix couvrent les coûts de raccordement par point d'accès jusqu'à y compris 3 points d'accès. Ces prix ne couvrent pas le réseau de distribution électrique nécessaire à l'équipement d'un lotissement, d'un village de vacances ou d'un groupe de maisons faisant l'objet d'un permis de bâti collectif. Dans ces différents cas, il convient d'ajouter une intervention forfaitaire décrite dans l'annexe 8 : Les tarifs sont d'application tant pour le prélèvement que pour l'injection d'électricité sur le réseau de distribution basse tension pour une intensité inférieure ou égale à 100 A sous une tension inférieure ou égale à 1 kV. Voir Farde de prix pour raccordement Basse Tension jusqu'à 100 A.											
ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL	A / A'			B	C			D			
	Accès au réseau (Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution)			Branchement	Comptage			Divers			
	<u>Ce forfait comprend ( à charge du GRD) :</u>			<u>Le forfait comprend ( à charge du GRD) :</u>	<u>Ce forfait comprend ( à charge du GRD) :</u>						
Tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose de câbles, suivant le trajet déterminé par le GRD, sur domaine public dans les limites des zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies au plan de secteur</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose, en tranchée ouverte par le client en domaine privé, du câble de raccordement (longueur max : 25m entre le coffret de comptage et la limite de la propriété privée/ publique)</li> <li>- la fourniture et la pose du câble à l'intérieur de l'immeuble jusqu'au coffret de comptage (max. 3 m)</li> <li>- la connexion à la borne interruptible placée par le client dans le coffret de comptage</li> <li>- le matériel de fixation du câble au support et les accessoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la pose du compteur</li> <li>- la fourniture et la pose du disjoncteur de protection en fonction des calibres disponibles</li> <li>- la fourniture et la pose du relais de télécommande si d'application</li> <li>- la connexion du câble vers le coffret divisionnaire client si posé suivant les prescriptions du GRD</li> <li>- la première mise en service</li> </ul>			Tous les prix sont valables pour les travaux exécutés simultanément avec les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail			
<b>Remarque :</b> Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour laquelle l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m. Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation. Les études relatives à des injections concernant des productions décentralisées d'électricité inférieures à 10 kVA, qu'il s'agisse de nouveau raccordement ou de modification de raccordement existant, sont gratuites.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose de la courbe de raccordement (tuyaux de pénétration dans l'immeuble) obligatoire en nouvelle construction.</li> <li>- la réalisation des travaux de terrassement, niches externes et internes et la pose de gaines d'attente en domaine privé (selon prescriptions du GRD). Ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur de réseau moyennant un supplément de prix présenté en Divers.</li> <li>- les percements et ragréages des traversées de façade dans le cas des immeubles existants, l'apport et l'enlèvement de terre en terrain public et privé, le remplacement de pavage spéciaux</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose de l'embase du coffret 25560 et de la borne interruptible (sectionneur).</li> <li>- la fourniture et la pose d'un coffret ou d'un édicule en limite de propriété dans le cas d'un recul de l'immeuble (distance entre la limite de la propriété privée et le point de pénétration dans l'immeuble) supérieur à 25 m. Le bariellot de la serrure est fourni par le GRD.</li> <li>- l'inspection de l'installation du client par un organisme agréé en vue de sa réception et de sa mise en service</li> <li>- la fourniture et la pose de l'interrupteur général 250 A à partir de 3 points d'accès</li> <li>- la redevance de location pour le compteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose de l'interrupteur général 250 A à partir de 3 points d'accès</li> <li>- la redevance de location pour le compteur</li> </ul>			Tout type de demande hors-standard de l'utilisateur (ou spécifiquement attribuable) est facturé comme divers sur base des prix unitaires standards des travaux divers ci-dessous			
	<u>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</u>			<u>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</u>	<u>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</u>			<u>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</u>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes,...)</li> <li>- l'extension de réseau hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies au plan de secteur</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose de câble au-delà de 25 m en terrain privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans un raccordement aérien, la pose et la fourniture de la colonne (câble entre le coffret de comptage et le réseau aérien/ câble de raccordement torsadé) sont à la charge du client.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans un raccordement aérien, la pose et la fourniture de la colonne (câble entre le coffret de comptage et le réseau aérien/ câble de raccordement torsadé) sont à la charge du client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les compteurs restent propriété du GRD</li> <li>- Les compteurs supplémentaires éventuels sont placés dans un ensemble suivant les prescriptions du GRD</li> </ul>		
	<b>Remarque :</b>			<b>Remarque :</b>	<b>Remarque :</b>			<b>Remarque :</b>			

Prix unitaires en €, excl. TVA  
Les montants sont des interventions e

ORES (Mouscron) 2014	Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT			Annexe 7
Item	Prix unitaire pendant heures d'ouverture bureau (de 7h30 à 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h00 le vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures d'ouverture (semaine)	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Unité
<b>Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire font référence aux différents postes (A, B, C, D, F) des annexes 4 ou 5.</b>				
Un point d'accès a droit à 10 Kva. Tout dépassement sera facturé au moyen d'un terme "A" (voir annexe 4)				
<b>BRANCHEMENT DEFINITIF &lt; 100 A</b>				
<b>Renouvellement de branchement</b>				
Renouvellement	B	-	-	pièce
<b>Déplacement</b>				
Déplacement (radiation du raccordement existant non comprise)	B	-	-	pièce
<b>Radiation</b>				
Radiation raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	106 €	-	-	pièce
Radiation raccordement souterrain (enlèvement compteur non compris)	579 €	-	-	pièce
<b>Connexion/ Déconnexion</b>				
Déconnexion et connexion réseau électrique souterrain (art 116 RTDE)	913 €	-	-	pièce
Déconnexion et connexion sur réseau électrique aérien (art 116 RTDE)	213 €	-	-	pièce
Connexion sur réseau électrique aérien ou à la cloche (reconnexion)	106 €	-	-	pièce
<b>Renforcement</b>				
Renforcement de branchement	A + B	-	-	pièce
<b>RACCORDEMENTS PROVISOIRES ET COMPTEURS PROVISOIRES</b>				
Raccordement armoire de chantier sur câble provisoire et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement du raccordement et du compteur)	A' + C + 297 €	-	-	pièce
Raccordement armoire de chantier sur câble définitif et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement du compteur provisoire)	A' + B + C + 86 €	-	-	pièce
Pose compteur provisoire sur raccordement existant	A' + C	-	-	pièce
Remplacement compteur provisoire par compteur définitif.	A + C	-	-	pièce
Raccordement définitif avec compteur provisoire sur emplacement définitif (y compris enlèvement du compteur provisoire)	A' + B + C + 86 €	-	-	pièce
<b>FORAINS</b>				
Forfait branchement forain < ou = 100 A (prix par prise auquel il faudra rajouter un forfait consommation en l'absence de comptage, voir annexe 9)	112 €	139 €	166 €	pièce
Forfait branchement forain > 100 A	Suivant devis	Suivant devis	Suivant devis	pièce
<b>COMPTAGES (installation définitive) jusque 100 A</b>				
En cas de prestations groupées simultanées portant sur un même groupe de comptage, un abattement lié à un déplacement sera déduit.	64 €	-	-	pièce
<b>Remplacement</b>				
Remplacement d'un type de compteur par un autre type	C	-	-	pièce
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget	C + 84 €	-	-	pièce
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client non protégé en défaut de paiement) TVAC	100 € TVAC	-	-	pièce
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client protégé en défaut de paiement)	Gratuit	-	-	pièce
Remplacement compteur suite à des dégâts causés par l'URD	C + 56 €	(1,5 X C) + 56 €	(2 X C) + 56 €	pièce
Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client	C + 443 €	(1,5 X C) + 443 €	(2 X C) + 443 €	pièce
Remplacement d'un disjoncteur BT suite à des dégâts causés par l'URD	C + 59 €	-	-	pièce
Remplacement d'un disjoncteur Trans BT suite à des dégâts causés par l'URD	C + 2.863 €	-	-	pièce
<b>Renforcement/ Déforcement de puissance mise à disposition</b>				
Renforcement par réglage du calibre du disjoncteur de protection	A + 84 €	-	-	pièce
Déforcement par réglage du calibre du disjoncteur de protection	84 €	-	-	pièce
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection	A + 97 €	-	-	pièce
Déforcement par remplacement du disjoncteur de protection	97 €	-	-	pièce
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	A+C	-	-	pièce
Déforcement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	C	-	-	pièce
Renforcement par passage de monphasé en triphasé	A + C	-	-	pièce
<b>Déplacement</b>				
Déplacement du groupe de comptage avec fourniture de matériel	C	-	-	pièce
Déplacement du groupe de comptage sans fourniture de matériel	189 €	-	-	forfait
<b>Enlèvement</b>				
Enlèvement du groupe de comptage	84 €	-	-	pièce
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement aérien	154 €	-	-	pièce
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement souterrain	627 €	-	-	pièce
<b>Ajout</b>				
Pose compteur Exclusif de nuit	C	-	-	pièce
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (situation finale inférieure à 4 points d'accès)	A + B + C	-	-	pièce
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (à partir du 4ème point d'accès)	(A+F+C)/pièce + frais de dossier	-	-	
<b>Travaux comptage divers</b>				
Fourniture et placement d'une armoire extérieure pour comptage et connexion (recul > 25m)	1.236 €	-	-	pièce
Mise à disposition d'impulsions (compteur >100KVA chez le client)	201 €	-	-	pièce
Fourniture et pose de l'embase du coffret 25560	149 €	-	-	forfait
Fourniture et pose d'une borna interruptible III + N 125 A	33 €	-	-	forfait
Fourniture et pose du bloc de raccordement	105 €	-	-	forfait
Adaptation comptage trihoraire pour passage en bihoraire	30 €	-	-	pièce
Pose contact préférant	84 €	-	-	pièce
Remplacement fusible par disjoncteur	95 €	-	-	pièce
Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	74 €	98 €	121 €	forfait
Connexion câble de liaison coffret divisionnaire client - coffret de comptage	79 €	-	-	pièce
Vérification d'un compteur sur place	97 €	-	-	pièce
Etalonnage d'un compteur avec compteur contrôle en série	201 €	-	-	pièce
Etalonnage d'un compteur en laboratoire	1.679 €	-	-	pièce
Remise des scellés suite à un bris de scellés	74 €	98 €	121 €	pièce
Enlèvement limiteur	95 €	-	-	pièce
Enlèvement limiteur d'un compteur à budget (client protégé)	Gratuit	-	-	pièce
Activation compteur à budget en mode budget	79 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur à budget en mode bihoraire	81 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur à budget en mode simple tarif	81 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en mode bihoraire (sans déplacement)	34 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en mode bihoraire (avec déplacement)	86 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en simple tarif (sans déplacement)	34 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en simple tarif (avec déplacement)	86 €	-	-	pièce
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement)	32 €	-	-	pièce
Désactivation d'un compteur à budget (avec déplacement)	79 €	-	-	pièce
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé	Gratuit	-	-	pièce
Fourniture et pose d'un demi-cylindre pour armoire de comptage extérieure	137 €	-	-	pièce
<b>MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT</b>				
Première mise en service	Gratuit	-	-	
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	79 €	105 €	131 €	pièce
Fermerture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	79 €	105 €	131 €	pièce
Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès (compteurs) simultanément (à partir de 2 è -> 25è)	31 €	-	-	pièce
Fermerture (Move Out) de plusieurs points d'accès (compteurs) simultanément (à partir de 2 è -> 25è)	31 €	-	-	pièce
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	42 €	-	-	pièce
Fermerture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	42 €	-	-	pièce
Coupe au groupe de comptage (y compris rétablissement)	134 €	-	-	pièce
Coupe au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	464 €	-	-	forfait
Ouverture suite à un rétablissement	79 €	107 €	-	pièce
<b>PRESTATIONS ADMINISTRATIVES</b>				
Déplacement inutile	79 €	105 €	131 €	pièce
Fraude (PV)	525 €	804 €	1.072 €	pièce
Frais de refacturation	22 €	-	-	pièce
Visite technique à la demande de l'URD	95 €	-	-	pièce
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	22 €	-	-	pièce
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	134 €	-	-	pièce
Prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	134 €	-	-	pièce
Prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	22 €	-	-	pièce

Pour des applications spéciales (par exemple construction de chemin de câble, ...), d'autres prix seront déterminés sur base de prix unitaires historiques, de prix de devis de tiers, de salaires et de frais généraux.

**ORES (Mouscron) 2014****ANNEXE 8****FORFAITS APPLICABLES AUX RACCORDEMENTS DE LOTISSEMENT****Frais d'ouverture de dossier :**

250 € par demandeur

**Raccordement électrique (prix par lot HTVA)**

Nombre de lots		≤ 10 lots	10 < nombre lots ≤ 50	> 50 lots
Tranchées ouvertes par le GRD	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	2.698 €	2.301 €	1.905 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		3.598 €	2.777 €
Tranchées ouvertes par le lotisseur	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	1.058 €	1.587 €	1.191 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		2.883 €	2.063 €
Forfait de participation au réseau existant		1.058 €	2.883 €	2.883 €

Les raccordements individuels des maisons construites dans ce lotissement sont traités suivant le barème de l'annexe 5.

Remarque : pour les lotissements sociaux reconnus légalement, l'équipement du lotissement est gratuit. Par contre, les raccordements individuels des habitations suivent les prescriptions de l'annexe 5 et sont facturés aux clients finals.

**Raccordement EP (hors fourniture candélabres et placement)**

GRD	Prix par lot hors TVA
ORES (Mouscron) 2014	635 €

**Raccordements provisoires, temporaires pour de très courtes périodes (fêtes foraines, ....)**

En plus des prestations purement techniques liées au raccordement des armoires électriques sur lesquelles viennent se connecter les forains (voir annexe 7), Un forfait "consommation" doit être facturé en l'absence de comptage.  
Toute semaine (ou période de 7 jours) commencée est due.

A ces prix, il faudra rajouter un forfait branchement forain par prise (voir annexe 7)

GRD	ORES (Mouscron) 2014	1 SEMAINE
CALIBRE PRISE	PUISANCE	CONSOM. Prix HTVA
MONO 230V-16 A	3,7 kVA	16,76 €
MONO 230V-20 A	4,6 kVA	22,34 €
MONO 230V-25 A	5,8 kVA	27,93 €
MONO 230V-32 A	7,4 kVA	33,51 €
MONO 230V-40 A	9,2 kVA	44,68 €
MONO 230V-50 A	11,5 kVA	55,86 €
MONO 230V-63 A	14,5 kVA	70,33 €
TRI 230V-16 A	6,4 kVA	21,71 €
TRI 230V-20 A	8,0 kVA	28,94 €
TRI 230V-25 A	9,5 kVA	36,18 €
TRI 230V-32 A	12,7 kVA	43,42 €
TRI 230V-40 A	15,9 kVA	57,89 €
TRI 230V-50 A	19,9 kVA	72,36 €
TRI 230V-63 A	25,1 kVA	91,15 €
TRI 230V-100 A	39,8 kVA	144,72 €
TETRA 400V-16 A	11,1 kVA	37,70 €
TETRA 400V-20 A	13,8 kVA	50,27 €
TETRA 400V-25 A	17,3 kVA	62,84 €
TETRA 400V-32 A	22,1 kVA	75,41 €
TETRA 400V-40 A	27,7 kVA	100,54 €
TETRA 400V-50 A	34,6 kVA	125,68 €
TETRA 400V-63 A	43,6 kVA	158,30 €
TETRA 400V-100A	69,2 kVA	251,35 €

Conditions :

le prix forfaitaire court du jeudi ou mercredi inclus ou, à défaut, pour une période de 7 jours. Celui-ci sera multiplié par le nombre de semaines passées sur place avec un maximum de 4 semaines  
 le branchement , la mise en service du raccordement forain et l'enlèvement ont lieu durant les heures ouvrables  
 le branchement pour toute armoire installée non utilisée (sans consommation) est dû par le demandeur  
 le branchement est soumis à la présentation d'un rapport de conformité établi par un organisme agréé  
 tout forain demandant un branchement triphasé devra être équipé d'une armoire commutable en 230V ou en 400V  
 la protection générale de l'installation foraine devra correspondre à la demande introduite  
 toute intervention en dehors des heures de service fera l'objet d'un complément de facturation  
 en cas d'indisponibilité d'un calibre de prise, c'est le calibre supérieur disponible qui sera utilisé et porté en compte.

NB : pour des calibres supérieurs à 100A, les consommations seront facturées sur base d'un traitement spécifique, vu la diversité des cas.

# **FARDE DE PRIX**

**Tarifs Electricité 2014**

**POUR LES  
RACCORDEMENTS  
BASSE TENSION (BT)  
( $\leq$  à 3 points d'accès)  
Utilisateurs de réseau  
jusqu'à 100 A**

***Les prescriptions reprises sur les grilles de prix prévalent***

# **SOMMAIRE**

<b>I. APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<i>FORMULATION DU DEVIS .....</i>	<i>3</i>
<b>II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....</b>	<b>4</b>
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL .....</i>	<i>5</i>
ACCES AU RESEAU (RACCORDEMENT DEFINITIF) .....	5
A'CCES AU RESEAU (RACCORDEMENT CHANTIER) .....	7
BRANCHEMENT.....	7
COMPTAGE .....	8
DIVERS.....	9
<b>III. LES RACCORDEMENTS FORAINS (MANIFESTATIONS FESTIVES)</b> .....	<b>11</b>
<b>IV. EXEMPLES .....</b>	<b>12</b>
<b>V. ANNEXES .....</b>	<b>14</b>

## I. Application

*Tous les prix sont à majorer de la TVA.*

*Formulation du devis*

$$\boxed{\text{OFFRE} = \mathbf{A} + \mathbf{B} + \mathbf{C} + \mathbf{D}}$$

où

- A** représente l'Accès au réseau (raccordement définitif) ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5)
- A'** l'Accès au réseau lorsqu'il s'agit d'un raccordement chantier (détail page 7)
- B** les frais relatifs à l'Branchement pour le raccordement au réseau B.T. (détail page 7)
- C** les frais relatifs aux coffrets de Comptage (détail page 8)
- D** les frais Divers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 9)

## II. Explications détaillées

**Définition :** Par raccordement BT (basse tension), on entend un raccordement au réseau de distribution BT <1kV du GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau BT non perturbateur demandant une puissance qui conduit à des intensités < ou = 100A. Pour tout raccordement >15 kVA et pour autant que le client soit raccordable, le GRD doit, préalablement à l'envoi de l'offre, confirmer la disponibilité de cette capacité sur le réseau BT.

*En toutes hypothèses, l'alimentation sera de préférence monophasée (ou tétraphasée si disponible).*

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard au réseau BT de type BT (intensité < à 100A, tension = à 230Vou 400V):

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

**Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.**

Par point d'accès, il faut comprendre un appartement (à usage résidentiel ou professionnel), un kot, les communs et, le cas échéant, un commerce qui serait installé dans l'immeuble concerné.

Les prix ne sont pas applicables pour l'équipement d'un lotissement ni d'un immeuble à appartements (logement collectif). Dans ce cas, un forfait par lot ou point d'accès est facturé au lotisseur ou promoteur suivant les règles décrites dans les fardes tarifaires lotissement et immeubles à appartements.

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un permis de bâtir collectif (construction groupée / habitat collectif), chaque utilisateur de réseau (URD) devra, en plus du présent barème ABCD, payer un forfait couvrant sa participation dans les frais d'équipement du groupe de maisons. Cette participation forfaitaire est équivalente au forfait d'un lot applicable dans les lotissements.

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un camping résidentiel, d'un domaine ou d'un village de vacances, chaque utilisateur de réseau (URD) devra, en plus du présent barème ABCD, payer un forfait couvrant sa participation dans les frais de raccordement au réseau MT (moyenne tension) et d'équipement du camping

résidentiel, du domaine ou du village en question. Cette participation forfaitaire est équivalente au forfait d'un lot applicable dans les lotissements augmenté du prorata dans les coûts d'extension MT hors zone d'habitat.

### ***Etude d'orientation et Etude de détail***

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Les études relatives à des injections concernant des productions décentralisées d'électricité inférieures à 10 kVA, qu'il s'agisse de nouveau raccordement ou de modification de raccordement existant, sont gratuites.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

### ***Accès au réseau (raccordement définitif)***

Ce poste permet de mettre à la disposition de l'utilisateur la puissance demandée dans les limites des zones d'habitat telles que définies dans les Plans de Secteur suivant le trajet déterminé par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural sont facturés en Divers. Le cas échéant, ce poste couvrira le renforcement ou l'extension du réseau.

Avec le forfait, chaque point d'accès dispose d'une puissance minimale de 9,2 kVA (40 A en 230 V).

L'accès au réseau est gratuit pour une puissance mise à disposition inférieure à 10 kVA par point d'accès. Pour la tranche de 10 à 13 kVA, le paiement d'un forfait est demandé. Au delà de 13kVA, chaque kVA supplémentaire entraîne le paiement d'un forfait par kVA (Annexe 5).

Ces prix sont également applicables pour les différents points d'accès d'un immeuble à appartements (logement collectif).

Le forage sous éléments structurels tels que pont, cours d'eau,... et l'extension de réseau hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies au Plan de Secteur ne sont pas compris dans ce forfait et sont facturés au moyen du terme D Divers.

## Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A**) augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \text{prestation de renforcement}$$

2. Si le raccordement est insuffisant, le nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchemet (B)** et poste (**D**)) en plus de l'accès au réseau (**A**) pour la puissance complémentaire augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \mathbf{B} + \mathbf{D} + \text{prestation de renforcement}$$

Les frais de renforcement de protection et éventuellement du comptage sont à charge du demandeur (Voir Annexe 7).

Remarque :

- Hors zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural, les éventuels renforcements de réseau sont facturés au demandeur (poste D).
- Si un renforcement du dispositif de comptage est nécessaire, il convient de le facturer via un terme C (voir annexe 7 : prestations diverses).
- Lorsque l'on a un changement de comptage simple tarif en comptage bihoraire avec un changement de branchement dû à une demande de renforcement, on facturera un «  $\Delta A$  » + «  $B$  » + «  $C$  » + «  $D$  » si d'application.
- Lorsque l'on remplace simplement la colonne (câble entre le comptage et le raccordement) sans devoir changer le branchement, il convient de facturer une connexion/reconnexion (sur le réseau électricité ou de la cloche de raccordement = même prix).

## **A'ccès au réseau (raccordement chantier)**

Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite.

A partir du 13ème mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau via le terme A'.

Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.

## **Branchement**

Le tarif est basé sur un raccordement standard en souterrain ou aéro-souterrain. Les branchements aériens seront évités dans toute la mesure du possible. Le prix du raccordement est forfaitaire quel que soit le type de branchement (souterrain, aéro-souterrain ou aérien).

### **1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait**

- La fourniture et la pose de câble en domaine privé dans des gaines d'attente et/ou sur une longueur maximale de 25 mètres entre le groupe de comptage et la limite de la propriété privée,
- La fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'habitation pour atteindre le coffret compteur sur une longueur maximale de 3 mètres,
- La fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support, la fourniture et la pose de la gaine rétractable, la protection mécanique, la boîte de jonction éventuelle,..
- Le raccordement du câble au sectionneur (borne interruptible).

### **2. Travaux à réaliser par le demandeur**

- La fourniture et la pose d'une courbe de raccordement (tuyaux de pénétration dans l'immeuble) conforme aux prescriptions du GRD et obligatoire pour les nouvelles constructions,
- La percée de mur extérieur pour le passage du câble d'alimentation et son râgrage après les travaux pour les immeubles existants ayant un recul,
- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente avec tire-fils en domaine privé perpendiculaire et longitudinal (si nécessaire) jusqu'à la limite de propriété; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers),
- Réalisation des fouilles nécessaires (au droit de la pénétration dans le bâtiment, en limite de propriété et aux endroits de changement de direction des gaines),

- L'apport et l'enlèvement de terre ou la réhabilitation du terrain en domaine privé,

### 3. Travaux réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers)

- Forages sous obstacles structurels, remplacement pavages spéciaux
- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé ( $> 25$  mètres),
- Extension du réseau **hors** zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural telle que définie au Plan de Secteur,
- Forage et râgréage des traversées de façades, **dans le cas d'immeubles existants**,
- Voir annexes 5 et 7.

### 4. Remarque :

Dans un raccordement aérien, la fourniture et la pose de la colonne (câble entre le coffret de comptage et le réseau aérien ou le câble de raccordement torsadé) sont à charge du demandeur.

Si le branchement existant est aérien et que le demandeur veut passer en branchement souterrain uniquement pour raison esthétique et sans aucune justification technique, il paiera suivant devis.

## **Comptage**

Le type de comptage est un comptage de type BT sans télérelève (simple tarif, bi-horaire, ou à carte).

Le double comptage (simple tarif ou bihoraire + exclusif nuit) entraînera une double facturation du terme C.

Le terme C est applicable pour chaque point d'accès.

### 1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait:

Le(s) module(s) de comptage comprend :

- La pose du compteur,
- La fourniture et la pose du disjoncteur (en fonction des calibres disponibles), le(s) contacteur(s), le câblage,...
- La fourniture et la pose du relais de télécommande ; le module de comptage bi-horaire est équipé d'un contact préférentiel de nuit à l'usage de l'utilisateur du réseau,
- La connexion au sectionneur (borne interruptible) fourni et placé par le demandeur,
- La connexion du câble vers le tableau divisionnaire du demandeur si posé suivant les spécifications du GRD.
- La première mise en service.

## 2. Travaux à réaliser par le demandeur :

- Mettre à disposition un espace sec et accessible, aussi près que possible de la voie publique pour le placement du compteur électrique sur une surface rigide, plane et facile d'accès à maximum 3 mètres du point de percée dans le mur de façade de l'immeuble , ne pas placer un compteur au dessus d'un compteur gaz
- La fourniture et le placement d'un module de raccordement 25S60 par compteur
- La réalisation de la liaison du coffret au tableau divisionnaire.
- La fourniture et la pose d'un sectionneur (borne interruptible) par module de raccordement
- La fourniture et la pose de l'interrupteur général 250 A à partir de 3 points d'accès
- La fourniture et la pose d'un édicule ou armoire, selon prescriptions du GRD, en limite de propriété dans le cas d'un recul (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration dans le bâtiment) supérieur à 25 m.
- L'inspection par un organisme agréé en vue de sa réception et de sa mise en service.

## 3. Travaux réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- La mise à disposition d'impulsions pour l'utilisateur de réseau

## 4. Remarque :

- Lors de la pose d'un compteur supplémentaire, sur un branchement existant, le terme A sera facturé si la puissance dépasse 10 kVA.
- Le ou les compteurs restent propriété du GRD.
- Le terme C ne se substitue pas à la redevance de location de compteur
- Pour les raccordements sans compteur, le terme C n'est pas compté.

### **Divers**

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en annexe 5

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 7).

Les prix du terme Divers concernent les travaux de câblage, de terrassement, d'accessoires ou de forage hors des composants du forfait.

Remarques :

Pour les raccordements de seconde résidence, le compteur est toujours placé dans un coffret en limite de propriété à charge du demandeur.

### **III. Les raccordements forains (manifestations festives)**

Le prix d'un raccordement forain est appliqué aux demandeurs d'un raccordement provisoire et tient compte du nombre de prises utilisées, de la puissance de la prise et du nombre de semaines d'utilisation.

Le prix se compose de :

- « forfait branchement forain (prix par prise) (voir annexe 7)
- « forfait consommation » lorsque l'armoire n'est pas équipée de comptage individuel par prise (voir annexe 9).

Conditions :

Le prix forfaitaire court du jeudi au mercredi inclus ou à défaut, pour une période de 7 jours. Toute semaine (ou période de 7 jours) commencée est due.

Le branchement, la mise en service du raccordement forain et l'enlèvement ont lieu durant les heures ouvrables.

Le branchement sur le réseau pour toute armoire installée non utilisée (sans consommation) est facturé au demandeur.

Le branchement est soumis à la présentation d'un rapport de conformité établi par un organisme agréé.

Tout forain demandant un branchement triphasé devra être équipé d'une armoire commutable en 230V ou en 400V.

La protection générale de l'installation foraine devra correspondre à la demande introduite.

Toute intervention en dehors des heures de service fera l'objet d'un complément de facturation (voir annexe 7 : prix en dehors des heures en semaine et prix le week-end et jours fériés).

Remarque :

Pour des calibres supérieurs à 100 A, les consommations seront facturées sur base d'un traitement spécifique, vu la diversité des cas.

## IV. Exemples

Nouveau raccordement aéro-souterrain 22,2 kVA Ores (Namur)

Demande d'un compteur bihoraire

Longueur de câble 10 m en domaine privé extérieur et 5 m en domaine privé intérieur

Terrassement en domaine privé effectué par le demandeur

Alimentation III 400 V

Compteur bihoraire Disjoncteur 32 A

Distance support au coffret compteur : 45 m dont 30 m en domaine public, 10 m en propriété privée et 5 m en apparent dans le garage

### Devis

(A) Accès réseau	: 147 € x [1+(22,2-13)] =	1.499,40 €
(B) Branchement	:	617,00 €
(C) Comptage	:	250,00 €
(D) Divers		
- Fourniture et pose câble en propriété privée 10 m + 5m (<25m)	:	gratuit €
- Position de comptage non conforme (5 m au lieu des 3 m définis dans les prescriptions du GRD : (5m – 3m) X 14 €		28,00 €
		-----
		2.394,40 €HTVA

### A charge du demandeur :

- Coffret de raccordement 25 S 60 + borne interruptible ou sectionneur
- Tranchée, fourniture et pose des gaines en propriété privée

### A charge de l'Intercommunale :

- Fourniture, pose et enfouissement du câble en domaine public à l'intérieur de la zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural
- Fourniture et tirage du câble en propriété privée
- Fourniture et pose du câble en apparent dans le garage
- Remontée et raccordement du câble d'alimentation
- Module de comptage et disjoncteur
- Accessoires divers (filière, contacteurs, contact préférentiel, protection mécanique, gaine rétractable,...)

**Nouveau raccordement souterrain 9,2 kVA Ores (Verviers)**  
**Demande d'un compteur bihoraire**  
**Longueur de câble 10 m en domaine privé extérieur et 1 m en domaine privé intérieur**  
**Terrassement en domaine privé effectué par le demandeur**

Alimentation 230 V

Compteur bi-horaire

Disjoncteur 40 A

Distance support au coffret compteur : 16 m dont 5 m en domaine public,  
10 m en propriété privée et 1 m en apparent dans le garage

### Devis

(A) Accès réseau	:	inférieur à 10 kVA : gratuit
(B) Branchement	:	617,00 €
(C) Comptage	:	250,00 €
(D) Divers		
- Fourniture et pose câble en propriété privée 10 m + 1m (<25m)	:	gratuit
		-----
		867,00 € HTVA

### A charge du demandeur :

- Coffret de raccordement 25 S 60 + borne interruptible ou sectionneur
- Tranchée, fourniture et pose des gaines en propriété privée

### A charge de l'Intercommunale :

- Fourniture, pose et enfouissement du câble en domaine public à l'intérieur de la zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural
- Fourniture et tirage du câble en propriété privée
- Fourniture et pose du câble en apparent dans le garage
- Raccordement du câble d'alimentation en domaine public
- Module de comptage et disjoncteur
- Accessoires divers (filière, contacteurs, contact préférentiel, protection mécanique, gaine rétractable,...)

## V. Annexes

**Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse**

**Annexe 5 - Tarif raccordement Electricité Basse Tension (<= à 3 points d'accès, <=100 A) sur réseau de distribution (<1 kV)**

**Annexe 7 Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT**

**Annexe 9 Raccordements provisoires, temporaires pour de très courtes périodes (fêtes foraines,...)**

**Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site [www.creg.be](http://www.creg.be)**

# **FARDE DE PRIX**

**Tarifs Electricité 2014**

**POUR LES RACCORDEMENTS  
BASSE TENSION (BT)**

**(Immeubles collectifs à partir du 4ème point  
d'accès)**

***Utilisateurs de réseau  
jusqu'à 100 A***

***Les prescriptions reprises sur la  
grille de prix prévalent***

# **SOMMAIRE**

<b>I. APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<i>FORMULATION DU DEVIS .....</i>	<i>3</i>
<b>II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....</b>	<b>4</b>
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL .....</i>	<i>4</i>
<i>FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER.....</i>	<i>5</i>
<i>ACCES AU RESEAU (RACCORDEMENT DEFINITIF) .....</i>	<i>5</i>
<i>A'CCES AU RESEAU (RACCORDEMENT CHANTIER) .....</i>	<i>7</i>
<i>BRANCHEMENT.....</i>	<i>7</i>
<i>COMPTAGE .....</i>	<i>9</i>
<i>DIVERS.....</i>	<i>11</i>
<b>III. EXEMPLES .....</b>	<b>11</b>
<b>IV. ANNEXES .....</b>	<b>14</b>

## I. Application

*Tous les prix sont à majorer de la TVA.*

*Formulation du devis*

$$\boxed{\text{OFFRE} = \mathbf{A} + \mathbf{F} + \mathbf{C} + \mathbf{D}}$$

où

- A** représente l'Accès au réseau (raccordement définitif) ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5)
- A'** l'Accès au réseau lorsqu'il s'agit d'un raccordement chantier (détail page 7)
- F** le forfait relatif au branchement pour le raccordement au réseau B.T. (détail page 7)
- C** les frais relatifs aux coffrets de Comptage (détail page 9)
- D** les frais Divers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 11)

## II. Explications détaillées

**Définition :** Par raccordement BT (basse tension), on entend un raccordement au réseau de distribution BT <1kV du GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau BT non perturbateur demandant une puissance qui conduit à des intensités < ou = 100A. Pour tout raccordement >15 kVA et pour autant que l'utilisateur de réseau soit raccordable, le GRD doit, préalablement à l'envoi de l'offre, confirmer la disponibilité de cette capacité sur le réseau BT.

*En toutes hypothèses, l'alimentation sera de préférence monophasée (ou tétraphasée si disponible).*

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard au réseau BT de type BT (intensité < à 100A, tension = à 230Vou 400V) :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux les qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

**Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.**

Les prix sont applicables pour l'équipement d'un immeuble à appartements (logement collectif) comportant plus de trois points d'accès.

Par point d'accès, il faut comprendre un appartement (à usage résidentiel ou professionnel), un kot, les communs et, le cas échéant, un commerce qui serait installé dans l'immeuble concerné.

Dans le cas du raccordement d'un immeuble faisant partie d'un permis de bâtir collectif (construction groupée / habitat collectif), aucune autre intervention financière n'est réclamée au demandeur.

### ***Etude d'orientation et Etude de détail***

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Les études relatives à des injections concernant des productions décentralisées d'électricité inférieures à 10 kVA, qu'il s'agisse de nouveau raccordement ou de modification de raccordement existant, sont gratuites.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

### **Frais d'ouverture de dossier**

Des frais d'ouverture de dossier d'un montant de 250 € sont facturés par énergie (élec, gaz) et par demandeur.

Si une demande de raccordement d'immeuble à appartements est introduite par plusieurs demandeurs, il sera facturé autant de fois 250 € qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur (par exemple demande initiale pour 10 points d'accès puis une demande modifiée pour 20 points d'accès faites par le même demandeur), il ne sera facturé qu'une fois 250 €.

Les frais de dossier sont facturés pour tout nouveau raccordement ou si le raccordement existant doit être remplacé suite à la demande. Les frais de dossier sont repris dans l'offre.

### **Accès au réseau (raccordement définitif)**

Ce poste permet de mettre à la disposition de l'utilisateur de réseau la puissance demandée dans les limites des zones d'habitat ou des zones d'habitat à caractère rural telles que définies dans les Plans de Secteur suivant le trajet déterminé par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires hors zones d'habitat ou d'extension d'habitat sont facturés en Divers. Le cas échéant, ce poste couvrira le renforcement ou l'extension du réseau.

Avec le forfait, chaque point d'accès (appartement, commerce ou commun) dispose d'une puissance minimale de 9,2 kVA (40 A en 230 V).

L'accès au réseau est gratuit pour une puissance mise à disposition inférieure à 10 kVA par point d'accès. Pour la tranche de 10 à 13 kVA, le paiement d'un forfait est demandé. Au delà de 13kVA, chaque kVA supplémentaire entraîne le paiement d'un forfait par kVA (Annexe 5). La puissance supplémentaire sera facturée, soit au promoteur au travers du terme A suivant le tarif de raccordement AFCD (annexe 6), soit individuellement au demandeur final via un renforcement après travaux selon les prix des prestations diverses (annexe 7).

Le forage sous éléments structurels tels que pont, cours d'eau,... et l'extension de réseau hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies au Plan de Secteur ne sont pas compris dans ce forfait et sont facturés au moyen du terme D Divers.

### **Augmentation de puissance**

1. Si le raccordement est suffisant, la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A**) augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \text{prestation de renforcement}$$

2. Si le raccordement est insuffisant, un nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchemen**t) et poste (**D**) en plus de l'accès au réseau (**A**) pour la puissance complémentaire augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \mathbf{F} + \mathbf{C} + \mathbf{D} + \text{prestation de renforcement}$$

Les frais de renforcement de la protection et éventuellement du comptage sont à charge du demandeur (voir annexe 7).

#### **Remarque :**

- Hors zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural, les éventuels renforcements de réseau sont facturés au demandeur (poste D).
- Lorsque l'on a un changement de comptage simple tarif en comptage bihoraire avec un changement de branchement dû à une demande de renforcement, on facturera un «  $\Delta A$  » + «  $F$  » + «  $C$  » + «  $D$  » si d'application.

## **A'ccès au réseau (raccordement chantier)**

Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite.

A partir du 13ème mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau via le terme A'.

Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.

## **Branchement**

Le tarif est basé sur un raccordement standard en souterrain ou aéro-souterrain. Les branchements aériens seront évités dans toute la mesure du possible. Le prix du raccordement est forfaitaire quel que soit le type de branchement (souterrain, aéro-souterrain ou aérien).

Au-delà de trois points d'accès, le terme « B » utilisé dans le cas des habitations unifamiliales est remplacé par un forfait « F » pour chaque point d'accès. Les trois premiers points d'accès sont facturés à l'aide du terme B de l'annexe 5. Le montant de ce forfait pour immeuble à appartements (logements collectifs) est explicité en annexe 6.

Le forfait doit être considéré comme l'intervention financière unique réclamée au promoteur et visant à lui faire payer une participation aux frais d'investissement liés à sa demande de raccordement. Cette intervention ne donne nullement au promoteur le droit à la propriété sur les équipements mis en œuvre à l'occasion de ces travaux.

Cette intervention financière est indépendante de la réalité des travaux à réaliser. Elle libère le promoteur de toute autre obligation financière sauf si le promoteur obtenait, p.ex., l'autorisation de construire l'immeuble en dehors des zones d'habitat (zone rouge sur la carte du PPA) ou d'habitat à caractère rural (zone hachure blanc et rouge) prévues au Plan de Secteur auquel cas, le promoteur devrait également supporter le coût de l'extension en dehors des zones précitées.

Un local cabine dont les spécificités seront définies par le GRD peut être exigé du promoteur, même dans le cas d'un petit immeuble pour autant que la puissance totale liée au raccordement dépasse 56kVA, si le réseau existant ne peut fournir la puissance demandée. (Règlement Technique Distribution Electricité (RTDE) art. 63 et suivants). Si le promoteur ne fournit aucun local, un supplément lui sera facturé pour rémunérer l'acquisition d'un local dans un immeuble proche.

### **1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait**

- La fourniture et la pose de câble en domaine privé dans des gaines d'attente et/ou sur une longueur maximale de 25 mètres entre le local technique et la limite de la propriété privée,
- La fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'immeuble pour atteindre l'ensemble de comptage ,

- La connexion à l'ensemble de comptage et la connexion de la colonne dans le cas d'un raccordement aérien
- La fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support et les accessoires

### **3. Travaux à réaliser par le demandeur**

- La fourniture et la pose d'une courbe de raccordement (tuyaux de pénétration dans l'immeuble) conforme aux prescriptions du GRD et obligatoire pour les nouvelles constructions (petits immeubles),
- La percée de mur extérieur pour le passage du câble d'alimentation et son ragréage après les travaux pour les immeubles existants ayant un recul,
- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente avec tire-fils en domaine privé perpendiculaire et longitudinal (si nécessaire) jusqu'à la limite de propriété; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers),
- La réalisation des fouilles nécessaires (au droit de la pénétration dans le bâtiment, en limite de propriété et aux endroits de changement de direction des gaines),
- L'apport et l'enlèvement de terre ou la réhabilitation du terrain en domaine privé,
- La mise à disposition d'un local cabine si imposé par le GRD.

### **3. Travaux réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers)**

- Forages sous obstacles structurels, remplacement pavages spéciaux
- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé ( $> 25$  mètres),
- Extension du réseau **hors** zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural telle que définie au Plan de Secteur,
- Forage et ragréage des traversées de façades, **dans le cas d'immeubles existants**,
- voir Annexes 6 et 7.

### **4. Remarque :**

Dans le cas d'un raccordement aérien, la fourniture et la pose de la colonne de raccordement (câble entre le coffret de comptage et le réseau aérien ou le câble de raccordement torsadé) sont comprises dans le forfait à charge du GRD. La colonne de raccordement doit rester en tout temps accessible.

Si le branchement existant est aérien et que l'utilisateur de réseau veut passer en branchement souterrain uniquement pour raison esthétique et sans aucune justification technique, il paiera suivant devis.

## **Comptage**

Le type de comptage est un comptage de type BT sans télérelève (simple tarif, bi-horaire, ou à carte).

Le double comptage (simple tarif ou bihoraire + exclusif nuit) entraînera une double facturation du terme C.

Le promoteur fait installer par son électricien les coffrets de raccordement 25S60 ainsi que le jeu de barres les alimentant. De même, les liaisons entre compteur et tableau divisionnaire de chaque point d'accès sont construites par l'électricien du promoteur.

La pose du groupe de comptage de chaque point d'accès est facturée via le terme C du barème AFCD (annexe 6) et est identique à celui appliqué pour les utilisateurs du segment BT ou Trans BT. Il n'y a pas de distinction de traitement suivant le nombre de points d'accès.

### **1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait:**

Le(s) module(s) de comptage comprend :

- La pose des compteurs
- La fourniture et la pose des disjoncteurs (en fonction des calibres disponibles), le(s) contacteur(s), le câblage,...
- La fourniture et la pose des relais de télécommande si d'application; le module de comptage bi-horaire est équipé d'un contact préférentiel de nuit à l'usage de l'utilisateur du réseau,
- La connexion à l'ensemble de comptage
- La connexion du câble vers le tableau divisionnaire de l'utilisateur si posé suivant les spécifications du GRD.
- La première mise en service

### **2. Travaux à réaliser par le demandeur :**

- Mise à disposition du local pour la pose des compteurs, aussi près que possible de la voie publique , ne pas placer de compteur au-dessus d'un compteur gaz
- La fourniture et la pose des coffrets de raccordement 25S60, y compris le jeu de barres suivant les prescriptions du GRD
- La réalisation de la liaison du coffret au tableau divisionnaire.
- La fourniture et la pose du sectionneur (borne interruptible) par coffret
- La fourniture et la pose de l'interrupteur général 250 A à partir de 3 points d'accès
- La mise à la terre du châssis de l'ensemble de comptage
- Le repérage de la liaison avec chaque point d'accès
- L'inspection par un organisme agréé en vue de sa réception et de sa mise en service.

3. Travaux réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers)

- La mise à disposition d'impulsions pour l'utilisateur de réseau

4. Remarque :

- Le ou les compteurs restent propriété du GRD.
- Le terme C ne se substitue pas à la redevance de location de compteur

## Divers

### Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 6

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 7).

Les prix du terme Divers concernent les travaux de câblage, de terrassement ou de forage hors des éléments composant le forfait.

### III. Exemples

Raccordement d'un nouvel immeuble collectif sur réseau 400 V.  
Demande de 21 compteurs bihoraires, monophasés 40 A (9,2 kVA par compteur) et 1 commun (400 V) pour une puissance de 34,6 kVA  
Le demandeur met un local cabine à disposition du GRD (Ores Hainaut Electricité)  
Terrassement et pose de gaines en domaine privé effectués par le demandeur. Recul = 10 m.

Frais de dossier : 250,00 €

A. Accès au réseau : 21 compteurs. mono 40 A (9,2 kVA/compteur) : gratuit

Accès au réseau : 1 compteur commun 34,6 kVA =  
 $34,6 - 13 + 1 = 22,6 \times 147 \text{ €/kVA} = 3.322,20 \text{ €}$

F. Forfait Branchement : local cabine mis à disposition

Du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> point d'accès :  $3 \times 617 \text{ €} (\text{annexe 5}) = 1.851,00 \text{ €}$   
Du 4<sup>ème</sup> au 22<sup>ème</sup> point d'accès :  $19 \times 1.048 \text{ €} (\text{annexe 6}) = 19.912,00 \text{ €}$

C. Comptage : 22 compteurs  $\times 250 \text{ €} = 5.500,00 \text{ €}$   
(annexe 6)

---

Total : 30.835,20 € HTVA

Immeuble collectif existant de plus de 5 ans. Réseau 400 V.  
 1 compteur existant (<10 kVA) à renforcer pour obtenir une puissance de 11,5 kVA. Demande de 4 compteurs supplémentaires bihoraires, monophasés 40 A (9,2 kVA par compteur) et 1 commun (400 V) pour une puissance de 34,6 kVA. Le GRD est Ores Hainaut Electricité.  
 Terrassement et pose de gaines en domaine privé effectués par le demandeur. Recul = 10 m. Nouveau branchement.

Frais de dossier : 250,00 €

**A. Accès au réseau :** 1 compteur à renforcer :  $10 \text{ à } 13 \text{ kVA} = 1 \times 147 \text{ €/kVA} = 147,00 \text{ €}$   
 Accès au réseau : 4 compteurs supplémentaires (<10 kVA) = gratuit  
 Accès au réseau : 1 compteur commun 34,6 kVA =  
 $34,6 - 13 + 1 = 22,6 \times 147 \text{ €/kVA} = 3.322,20 \text{ €}$

**F. Forfait Branchement :**

Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup> point d'accès : $3 \times 617 \text{ € (annexe 5)} =$	1.851,00 €
Du 4 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup> point d'accès : $3 \times 1.450 \text{ € (annexe 6)} =$	4.350,00 €

**C. Comptage :** 5 compteurs x 250 € (annexe 6) = 1.250,00 €  
 (annexe 6)

**D. Prestations diverses**

Renforcement du premier compteur par réglage du disjoncteur (annexe 7) $1 \times 84 \text{ €} =$	84,00 €
--	---------

---

<b>Total :</b>	<b>11.254,20 € HTVA</b>
	+ TVA 6%

Si le compteur existant doit être changé pour un autre type de compteur dépendant de la puissance demandée, il faudra compter un terme C ( 250 €) au lieu du renforcement à 84 €.

Immeuble collectif existant de plus de 5 ans. Réseau 230 V sur façade.  
 1 compteur existant (<10 kVA). Demande de 4 compteurs supplémentaires, monophasés 40 A (9,2 kVA par compteur) dont un commun. GRD = Ores Hainaut Electricité. Nouveau branchement.

Frais de dossier : 250,00 €

A. Accès au réseau : 4 compteurs supplémentaires (<10 kVA) = gratuit

F. Forfait Branchement :

Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup> point d'accès : 3 x 617 € (annexe 5)=	1.851,00 €
Du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup> point d'accès : 2 x 1.450 € (annexe 6)=	2.900,00 €

La nouvelle colonne et sa connexion au réseau sont comprises dans le forfait

C. Comptage : 4 compteurs x 250 € (annexe 6) = 1.000,00 €  
 (annexe 6)

Le comptage existant est récupéré.

**Total :** 6.001,00 € HTVA  
 + TVA 6%

## **IV. Annexes**

**Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse**

**Annexe 6 - Tarif raccordement Electricité Basse Tension (Immeubles collectifs à partir du 4<sup>ème</sup> point d'accès, <=100 A) sur réseau de distribution (<1 kV)**

**Annexe 7 Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT**

**Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site [www.creg.be](http://www.creg.be)**

# **FARDE DE PRIX**

**Tarifs Electricité 2014**

**POUR LES RACCORDEMENTS  
BASSE TENSION**  
*de lotissements  
résidentiels et habitations groupées*

*Les prescriptions reprises sur les grilles de prix prévalent*

# **SOMMAIRE**

<b>I. APPLICATION.....</b>	<b>3</b>
<i>FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER .....</i>	3
<i>RACCORDEMENT ELECTRIQUE .....</i>	3
<i>RACCORDEMENT ECLAIRAGE PUBLIC (EP).....</i>	5
<i>REMARQUE.....</i>	6

## I. Application

*Les constructions groupées au sens du CWaTUPE (« habitat groupé ») sont assimilées aux lotissements privés résidentiels et sont soumises aux mêmes règles que ces derniers.*

*Les lotissements industriels et sociaux sont régis par des règlements particuliers disponibles auprès du GRD.*

*Tous les prix des forfaits applicables aux raccordements de lotissements sont exprimés HTVA.*

### Frais d'ouverture de dossier

Des frais d'ouverture de dossier d'un montant de 250 € sont facturés par énergie (électricité, gaz) et par demandeur.

Si une demande de lotissement est introduite par plusieurs demandeurs, il sera facturé autant de fois 250 € qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur (par exemple demande pour 10 lots puis une demande pour 20 lots faites par le même demandeur), il ne sera facturé qu'une fois 250 €.

### Raccordement électrique

Le forfait réclamé au lotisseur le dispense de toute autre intervention financière que ce soit :

- concernant l'alimentation Moyenne Tension (MT) de l'éventuelle cabine à construire dans le lotissement (y compris l'éventuelle pose MT à l'intérieur du lotissement).

Dans ce cas, l'extension MT est intégralement prise en charge par le GRD, sauf si elle traverse une zone différente d'une zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural (zone rouge ou hachuré blanc/rouge sur le Plan de Secteur). Dans ce cas, l'extension hors de ces 2 zones est facturée au lotisseur.

- concernant les frais d'éventuels déplacements de réseau BT existant (p.ex. des poteaux) imposés suite à des contraintes techniques lors de l'équipement du lotissement. Les déplacements de poteau(x) ou de réseau demandés après l'équipement du lotissement (exemple : déplacement de poteau pour entrée de garage) seront facturés au demandeur.

Pour rappel, l'art. 64 §2 du Règlement Technique Distribution Electricité (RTDE) donne au GRD le droit d'exiger un terrain pour installer une nouvelle cabine. Ce droit est indépendant du nombre de lots que compte le lotissement.

Le présent tarif, s'il dispense le lotisseur de toute prise en charge de travaux à l'extérieur du lotissement, impose au lotisseur, le cas échéant :

- la cession d'un terrain (cfr. RTDE art. 64 §4)
- la construction d'un local répondant aux prescriptions de GRD.

Le GRD peut, moyennant un forfait spécifique, fournir un local cabine préfabriqué.

Le lotisseur a le choix d'ouvrir les tranchées à l'intérieur de son lotissement conformément au gabarit imposé par le GRD ou de confier le terrassement au GRD (forfait spécifique).

Les terrassements et la pose du réseau BT (basse tension) et MT sont réalisées exclusivement par le GRD. De même, les terrassements hors lotissement sont réalisés exclusivement par le GRD, ceci dans les cas où l'alimentation du lotissement peut être réalisée au départ d'une cabine de distribution existante. Cette dernière doit se trouver à maximum 150 mètres du lotissement, sauf accord explicite du GRD.

L'équipement MT du local cabine mis à disposition par le lotisseur est exclusivement réalisé par le GRD tout comme la fourniture et le placement du tableau général BT. Dans la configuration standard, un transformateur de 250KVA est également prévu, ce qui permet l'alimentation de 50 lots.

Lorsque le lotissement comporte plus de 50 lots, une deuxième cabine est nécessaire et ainsi de suite par multiple de 50 lots.

## Comment utiliser le tarif ?

1. le nombre de lots ( $\leq$  à 10 lots ;  $>$  10 et  $\leq$  50 lots ;  $>$  de 50 lots)
2. construction par le lotisseur d'un local cabine ou non
3. ouverture ou non des tranchées par le lotisseur

Raccordement électrique (prix par lot HTVA)				
Nombre de lots		$\leq$ 10 lots	$10 < \text{nombre lots} \leq 50$	$> 50$ lots
Tranchées ouvertes par le GRD	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	2.698 €	2.301 €	1.905 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		3.598 €	2.777 €
Tranchées ouvertes par le lotisseur	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	1.058 €	1.587 €	1.191 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		2.883 €	2.063 €
		2		
		3		1

Le forfait est un montant par lot quel que soit le travail réel à réaliser.

Les prix sont hors TVA et exprimés en €.

Dans le cas où le réseau basse tension serait déjà existant (ainsi que la cabine pour les lotissements compris entre 10 et 50 lots), il sera facturé au lotisseur un forfait de participation au réseau existant, fonction du nombre total de lots (idem tranchées ouvertes par le lotisseur).

Raccordement électrique (prix par lot HTVA)			
Nombre de lots	≤ 10 lots	10 < nombre lots ≤ 50	> 50 lots
Forfait de participation au réseau existant	1.058 €	2.883 €	

Pour les lotissements sociaux qui répondent aux exigences et conditions légales liées à cette qualification, l'équipement du lotissement est gratuit. Par contre, les raccordements individuels des habitations suivent les prescriptions de l'annexe 5 (ABCD).

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un permis de bâti collectif (habitat groupé), il sera facturé, en plus des termes facturés lors du raccordement d'une habitation, un forfait par lot (application du forfait lotissement).

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un camping résidentiel, d'un domaine ou village de vacances, il sera également facturé, en plus des termes propres au raccordement d'une habitation, un forfait par lot (application du forfait lotissement).

Si le camping résidentiel, domaine ou village de vacances se trouve en zone de loisirs (reprise en jaune au Plan de Secteur), il faudra en plus facturer le coût de l'aménée MT.

### Raccordement éclairage public (EP)

L'EP ne sera posé que d'un seul côté de la voirie. Le prix de l'EP à facturer sera le suivant :

- pour les lotissements ≤ à 10 lots, on facturera un forfait EP par lot.
- Pour un nombre de lots > 10 à lots et ≤ à 20 lots, on facturera 10 forfaits EP
- Au-delà de 20 lots, on facturera ½ forfait EP par lot.

Le forfait EP comprend la pose de 25 mètres de câble EP souterrain ainsi que le placement d'un candélabre.

Le prix est exprimé en € par lot et hors TVA.

Le prix du candélabre et de l'armature n'est pas compris dans le forfait et fait l'objet d'une facturation séparée suivant devis et ce dans le respect des exigences de la commune en matière de matériel à utiliser.

Si le lotissement se trouve le long d'une voirie équipée en réseau basse tension aérien (comprenant un câble EP), le devis comprendra uniquement la fourniture et la pose d'armatures sur les supports existants. Un devis est alors nécessaire.

### **Remarque**

Les raccordements des maisons individuelles sont traités suivant le barème ABCD du tarif de raccordement segment utilisateurs de réseau BT. (annexes 0, 5, 6 et 7)

En particulier, toute puissance dépassant les 10 kVA de la fourniture de base est facturée en application d'un terme A.

Le forfait est une participation dans les frais de construction du réseau et non un droit de propriété sur ledit réseau, qui est la propriété exclusive du GRD.

Le réseau EP est, quant à lui, intégralement remis à la Commune.

Dans l'éventualité suivant laquelle un lotissement se réalise en plusieurs phases, il convient de travailler phase par phase et prendre le nombre de lots correspondant individuellement à chacune des phases.

En ce qui concerne la TVA :

- le forfait « frais de dossier » est toujours facturé au taux de TVA de 21%
- le forfait « EP » est facturé à un assujetti au régime TVA cocontractant
- le forfait « EP » est facturé à un non assujetti (les communes) au taux de TVA de 21%
- le forfait « réseau de distribution posé dans/hors lotissement » est exempt de TVA
- le coût des travaux de raccordement individuels = barèmes ABCD qui sont soumis à la TVA suivant les taux réduits (si les conditions sont remplies)

# **FARDE DE PRIX**

**Tarifs Electricité 2014**

***POUR LES  
RACCORDEMENTS  
BASSE TENSION***

***TRANS BT***

***Utilisateurs  
de réseau > 100 A***

***Les prescriptions reprises sur la grille de prix prévalent.***

# **SOMMAIRE**

<b>I. APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<i>FORMULATION DU DEVIS.....</i>	3
<b>II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....</b>	<b>4</b>
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL .....</i>	4
<i>ACCES AU RESEAU.....</i>	5
<i>BRANCHEMENT.....</i>	6
<i>COMPTAGE .....</i>	8
<i>DIVERS.....</i>	9
<b>III. EXEMPLE.....</b>	<b>9</b>
<b>IV. ANNEXES .....</b>	<b>10</b>

## I. Application

*Tous les prix sont à majorer de la TVA.*

*Formulation du devis*

**OFFRE = A + B + C + D**

où

- A représente l'Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5)
- B les frais relatifs au Branchement pour le raccordement au réseau B.T. (détail page 6)
- C les frais relatifs aux coffrets de Comptage (détail page 8)
- D les frais Divers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 9)

## II. Explications détaillées

**Définition :** Par raccordement TRANSBT, on entend un raccordement directement sur une cabine de distribution sous une tension BT (basse tension) < 1kV du GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau BT demandant une puissance qui conduit à des intensités > 100A et pour tout utilisateur de réseau BT perturbateur même pour des courants <=100A à condition d'avoir la confirmation de la disponibilité de cette capacité sur la cabine de distribution par le GRD.

*Restrictions techniques: la distance totale depuis la cabine de distribution jusqu'au placement du compteur (longueur câble) est limitée par la chute de tension maximale (5%) et par les pertes maximales sur le câble (2,5%).*

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard au réseau BT de type TRANSBT :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

**Les montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.**

### ***Etude d'orientation et Etude de détail***

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

Si plusieurs demandes TransBT sont effectuées pour un même projet immobilier, les frais d'étude sont facturés, au promoteur, une seule fois sur base de la puissance la plus élevée et pour autant que les raccordements se fassent en même temps. Dans le cas contraire, les frais d'étude seront facturés séparément.

### Accès au réseau

Ce poste sert donc à financer toutes les poses de renforcement ou d'extension du réseau réalisées en domaine public sur une longueur géographique maximale de 100 mètres suivant le trajet défini par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires et le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) même dans les 100 premiers mètres ne sont pas compris dans le forfait et sont facturés en Divers

L'accès au réseau doit faire l'objet d'un accord préalable du GRD.

Le demandeur paie un forfait par kVA utilisé dès le premier kVA à concurrence de la puissance qu'il demande.

ATTENTION : ce tarif est d'application avec une fourniture minimum de 50 KVA.

### Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A**) augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta A + \text{prestation de renforcement}$$

2. Si le raccordement est insuffisant, un nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchemen (B)** et poste (**D**)) en plus de l'accès au réseau (**A**) pour la puissance complémentaire augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection.

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \mathbf{B} + \mathbf{D} + \text{prestation de renforcement}$$

Les frais de renforcement de protection et éventuellement du comptage sont à charge du demandeur. (Voir **Annexes 4 et 7**).

## ***Branchement***

Le tarif est basé sur un raccordement standard en souterrain ou aéro-souterrain via un seul câble. Les branchements aériens seront évités dans toute la mesure du possible. Le prix du raccordement s'entend d'un montant forfaitaire quel que soit le type de branchement (souterrain, aéro-souterrain ou aérien).

### **1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait :**

- La fourniture et la pose de câble en domaine privé en tranchée ouverte sur une distance maximale de 25 mètres entre la traversée de façade et la limite du terrain,
- La fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'immeuble pour atteindre le coffret compteur situé à une distance maximale de 3 mètres par rapport à la façade,
- La fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support, la fourniture et la pose de la gaine rétractable, la protection mécanique, la boîte de jonction éventuelle,..
- La fourniture et le placement chez l'URD (utilisateur du réseau de distribution) d'un disjoncteur BT d'un calibre égal à la puissance demandée par l'URD,
- La fourniture et la pose des fusibles pour la protection du câble de raccordement dans la cabine de distribution,
- Le raccordement du câble au sectionneur,
- La fourniture et la pose de la réglette sur tableau général BT dans la cabine de distribution.

### **2. Travaux à réaliser par le demandeur**

- La percée du mur extérieur pour le passage du câble d'alimentation et son raccordement après les travaux,
- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente avec tire-fils en domaine privé perpendiculaire à la voirie ; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers),
- Réalisation des niches de terrassement en terrain privé (au droit de la pénétration dans le bâtiment, en limite de propriété et aux endroits de changement de direction des gaines),
- Le remplacement des pavages spéciaux
- L'inspection de l'installation en vue de sa réception par un organisme agréé et de sa mise en service.

**3. Travaux obligatoirement réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers)**

- Forages sous obstacles structurels, remplacement pavages spéciaux,
- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 25m),

## **Comptage**

En ce qui concerne le type de comptage,

- Pour des puissances > ou = 100 kVA, on utilise toujours le comptage de type AMR,
- Pour des intensités > 100 A, on utilise toujours le comptage de type MT avec transformateurs de courant (TC)

Le client paie une redevance de location pour le compteur.

### **1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait:**

Le(s) module(s) de comptage complet :

- La pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance
- La fourniture et la pose du coffret
- La fourniture et la pose du câblage
- La connexion du câble de l'installation du client
- La fourniture et la pose des transformateurs de courant
- La fourniture et la pose chez l'utilisateur du réseau d'un disjoncteur de calibre égal à la puissance demandée
- La première mise en service

### **2. Travaux à réaliser par le demandeur :**

- Mettre à disposition un espace sec et accessible, aussi près que possible de la voie publique pour le placement du compteur électrique
- Réalisation de la liaison du coffret au tableau divisionnaire.
- 

### **3. Travaux obligatoirement réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers)**

- La mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau,
- Pour un raccordement de type injection, le module de comptage est hors standard ; il convient de le facturer selon les prix de remplacement de compteur de l'annexe 3 – Prestations diverses Electricité Trans MT et MT.

## Divers

### Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 4

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 7).

Les prix du terme Divers concernent les travaux de câblage, de terrassement ou de forage pour un point de fourniture situé en dehors de longueurs comprises dans le forfait.

## III. Exemple

Nouveau raccordement d'une puissance de 110 A III 400 V + N par câble exclusif au départ d'une cabine (Ores Namur)

Puissance :  $1,73 \times 400 \times 110 = 76,12 \text{ KVA}$

Frais d'étude détaillée	434 €
(A) Accès au réseau	$76,12 \times 63,66 = 4.845,80 \text{ €}$
(B) Branchement	: 1.590 €
(C) Comptage	1.825 € (si MMR)
	-----
	8.694,80 € HTVA

## **IV. Annexes**

**Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse**

**Annexe 4** Tarif raccordement Electricité Basse Tension (>100 A) sur cabine de distribution (<1 kV) (Trans BT)

**Annexe 7** Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT

**Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site [www.creq.be](http://www.creq.be)**

# **FARDE DE PRIX**

**Tarifs Electricité 2014**

**POUR LES RACCORDEMENTS  
MOYENNE TENSION  
(MT)**

***Utilisateurs de réseau sur réseau MT 26-  
1kV du GRD (<20kV, P<5000kVA)***

***Les prescriptions reprises sur la grille de prix prévalent.***

# **SOMMAIRE**

<b>I. APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<i>FORMULATION DU DEVIS .....</i>	3
<b>II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....</b>	<b>4</b>
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL .....</i>	4
ACCES AU RESEAU .....	5
BRANCHEMENT .....	6
COMPTAGE .....	7
DIVERS .....	8
<b>III. CAS PARTICULIERS .....</b>	<b>8</b>
<b>IV. EXEMPLES .....</b>	<b>10</b>
<b>V. ANNEXES .....</b>	<b>12</b>

## I. Application

*Tous les prix sont à majorer de la TVA.*

### *Formulation du devis*

$$\boxed{\mathbf{OFFRE = A + B + C + D}}$$

où

- A représente l'Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5)
- B les frais relatifs au Branchement pour le raccordement au réseau M.T. (détail page 6)
- C les frais relatifs aux coffrets de Comptage (détail page 7)
- D les frais Divers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 8)

## **II. Explications détaillées**

**Définition :** Par raccordement MT (moyenne tension), on entend un raccordement au réseau MT < 20kV du GRD.

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau demandant une puissance entre 100 kVA et 5MVA à condition d'avoir la confirmation de la disponibilité de cette capacité sur le réseau MT par le GRD (gestionnaire du réseau de distribution). Il peut être également imposé par le GRD pour des puissances inférieures si le réseau ne permet pas une solution technique BT (basse tension).

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard (tel que décrit au « B » ci-dessous) au réseau MT de type 26-1kV

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

**Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD.**

### ***Etude d'orientation et Etude de détail***

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

## Accès au réseau

Ce poste sert à financer l'infrastructure en amont du raccordement de l'utilisateur de réseau jusque et y compris à la sous-station Elia. Dans le cadre du raccordement, ce poste inclut toutes les poses de renforcement ou d'extension du réseau réalisées en domaine public suivant le trajet déterminé par le GRD.

Ce poste inclut la pose de câble sur le domaine public dans les limites des zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies dans les Plans de Secteur et suivant le trajet déterminé par le GRD. En dehors des zones précitées, l'extension est totalement payée par l'utilisateur de réseau sur base du terme D Divers.

Les forages sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute,...) ne sont pas compris dans le forfait et sont facturés au moyen du terme D.

Le demandeur paie un forfait par kVA utilisé dès le premier kVA à concurrence de la puissance qu'il demande. ATTENTION : Ce tarif est d'application avec un minimum de 100 kVA. Même si la puissance contractuelle demandée par l'utilisateur est inférieure à 100 kVA, ce minimum lui sera facturé.

**La puissance demandée** est la puissance de réglage de la protection générale de l'installation du demandeur. Il s'agit de la puissance maximale prélevée qui est également reprise dans le contrat de raccordement comme la puissance contractuelle.

Il ne s'agit donc ni de la puissance installée, ni de la puissance maximale disponible sur le câble de raccordement.

### Remarque :

Dans le cas d'un **zoning industriel**, le lotisseur/promoteur n'est pas considéré comme client moyenne tension individuel. Par conséquent, il ne paie pas l'intervention forfaitaire (terme A) pour la puissance demandée. La redevance de puissance sera facturée au demandeur venant s'établir dans le zoning. Par contre, les travaux d'infrastructure dans le lotissement moyenne tension (et basse tension) sont pris en charge par le lotisseur/promoteur mais restent propriété de l'Intercommunale qui en assure l'entretien.

NB : cas particulier des zonings équipés grâce à des subsides de la Région Wallonne : dans ce cas, le terme A n'est pas non plus facturé à l'utilisateur final. Il en va de même pour les frais d'études.

## Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, seule la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (A).

**Offre =  $\Delta A$**

2. Si le raccordement est insuffisant, le nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchemen (B)** en plus de l'accès au réseau (A) pour la puissance complémentaire demandée.

$$\boxed{\text{Offre} = \Delta A + B + D}$$

Le poste D reprend les travaux hors forfaits réalisés par le GRD et à charge du demandeur (Voir **Annexes 2 et 3**).

## **Branchement**

L'emplacement et les modalités particulières pour la cabine moyenne tension seront examinés et convenus (accord préalable formel du GRD sur les plans d'exécution détaillés et des caractéristiques techniques des équipements) d'un commun accord entre l'utilisateur de réseau et le GRD. Ils sont conformes au cahier des charges Synergrid (C2/112).

Le raccordement standard est basé sur un raccordement souterrain en entrée/sortie, c'est-à-dire en boucle dans le réseau MT du GRD. Il s'agit de la configuration la plus souvent rencontrée.

Il n'y a pas de réduction prévue

- si le nouveau raccordement ne peut être réalisé en entrée/sortie du fait de la structure de réseau
- s'il est réalisé en aérien

NB : La configuration en boucle ne garantit aucunement à l'utilisateur une mise à disposition sans discontinuer de la puissance souscrite. Si l'utilisateur exige cette disponibilité, il faut le considérer comme raccordement de secours qui est facturé distinctement du raccordement standard.

### **1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait:**

- La fourniture et la pose du branchement souterrain standard par entrée/sortie incluant maximum 2x3x10 m de câble en domaine privé en tranchée ouverte ou gaine d'attente et 5 mètres maximum en cabine.
- La fourniture et la réalisation des jonctions sur le réseau et les terminales dans la (les) cabine(s) ;
- Les manœuvres sur le réseau ;
- La fourniture et la pose des indicateurs de courant de défaut.

### **2. Travaux à réaliser par le demandeur :**

- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente en domaine privé ; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers)
- Tout travail de réparation de revêtement en terrain privé, la réalisation des traversées de façade et leur étanchéité
- Le remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine privé,
- L'installation et équipement de la cabine de l'utilisateur. Les plans y relatifs doivent être acceptés par le GRD et la cabine doit être conforme à la spécification Synergrid (C2/112),
- L'inspection de la cabine de l'utilisateur en vue de sa réception par un organisme agréé et de sa mise en service.

**3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** mais **non compris** dans le forfait (facturés en Divers) :**

- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 10m),
- La télécommande des logettes de l'utilisateur,
- La télésignalisation des indicateurs de courant de défaut,
- Le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...).

**Comptage**

En ce qui concerne le type de comptage,

- Pour des puissances  $\geq 100$  kVA, on utilise toujours le comptage de type AMR (télérelevé),
- Pour des puissances  $> 250$  kVA, on utilise toujours le comptage de type MT sur TC (transformateur de courant) et TT (transformateur de tension),

Les transfos de courant et de Tension sont fournis par le demandeur et sont soumis à l'approbation du GRD suivant spécification Synergrid (C2/112).

Les modules de comptage enregistrent kW + kWhn + kWhs + kVarh.

L'utilisateur paie une redevance de location pour le compteur qui reste propriété du GRD.

**1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait:**

- La pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance,
- La fourniture et la pose du coffret
- La fourniture et la pose du câblage
- L'étalonnage
- La mise en service

**2. Travaux à réaliser par **le demandeur** :**

- La fourniture et le placement des transformateurs de courant et de tension suivant spécifications Synergrid (C2/112).

**3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)**

- La mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau

Remarque : l'utilisateur de réseau devra mettre à disposition un emplacement sec et facile d'accès, aussi proche que possible de la voirie publique pour le placement du compteur (à défaut d'être dans la cabine).

## Divers

### Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 2

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 3).

Les prix du terme Divers concernent :

- Dans la cabine de dispersion : la fourniture et la pose de cellule avec protection, y compris télésignalisation, câblage et mise en service
- Dans la cabine de l'utilisateur de réseau : la fourniture et la pose des transformateurs de courant et de tension, d'une protection différentielle, du câblage, d'une signalisation
- Les travaux de fourniture et pose de mètres de câbles supplémentaires en dehors du forfait prévu en domaine privé, la réalisation de terminales
- Les travaux de terrassement ou de forage

## III. Cas particuliers

### 1. Raccordement de secours

S'il s'agit d'un utilisateur de réseau MT demandant un secours par un 2ème chemin distinct du premier, le secours est facturé selon les prix unitaires de l'annexe 3 dans l'hypothèse où le feeder est issu du même poste (pas de terme A ni B). Le terme D reprendra l'ensemble des travaux complémentaires à réaliser, c'est-à-dire pose de câbles, placement logette éventuelle au poste, terminale et jonctions, etc.

Les travaux éventuels en amont du raccordement (renforcement câbles, etc) sont pris en charge par GRD.

Par contre, si le feeder est issu d'un autre poste, il est facturé comme un second raccordement MT (termes A, B, C & D).

S'il s'agit d'un utilisateur de réseau MT en entrée-sortie souhaitant que la séparation des 2 feeders soit réalisée chez lui, la même logique est appliquée. En effet, il s'agit d'une forme particulière de secours.

### 2. Raccordement provisoire de chantier

Pour le **raccordement provisoire de chantier**, le demandeur paie :

$$\text{Offre} = \frac{1}{2} \mathbf{A}_1 + \mathbf{B} + \mathbf{C} + \mathbf{D}$$

Pour le **raccordement définitif**, le demandeur paie :

$$\text{Offre} = (\mathbf{A}_2 - \frac{1}{2} \mathbf{A}_1) + \mathbf{B} + \mathbf{C} + \mathbf{D}$$

avec  $A_1$  et  $A_2$  en fonction de la puissance demandée.

$A_1$  = puissance du chantier

$A_2$  = puissance définitive

#### IV. Exemples

Un utilisateur industriel (Ores Namur) a installé une cabine de transformation contenant un transformateur de 250 kVA.  
Le raccordement souterrain est réalisé en entrée-sortie.

Le recul en site privé est de 25 m,  
les terrassements sont réalisés par le demandeur.  
Comptage télé-relevé (AMR).

Frais d'étude	:	1.016 €
<b>(A) Accès au réseau</b> $250 \times 38,09 \text{ €/kVA} =$	:	9.522,50 €
<b>(B) Branchement</b>	:	4.630 €
<b>(C) Comptage</b> Prix du comptage standard	:	1.698 €
<b>(D) Divers recul : (25-10 m) <b>x 2</b> x 44 €/m*</b>	:	1.320 €
		-----
		18.186,50 € HTVA

\*Fourniture et pose d'un câble 150 mm<sup>2</sup> PRC sans terrassement = 44€/m

Ce même utilisateur, deux ans plus tard, installe un nouveau transformateur d'une puissance de 630 kVA.(au lieu de 250 kVA)

Le raccordement avait été réalisé en 3 x 150 mm<sup>2</sup> Aluminium.

La nature du raccordement ( 3 x 150 mm<sup>2</sup> Alu) est bien suffisante : seule la puissance complémentaire est à payer. La dalle de comptage est considérée comme inchangée.

(A) Accès au réseau  
(630 - 250) x 38,09 €/kVA : 14.474,20 €

(B) Branchement : 0 €

(C) Comptage (DTP) : 0 €

-----  
14.474,20 € HTVA

NB : Si le comptage se faisait initialement en BT, l'augmentation de puissance entraîne ici le placement d'un comptage à la MT. Le demandeur se verra donc facturer le forfait comptage (1.698 €) puisque la dalle de comptage doit être remplacée.

## **V. Annexes**

**Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse**

**Annexe 2 - Tarif raccordement Electricité Moyenne Tension (< 5000 kVA) sur réseau de distribution (<20 kV)**

**Annexe 3 - Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans MT et MT**

**Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site [www.creg.be](http://www.creg.be)**

# **FARDE DE PRIX**

**Tarifs Electricité 2014**

**POUR LES RACCORDEMENTS  
MOYENNE TENSION**

**TRANS MT**

***Utilisateurs de réseau  
raccordés sur poste  
(< 20 kV, 5 MVA < P < 25 MVA)***

***Les prescriptions reprises sur la grille de prix prévalent.***

# **SOMMAIRE**

<b>I. APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<i>FORMULATION DU DEVIS .....</i>	3
<b>II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....</b>	<b>4</b>
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL .....</i>	4
<i>ACCES AU RESEAU .....</i>	5
<i>A' : SUPPLEMENT D'ACCES AU RESEAU.....</i>	6
<i>BRANCHEMENT .....</i>	7
<i>COMPTAGE .....</i>	8
<i>DIVERS .....</i>	9
<b>III. CAS PARTICULIERS .....</b>	<b>9</b>
<b>IV. EXEMPLES .....</b>	<b>10</b>
<b>V. ANNEXES .....</b>	<b>12</b>

## I. Application

*Tous les prix sont à majorer de la TVA.*

*Formulation du devis*

$$\text{OFFRE} = \mathbf{A} + \mathbf{A}' + \mathbf{B} + \mathbf{C} + \mathbf{D}$$

où

- A** représente l'Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5)
- A'** le supplément d'Accès au réseau ou l'intervention supplémentaire du demandeur uniquement lorsque celui-ci est connecté directement à un poste déporté (détail page 6)
- B** les frais relatifs au Branchement pour le raccordement au réseau (détail page 7)
- C** les frais relatifs aux coffrets de Comptage (détail page 8)
- D** les frais Divers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 9)

## **II. Explications détaillées**

**Définition :** Par raccordement TRANSMT, on entend un raccordement directement sur un poste GRT/GRD sous une tension < 20kV.

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau demandant une puissance entre 5MVA et 25MVA à condition d'avoir la confirmation de la disponibilité de cette capacité sur le poste par le GRD (gestionnaire du réseau de distribution). Il peut être également imposé par le GRD pour des puissances inférieures si le réseau ne permet pas une solution technique MT (moyenne tension) insérée dans le réseau.

Le tarif de raccordement unique est d'application pour tout raccordement de type TRANSMT :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

**Les montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD.**

Pour les productions décentralisées raccordées via 1 seul câble, les postes B et C sont divisés par 2. Ce type de raccordement est également possible pour les utilisateurs préleveurs qui choisissent d'être raccordés via un seul câble pour autant que leur choix en la matière soit clairement mentionné dans leur contrat de raccordement (notamment l'engagement d'accepter les inconvénients qui découlent d'une panne). La même règle de la division par 2 des termes B et C est alors d'application.

Sauf mention contraire, le terme "câble" signifie câble de puissance.

Les raccordements supérieurs à 20MVA sont à considérer comme des raccordements hors standard et sont donc à valoriser suivant les prix moyens (> à 25 MVA => raccordement Elia).

### ***Etude d'orientation et Etude de détail***

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

### **Accès au réseau**

Ce poste sert à financer la construction du raccordement réalisée en domaine public sur une longueur géographique maximale de 400m suivant le trajet déterminé par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires et le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) même dans les 400 premiers mètres ne sont pas compris dans le forfait et sont facturés en Divers.

Le raccordement est constitué de 2 ou 3 câbles posés en parallèle dans la même tranchée y compris le câble de signalisation.

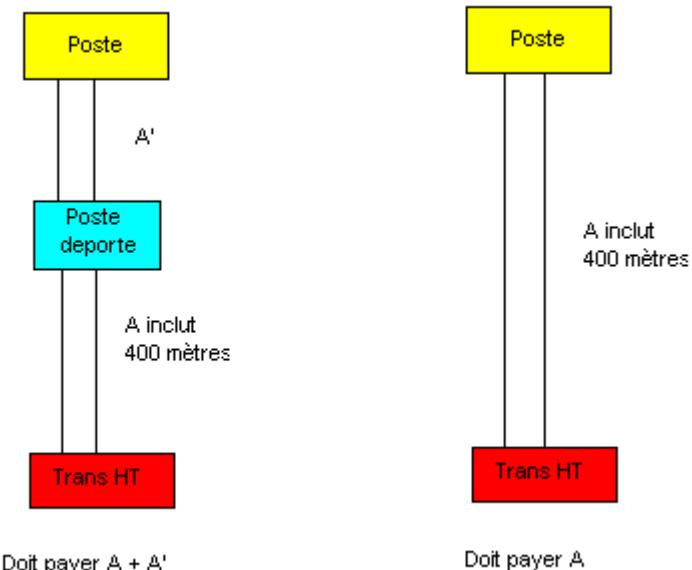
Le demandeur paie un forfait par KVA utilisé dès le premier KVA à concurrence de la puissance qu'il demande.

ATTENTION : Ce tarif est d'application avec un minimum de 5MVA (5000 kVA).

**La puissance demandée** est la puissance de réglage de la protection générale de l'installation de l'utilisateur du réseau. Il s'agit de la puissance maximale prélevée qui est également reprise dans le contrat de raccordement comme la puissance contractuelle.

Il ne s'agit donc ni de la puissance installée, ni de la puissance maximale disponible sur le câble de raccordement.

## A' : Supplément d'accès au réseau



Les utilisateurs Trans MT, connectés à un poste déporté plutôt que directement au poste, doivent payer un A + A' puisqu'ils utilisent une partie du feeder entre le poste et le poste déporté.

### Calcul de l'intervention A' due pour utilisation du canal de puissance poste/cabine de dispersion

Sur base de la situation réelle (longueur et section du tronck Poste-poste déporté et de la demande de puissance de l'utilisateur de réseau), l'intervention sera calculée au moyen du coût unitaire repris en Divers.

Pour un tronck poste-poste déporté existant (Ores Namur) et constitué de 3 PRC400mm<sup>2</sup> de 3500m, le client demandant 9MVA paiera donc un terme A' de :

$$A' = (9000/20000) \times (3500 \times 322 \text{ €}) = 507.150 \text{ €}$$

9000 = Nbre de kVA demandés par l'utilisateur du réseau

20000 = Capacité maximale en kVA de la liaison poste – poste déporté

322 €/m = coût de 1 m de pose 3 x PRC400mm<sup>2</sup> en Ores Namur (voir annexe 1)

### Augmentation de puissance

- Si le raccordement est suffisant, seule la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A** et éventuellement **(A')** si le client est raccordé sur un poste déporté.

$$\text{Offre} = \Delta A + \Delta A'$$

2. Si le raccordement est insuffisant, le nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchement (B)**) en plus de l'accès au réseau (**A+A'**) pour la puissance complémentaire si le branchement existant est trop vétuste. Si les câbles existants sont encore valables, le renforcement peut se faire via la pose d'un câble complémentaire facturé suivant les postes repris en Divers.

$$\boxed{\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \Delta \mathbf{A}' + \mathbf{B} + \mathbf{D}}$$

Le poste D reprend les travaux hors forfaits réalisés par le GRD et à charge du demandeur (Voir **Annexes 1 et 3**).

## **Branchement**

L'emplacement et les modalités particulières utiles à la réalisation de la cabine moyenne tension seront examinés et convenus de commun accord entre l'utilisateur de réseau et le GRD. Ils sont conformes au cahier des charges Synergrid C2/112.

Le raccordement standard est basé sur un raccordement souterrain constitué de 2 ou 3 câbles en protection différentielle posés en parallèle dans la même tranchée y compris le câble de signalisation. Le dimensionnement en nombre de câbles et en section est imposé par l'annexe 1 des tarifs.

### **1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait:**

- La fourniture et le placement de 2 ou 3 logettes au poste,
- La fourniture et la pose des protections différentielles des 2 ou 3 câbles côté poste,
- La fourniture et la pose de la télésignalisation,
- La fourniture et la pose de 2 ou 3 câbles et du câble de signalisation en tranchée ouverte (ou gaine d'attente) sur une longueur géographique maximale de 10 mètres en terrain privé
- La fourniture et la confection des terminales aux deux extrémités des câbles,
- La fourniture et le placement des protections Imax, Io, différentielle au poste

### **2. Travaux à réaliser par le demandeur :**

- Les travaux de terrassement en domaine privé et le placement des gaines d'attente. Ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix présenté en Divers,
- Les travaux de remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine privé.
- Tout travail de réparation de revêtement en terrain privé, la réalisation des traversées de façade et leur étanchéité, etc.
- Le cas échéant, l'assainissement du sol en terrain public à charge du demandeur.
- L'installation et l'équipement de la cabine de l'utilisateur. Les plans y relatifs doivent être acceptés par le GRD et la cabine doit être conforme à la spécification Synergrid C2/112,
- L'inspection de la cabine de l'utilisateur en vue de sa réception par un organisme agréé ainsi que sa mise en service,

**3. Travaux obligatoirement réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers) :**

- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 10 mètres),
- La télésignalisation des indicateurs de courant de défaut,
- La télécommande des logettes de l'utilisateur dans sa cabine est généralement réalisée par le GRD et non compris dans le forfait. **MAIS** ce travail peut également être réalisé par l'URD (utilisateur de réseau de distribution) à condition qu'il respecte les cahiers des charges du GRD.
- le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) même dans les 400 premiers mètres

**4. Remarque :**

Le type de protection est déterminé par GRD. Les transformateurs de courant sont soumis à l'approbation du GRD.

La section et le nombre de câbles sont fonction de la demande de puissance.

Les câbles sont dans une seule tranchée, y compris le câble de signalisation (gaine).

### **Comptage**

Le type de comptage est un comptage de type MT AMR installé au poste. Les modules de comptage enregistrent kW + kWhn + kWhs + kVarh.

Le demandeur paie une redevance de location pour le compteur.

**1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait:**

- la pose de la dalle de comptage au poste en fonction de la puissance, le câblage et l'étalonnage
- La fourniture et la pose des transformateurs de courant et de potentiel dans le poste
- la mise en service

**2. Travaux à réaliser par le demandeur:**

- Le placement des transformateurs de courant pour la protection de la cabine de l'utilisateur du réseau.

**3. Travaux obligatoirement réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers)**

- La mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau,

## Divers

### Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 1

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 3).

Les prix du terme Divers concernent :

- Dans le poste de transformation ou la cabine de dispersion : la fourniture et la pose de cellule avec protection, y compris télésignalisation, câblage et mise en service
- Dans la cabine de l'utilisateur de réseau : la fourniture et la pose des transformateurs de courant et de tension, d'une protection différentielle, du câblage, d'une signalisation
- Les travaux de fourniture et pose de mètres de câbles supplémentaires à plus de 400 m du poste ou en dehors du forfait prévu en domaine privé, la réalisation de terminales
- Les travaux de terrassement ou de forage

## III. Cas particuliers

### 1. Raccordement de secours

A. Pour un **secours venant d'un autre poste** :

$$\boxed{\text{Offre} = A + B + C + D}$$

éventuellement divisé par deux si un seul câble sauf en ce qui concerne les termes A et D.

Si la puissance vient d'un poste déporté, un A' sera facturé en plus.

B. Un **secours réseau**, c'est-à-dire depuis le réseau MT du GRD, est à considérer comme un nouveau raccordement MT. Tous les termes sont d'application.

### 2. Raccordement provisoire de chantier

Pour le **raccordement provisoire de chantier**, le demandeur paie :

$$\boxed{\text{Offre} = \frac{1}{2} A_1 + B + C + D}$$

Pour le **raccordement définitif**, le demandeur paie :

$$\boxed{\text{Offre} = (A_2 - \frac{1}{2} A_1) + B + C + D}$$

Avec :

- A1 = puissance du chantier
- A2 = puissance définitive

#### IV. Exemples

Un utilisateur industriel (Ores Hainaut Electricité) a installé une cabine de transformation contenant un transformateur de 7 MVA.

Le raccordement souterrain a une longueur de 300m (donc < à 400m).

Le recul en site privé est de 25 m et l'utilisateur ouvre la tranchée.

Frais d'études	3.418 €
<b>(A) Accès au réseau</b> 7000 x 9,05 €/kVA =	: 63.350 €
<b>(B) Branchement</b>	: 198.159 €
<b>(C) Comptage</b> le prix d'un comptage standard	: 8.631 €
<b>(D) Divers</b> recul : 2 câbles puissance 240 <sup>2</sup> PRC à 53€/m et par câble (25-10) m x 2 X 53 €/m : Signalisation : (25-10) m x 14 € :	1.590 € 210 € ----- 275.358,00 € HTVA

Si le site de l'utilisateur s'était trouvé à une distance > à 400m, il aurait payé la surlongueur en domaine public au prix de 188 €/m.

Ce même utilisateur, deux ans plus tard, installe un nouveau transformateur portant la puissance mise à disposition à 14 MVA (au lieu de 7 MVA).

Le raccordement avait été réalisé par deux câbles 3 x 240 mm<sup>2</sup> Aluminium. Cette fois, l'utilisateur ne fait qu'aménager sa cabine. Il demande au GRD (Ores Hainaut Electricité) d'ouvrir la tranchée en terrain privé.

La nature du raccordement existant ( 2 x 3 x PRC240 mm<sup>2</sup> Alu) est insuffisante: la pose d'un 3<sup>ième</sup> câble est requise.

Frais d'études	3.418 €
(A) Accès au réseau (14000 - 7000) x 6,61 €/kVA:	46.270 €
(B) Branchement	: 0 €
(C) Comptage (DTP)	: 0 €
(D) Divers :	
○ 1 cellule avec prot diff :	89.612 €
○ 1 installation de comptage :	3.579 €
○ 1 prot diff sur arrivée client :	17.497 €
○ 2 terminaisons intérieures :	892 €
○ Tranchée et pose de câble en domaine public 300 X (46 + 53)* :	29.700 €
○ Tranchée et pose de câble en domaine privé :	
25 x (46 + 53)* =	2.475 €
-----	
193.443,00 € HTVA	

\*Tranchée 1 câble 240 mm<sup>2</sup> = 46 €/m  
Fourniture et pose de 1 câble = 53 €/m

## V. Annexes

**Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse**

**Annexe 1 - Tarif raccordement Electricité Moyenne Tension (entre 5000 et 25000 kVA) sur réseau de distribution (<20 kV) (Trans MT)**

**Annexe 3 - Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans MT et MT**

**Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site [www.creq.be](http://www.creq.be)**

**ORES (Mouscron)**

**CATALOGUE ET TARIF DES  
PRESTATIONS**

**ELECTRICITE**

**2014**

## **Sommaire**

Préambule .....	3
Structure des fiches .....	4
Tableau de synthèse des prestations .....	5

# CATALOGUE ET TARIF DES PRESTATIONS ELECTRICITE

## 2014

### Préambule

Le catalogue des prestations de raccordements électriques et des tarifs est présenté sous forme de **fiches signalétiques** décrivant chacune le contenu d'une prestation.

Les différentes prestations sont regroupées selon la nature des travaux (branchement, comptage, mise en service, travaux divers ou hors forfait) et selon le type de raccordement basse tension (BT) ou moyenne tension (MT) avec une distinction supplémentaire entre une demande de raccordement d'un URD sur le réseau du GRD (BT - MT) ou directement sur un poste ou une cabine (Trans MT ou Trans BT).

L'URD est l'Utilisateur du Réseau de Distribution.

Le GRD est le Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Un **tableau de synthèse** reprend par type de travail et par type de raccordement les prestations diverses et hors forfait proposées. Chaque prestation fait référence à un numéro de fiche signalétique.

## Structure des fiches

Les **fiches signalétiques** indiquent pour chaque prestation et chaque type de raccordement :

- le libellé de la prestation
- l'unité de mesurage
- le prix de la prestation pendant les heures normales de service et en dehors de celles-ci si la prestation peut être prévue.

Le prix est donné en Euro. Dans certains cas cependant, il fait référence aux termes A (accès réseau), B (branchement), C (comptage), F (forfait pour immeubles collectifs) dont les prix sont indiqués dans la grille tarifaire.

- le taux de TVA applicable
- la description de la prestation précisant si la main d'œuvre, le matériel et le déplacement sont compris, le contenu de la prestation et les éventuelles restrictions
- la nature des travaux préparatoires à réaliser par l'URD
- le canal d'entrée de la demande, c'est-à-dire comment introduire la demande de prestation auprès du GRD
- le délai d'exécution de la prestation à partir du moment spécifié
- les prescriptions techniques de référence
- les prestations complémentaires qui doivent être associées et exécutées en même temps que la prestation demandée

## **Tableau de synthèse des prestations**

**Basse Tension (BT et Trans BT)**

**Moyenne Tension (MT et Trans MT)**

**SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE**  
**BASSE TENSION ( BT et TRANS BT ) ET MOYENNE TENSION ( MT et TRANS MT )**

Prestations	Fiche associée n°			
PRESTATIONS DIVERSES	Segment BT	Segment TRANS BT	Segment MT	Segment TRANS MT
<b>BRANCHEMENT</b>				
<b>Renouvellement de branchement</b>				
Renouvellement	E001			
<b>Déplacement</b>				
Déplacement (radiation du raccordement existant non comprise)	E010			
Déplacement de branchement sans enlèvement ni suppression cabine				E015
<b>Radiation</b>				
Radiation raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	E020			
Radiation raccordement souterrain (enlèvement compteur non compris)	E021			
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)				E022
<b>Connexion/ Déconnexion</b>				
Déconnexion et connexion réseau électrique souterrain (art 116 RTDE)	E025			
Déconnexion et connexion réseau électrique aérien (art 116 RTDE)	E026			
Connexion sur réseau électrique aérien ou à la cloche (reconnexion)	E027			
<b>Renforcement</b>				
Renforcement du branchement	E030			
<b>COMPTEURS PROVISOIRES</b>				
Raccordement armoire de chantier sur câble provisoire et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement raccordement et compteur)	E032			
Raccordement armoire de chantier sur câble définitif et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement compteur provisoire )	E033			
Pose compteur provisoire sur raccordement existant	E034			
Remplacement compteur provisoire par compteur définitif	E035			
Raccordement définitif avec compteur provisoire sur emplacement définitif (y compris enlèvement compteur provisoire)	E036			
Raccordement cabine MT provisoire				E037
<b>FORAINS</b>				
Forfait branchement forain < ou = 100 A	E038			
<b>COMPTAGE</b>				
<b>Remplacement</b>				
Remplacement d'un type de compteur par un autre type	E040			
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget	E041			
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client non protégé)	E042			
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client protégé)	E043			
Remplacement d'un compteur suite à des dégâts causés par l'URD	E044			
Remplacement d'un compteur à budget suite à des dégâts causés par l'URD	E045			
Remplacement d'un disjoncteur BT suite à des dégâts causés par l'URD	E046			
Remplacement d'un disjoncteur TransBT suite à des dégâts causés par l'URD	E047			
Remplacement groupe de comptage normal par groupe de comptage télé-relevé				E050
Remplacement groupe de comptage ferraris par groupe de comptage électronique				E051
Remplacement de groupe de comptage pour changement de tarif (vers double tarif ou Horosaisonnier)				E052
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste P<2,5MVA				E053
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste P>2,5 MVA				E054
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants MT en cabine télé-relevé				E055
Remplacement comptage classique par comptage 4 quadrants MT en cabine non télé-relevé				E056
Pose d'une ligne téléphonique pour télé-relève				E057
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client MT si P<1000kVA				E058
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P<10MVA				E059
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P<20MVA				E060
Remplacement de transformateur de courant TC en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)				E061
Remplacement de transformateur de tension TT en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)				E062
<b>Renforcement/ Déforcement de puissance mise à disposition</b>				
Renforcement par réglage du calibre du disjoncteur de protection	E070			
Déforcement par réglage du calibre du disjoncteur de protection	E071			
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection	E072			
Déforcement par remplacement du disjoncteur de protection	E073			
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	E074			
Déforcement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	E075			
Renforcement par passage de monophasé et triphasé	E076			
Diminution de puissance MT				E080
<b>Déplacement</b>				
Déplacement du groupe de comptage avec fourniture de matériel	E090			
Déplacement du groupe de comptage sans fourniture de matériel	E091			
Déplacement compteur				E095

**SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE**  
**BASSE TENSION ( BT et TRANS BT) ET MOYENNE TENSION (MT et TRANS MT)**

Prestations	Fiche associée n°
<b>Enlèvement</b>	
Enlèvement du groupe de comptage	E100
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement aérien	E101
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement souterrain	E102
<b>Ajout</b>	
Pose d'un compteur Exclusif de nuit	E110
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (situation finale inférieure à 4 points d'accès)	E111
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (à partir du 4ème point d'accès)	E112
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	E113
<b>Travaux comptage divers</b>	
Fourniture et placement d'une armoire extérieure pour comptage et connexion (recul> 25 m)	E120
Mise à disposition d'impulsions (compteur >100 kVA )	E121
Fourniture et pose de l'embase du coffret 25S60	E122
Fourniture et pose d'une borne interruptible III + N 125 A	E123
Fourniture et pose du bloc de raccordement	E124
Adaptation comptage tri horaire pour passage en bi horaire	E125
Pose contact préférentiel	E126
Remplacement fusible par disjoncteur	E127
Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	E128
Connexion câble de liaison coffret divisionnaire client - coffret de comptage	E129
Vérification d'un compteur sur place	E135
Etalonnage compteur avec compteur contrôle en série	E136
Remise des scellés suite à un bris de scellés	E137
Enlèvement limiteur	E140
Enlèvement limiteur d'un compteur à budget (client protégé)	E141
Activation d'un compteur à budget en mode budget	E142
Activation d'un compteur à budget en mode bi horaire	E143
Activation d'un compteur à budget en mode simple tarif	E144
Activation d'un compteur double cadran en mode bi horaire (sans déplacement)	E145
Activation d'un compteur double cadran en mode bi horaire (avec déplacement)	E146
Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (sans déplacement)	E147
Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (avec déplacement)	E148
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement)	E149
Désactivation d'un compteur à budget (avec déplacement)	E150
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé	E151
Fourniture et pose d'un demi-cylindre pour armoire de comptage extérieure	E152
Etalonnage d'un compteur MT sur place	E160
Etalonnage d'un compteur sur banc au laboratoire	E161
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)	E162
Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	E163
Fourniture de transformateur d'intensité par le GRD	E164
Fourniture de transformateur de tension par le GRD	E165
Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement	E166
Réalisation de terminale intérieure	E167
Réalisation de terminale extérieure	E168
<b>DIVERS</b>	
Localisation d'un câble en domaine privé sans intervention camion LABO	E180
Localisation de défaut de câble sur installation client (forfait 3h)	E181
Supplément pour localisation défaut de câble (par heure en plus dépassant le forfait de 3h)	E182
Réglage protection découplage pour production décentralisée (en labo)	E183
Réglage protection découplage pour production décentralisée (sur site)	E184
Maneuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	E185
Ouverture et fermeture portes cabine à la demande du client	E186
Remise des scellés suite à un bris de scellés MT	E187
<b>MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT</b>	
Première mise en service d'un nouveau point d'accès	E190
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	E191
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	E192
Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès (compteur) simultanément (à partir du 2ème -> 25ème)	E193
Fermeture (Move Out) de plusieurs points d'accès (compteur) simultanément (à partir du 2ème -> 25ème)	E194
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	E195
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	E196
Coupure au groupe de comptage (y compris rétablissement)	E197
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	E198
Ouverture suite à un rétablissement	E199
Mise en service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	E210

**SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE**  
**BASSE TENSION ( BT et TRANS BT ) ET MOYENNE TENSION ( MT et TRANS MT )**

Prestations	Fiche associée n°			
	Segment BT	Segment TRANS BT	Segment MT	Segment TRANS MT
Mise hors service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement			E211	
Coupe de la cabine			E212	
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)			E213	
Mise en service cabine suite à un rétablissement			E214	
<b>PRESTATIONS ADMINISTRATIVES</b>				
Déplacement inutile	E220			
Déplacement inutile en cabine MT		E221		
Fraude (PV)		E222		
Frais de refacturation		E223		
Visite technique à la demande de l'URD	E224		E225	
Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement		E226		
Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	E227		E228	
Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	E229		E230	
Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement		E231		
<b>TRAVAUX HORS FORFAITS</b>	Segment BT	Segment TRANS BT	Segment MT	Segment TRANS MT
<b>POSTE DE TRANSFORMATION</b>				
Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)			E240	
Fourniture et pose cellule avec protection Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)			E241	
Fourniture et pose protection différentielle sur cellule existante (y compris câblage et mise en service)			E242	
Installation d'un comptage			E243	
<b>CABINE DE DISPERSION</b>				
Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)			E250	
Fourniture et pose cellule avec disjoncteur Imax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)			E251	
Fourniture et pose protection différentielle sur cabine de dispersion (y compris câblage et mise en service)			E252	
<b>CABINE CLIENT</b>				
Mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau			E260	
Fourniture et placement set de 3 TC et 3 TT			E261	
Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule d'arrivée			E262	
Travaux de câblage (liaison TC, TT, dalle de comptage)			E263	
Fourniture et pose d'une armoire de signalisation y compris câblage			E264	
<b>CABINE DE DISTRIBUTION</b>				
Extension tableau BT avec un départ 150 <sup>2</sup> Alu		E265		
Raccordement 1x4x150 <sup>2</sup> Alu BT		E266		
<b>TRAVAUX DE CABLAGE</b>				
<b>Avec terrassement</b>				
Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au delà de 400 m				E270
Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 400 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m				E271
Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au delà de 400 m				E272
Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 400 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m				E273
Fourniture et pose avec terrassement de mètres de câble supplémentaires (>10 m)				E274
<b>Sans terrassement</b>				
Câble EA <sup>VB</sup> 1 x 4 x 150 <sup>2</sup> Alu (câble réseau)		E280		
Câble de raccordement		E281		
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150 <sup>2</sup> Alu PRC				E285
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240 <sup>2</sup> Alu PRC				E286
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400 <sup>2</sup> Alu PRC				E287
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630 <sup>2</sup> Alu PRC				E292
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre				E293
Fourniture et pose de câble de signalisation 14 quartes, si posé en même temps qu'un câble de puissance				E288
Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement				E289
<b>Terminale</b>				
Réalisation de terminale intérieure				E290
Réalisation de terminale extérieure				E291
<b>TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>				
Tranchée pour 1 câble			E300	

**SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE**  
**BASSE TENSION ( BT et TRANS BT) ET MOYENNE TENSION (MT et TRANS MT)**

Prestations	Fiche associée n°	
Tranchée pour 2 câbles	E301	
Forage /m	E302	E303
Forfait forage d'une longueur de 20 m	E304	
Supplément pour longueur de forage > 20 m	E305	
Pose de gaine en tranchée ouverte	E310	
Démolition+ réfection de trottoir	E311	
Fouille + remblais	E312	
Fourniture et pose de câble supplémentaire, tranchée comprise hors zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural	E313	
<b>COFFRET ET ARMOIRE SUR TERRAIN PRIVE</b>		
Fourniture et pose de l'embase du coffret 25S60	E122	
Fourniture et pose du bloc de raccordement	E124	
Fourniture et pose d'une armoire en limite de propriété	E120	
Mise à disposition d'impulsions	E121	

## Fiche n° E001

<u><b>Libellé :</b></u> Renouvellement de branchement		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u> Pièce		B	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
<p>Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est en tout point identique à la pose d'un nouveau branchement (fourniture matériel et main d'œuvre et connexion inclus).</p> <p>Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et pose du câble de branchement sur la totalité de la longueur en domaine public</li> <li>• sur une longueur maximale de 25m en domaine privé.</li> </ul> <p>Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix.</p>				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• Dans le cas d'un branchement aérien, la colonne est fournie et posée par l'utilisateur du réseau si elle doit être changée.</li> </ul>				
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles.			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD			
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>				

## Fiche n° E010

<u>Libellé :</u>  Déplacement de branchement	<u>Prix (HTVA) :</u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  Pièce	B	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation consiste à radier l'ancien raccordement et à en construire un nouveau.      Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et pose du câble de raccordement             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ sur la totalité de la longueur en domaine public</li> <li>◦ sur une longueur maximale de 25m en domaine privé.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le terrassement en domaine privé <b>n'est pas compris</b> dans le prix. Le déplacement éventuel du compteur <b>n'est pas compris</b> dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé. La radiation de l'ancien branchement <b>n'est pas comprise</b> dans le prix.</p>			
<p><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• Dans le cas d'un branchement aérien, la colonne est fournie et posée par l'utilisateur du réseau si elle doit être changée.</li> </ul>			
<u>Comment demander ?</u>	<p><b>Délai :</b>  21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles.</p> <p><b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD</p> <p><b>Prestations associées obligatoires :</b>  Déplacement du compteur si nécessaire Radiation de l'ancien branchement</p>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E020

<b>Libellé :</b>  Radiation raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	106 €	Non disponible	Non disponible
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation concerne la déconnexion et l'enlèvement du câble de raccordement aérien.        Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la main d'œuvre nécessaire à cette opération (y compris le déplacement et usage d'un élévateur)</li> <li>• la mise à jour des bases de données.</li> </ul> <p>L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Dégagement de l'aire de travail			
<b>Comment demander ?</b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble)</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b>Délai :</b>  21 jours ouvrables	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Enlèvement du groupe de comptage	

## Fiche n° E021

<u><b>Libellé :</b></u>  Radiation raccordement souterrain (enlèvement compteur non compris)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	579 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation concerne la déconnexion du câble.  Elle comprend <ul style="list-style-type: none"><li>• le terrassement</li><li>• la main d'œuvre nécessaire à cette opération</li><li>• la mise à jour des bases de données.</li></ul> L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Dégagement de l'aire de travail			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles.	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Enlèvement du groupe de comptage	

## Fiche n° E025

<b><u>Libellé :</u></b>  Déconnexion et connexion réseau électrique souterrain (art 116 RTDE)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	913 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Lorsqu'une installation intérieure présente un défaut de conformité notamment par rapport au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE), le GRD a le devoir de le signaler à l'URD et de l'inviter à se mettre en conformité. En l'absence de réaction de l'URD, le GRD peut être contraint à suspendre l'accès à son réseau.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la coupure du branchement souterrain (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire)</li> <li>• son rétablissement (démolition du remblai provisoire, jonction, remblai définitif, réfection et manoeuvre), une fois les travaux de mise en conformité réalisés.</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Délai de mise en conformité par l'URD selon les prescriptions du GRD		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur <input checked="" type="checkbox"/> La demande provient du GRD	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E026

<b><u>Libellé :</u></b>  Déconnexion et connexion sur réseau électrique aérien (art 116 RTDE)		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>213 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Lorsqu'une installation intérieure présente un défaut de conformité notamment par rapport au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE), le GRD a le devoir de le signaler à l'URD et de l'inviter à se mettre en conformité. En l'absence de réaction de l'URD, le GRD peut être contraint à suspendre l'accès à son réseau.			
Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"><li>• la coupure du branchement aérien(manoeuvre, ...)</li><li>• son rétablissement, une fois les travaux de mise en conformité réalisés.</li></ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur <input checked="" type="checkbox"/> La demande provient du GRD	<b><u>Délai :</u></b>  Délai de mise en conformité par l'URD selon les prescriptions du GRD	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>

## Fiche n° E027

<b>Libellé :</b>  Déconnexion/ reconnexion sur réseau électrique aérien ou à la cloche	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>106 €</b>		<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la connexion ou reconnexion du câble de raccordement au réseau aérien et dans le coffret de comptage</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Non						
<b>Comment demander ?</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E030

<u>Libellé :</u>  Renforcement de branchement	<u>Prix (HTVA) :</u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u>Unité :</u>  Pièce	A + B	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation concerne le seul remplacement du câble de branchement à l'occasion d'une demande d'augmentation de puissance exprimée par l'utilisateur de réseau si le branchement existant n'est pas suffisant.</p> <p>Elle est en tout point identique à la pose d'un nouveau branchement.</p> <p>La prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et pose du câble de branchement             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sur la totalité de la longueur en domaine public</li> <li>○ et sur une longueur maximale de 25m en domaine privé.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le terrassement en domaine privé <b>n'est pas compris</b> dans le prix.</p>						
<p><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• La réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée.</li> <li>• Dans le cas d'un branchement aérien, la colonne est fournie et posée par l'utilisateur du réseau si elle doit être changée.</li> </ul>						
<u>Comment demander ?</u>	<p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>					
	<p><b>Délai :</b></p> <p>21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles ou selon délai de l'offre si travaux de réseau nécessaires.</p> <p><b>Référence prescriptions techniques :</b></p> <p>Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD</p> <p><b>Prestations associées obligatoires :</b></p> <p>Renforcement du disjoncteur de protection et éventuellement du comptage</p>					

## Fiche n° E032

<b>Libellé :</b>	<b>Prix (HTVA) :</b>		
Raccordement armoire de chantier sur câble provisoire et pose d'un compteur provisoire	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>			
Pièce	<b>A' + C + 297 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend	<ul style="list-style-type: none"> <li>la connexion du câble de branchement provisoire au réseau aérien</li> <li>la pose du compteur provisoire</li> <li>la mise en service</li> <li>l'enlèvement du branchement provisoire et du compteur provisoire</li> </ul>		
Le branchement est uniquement disponible en aérien.			
Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite.			
A partir du 13 <sup>ème</sup> mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau (A').			
Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder et la mise à disposition d'un coffret pour accueillir le comptage. La localisation du coffret est conforme aux prescriptions du GRD.</li> <li>La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.</li> <li>Le demandeur met à disposition le câble de branchement suivant les prescriptions du GRD et le récupère après travaux.</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b> 21 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			
	<b>Référence prescriptions techniques :</b> Synergrid C1/106 disponible sur le site Web du GRD		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b> Pose d'un compteur provisoire		

## Fiche n° E033

<b><u>Libellé :</u></b> Raccordement armoire de chantier sur câble définitif avec compteur provisoire	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b> Pièce	<b>A' + B + C + 86 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Ce travail est en tout point identique à la réalisation d'un nouveau raccordement. Le comptage installé est toutefois toujours de type monotarif</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose du câble de raccordement définitif sur une longueur maximum de 25 m en terrain privé. Le câble sera, à la fin de chantier, réutilisé pour alimenter le nouvel immeuble.</li> <li>la pose et l'enlèvement d'un comptage provisoire</li> <li>la mise en service</li> </ul> <p>Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite.</p> <p>A partir du 13<sup>ème</sup> mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau (A').</p> <p>Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.</p>			
<p><b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder</li> <li>La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD (max 3m de la porte d'entrée/garage).</li> <li>Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD</li> <li>La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.</li> </ul>			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b> 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles ou selon délai de l'offre si travaux de réseau nécessaires.	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b> Synergrid C1/106 disponible sur le site Web
<p><b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b></p>			

## Fiche n° E034

<u><b>Libellé :</b></u> Pose compteur provisoire sur raccordement existant		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u> Pièce		A' + C	Non disponible
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Ce travail est identique à la pose du compteur définitif et comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose du compteur</li> <li>• la fourniture et pose du disjoncteur de protection</li> <li>• la réalisation de la connexion à la borne interruptible fournie et placée par l'URD</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
S'agissant d'un comptage provisoire, il est toujours de type monotarif.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder</li> <li>• La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.</li> </ul>			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u> 15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u> Synergrid C1/106 disponible sur le site Web du GRD		
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>		

## Fiche n° E035

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement compteur provisoire par compteur définitif	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>		
	Taux de TVA applicables : 0%-21%	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>A + C</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du compteur provisoire</li> <li>• la pose du compteur définitif</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau module intermédiaire où relais de télécommande et le disjoncteur de protection sont câblés</li> <li>• la connexion de la borne interruptible fournie et placée par le demandeur</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder</li> <li>• La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> </ul>			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>		

## Fiche n° E036

<b>Libellé :</b>  Raccordement sur câble définitif avec compteur provisoire sur emplacement définitif	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b> Pièce	<b>A' + B + C + 86 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement Ce travail est en tout point identique à la réalisation d'un nouveau raccordement. Le comptage installé est toutefois toujours de type monotarif Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose du câble de raccordement définitif sur une longueur maximum de 25 m en terrain privé. Le câble sera, à la fin de chantier, réutilisé pour alimenter le nouvel immeuble.</li> <li>• la pose et l'enlèvement d'un comptage provisoire</li> <li>• la mise en service</li> </ul> <p>Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite.            A partir du 13<sup>ème</sup> mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau (A').            Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder</li> <li>• La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD (max 3m de la porte d'entrée/garage).</li> <li>• Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD</li> <li>• La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b> 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles ou selon délai de l'offre si travaux de réseau nécessaires. <b>Référence prescriptions techniques :</b> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b>Prestations associées obligatoires :</b>			

## Fiche n° E038

<u>Libellé :</u>	<u>Prix (HTVA) :</u>		
Forfait branchement forain < ou = 100 A	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>			
Pièce	112 €	139 €	166 €
<u>Description :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Il s'agit d'un prix par prise auquel il faudra rajouter un forfait consommation en l'absence de comptage.			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose et le raccordement de l'armoire foraine au réseau</li> <li>• la mise en service, hors service du raccordement forain</li> </ul>			
La puissance mise à disposition est forfaitaire et fixée par le calibre du disjoncteur protégeant la prise sur laquelle vient se raccorder le forain.			
La mise à disposition de puissance est comprise dans le forfait.			
Cette prestation ne comprend pas le forfait consommations (kWh) à ajouter.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u>			
Réception par l'organisme agréé de l'installation à raccorder			
<u>Comment demander ?</u>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre	<u>Délai :</u>	10 jours ouvrables
		<u>Référence prescriptions techniques :</u>	
		Synergrid C1/113 disponible sur le site Web du GRD	
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

## Fiche n° E040

<b>Libellé :</b>  Remplacement d'un type de compteur par un autre type	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	C	Non disponible	Non disponible
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau module de comptage</li> <li>• la connexion à la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
Si la pose du nouveau coffret est impossible, la pose du compteur sera séparée du relais de télécommande si d'application.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	15 jours ouvrables		
	<b>Référence prescriptions techniques :</b>		
	Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>		

## Fiche n° E041

<b>Libellé :</b>  Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (à la demande de l'URD)	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>C + 84 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la pose du compteur et du module de prépaiement</li> <li>• la connexion de la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement</li> <li>• la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de recharge</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b>Prestations associées obligatoires :</b>			

## Fiche n° E042

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour client non protégé en défaut de paiement)	<b><u>Prix (TVA comprise) :</u></b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>100 € TVAC</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la pose du compteur et du module de prépaiement</li> <li>• la connexion de la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement</li> <li>• la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E043

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour client protégé en défaut de paiement)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>Gratuit</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la pose du compteur et du module de prépaiement</li> <li>• la connexion de la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement</li> <li>• la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>						
Non						
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	15 jours ouvrables					
<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>						
Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD						
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E044

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement compteur suite à des dégâts causés par l'URD	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>C + 56 €</b>	<b>(1,5 x C) + 56 €</b>	<b>(2 x C) + 56 €</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés</li> <li>• la connexion de la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>						
Non						
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables hors dépannage  <b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD  <b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC						

## Fiche n° E045

<b>Libellé :</b>  Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par l'URD	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>C + 443 €</b>	<b>(1,5 x C) + 443 €</b>	<b>(2 x C) + 443 €</b>
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement du compteur, du module de prépaiement et des autres éléments endommagés</li> <li>• la connexion de la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Non			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables hors dépannage		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>		

## Fiche n° E046

<u><b>Libellé :</b></u>  Remplacement d'un disjoncteur BT suite à des dégâts causés par l'URD		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	<b>C + 59 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u><b>Délai :</b></u>  15 jours ouvrables hors dépannage	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>	

## Fiche n° E047

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement d'un disjoncteur Trans BT suite à des dégâts causés par l'URD	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>C + 2.863 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement du disjoncteur</li> <li>• la reconnexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables hors dépannage		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>		

## Fiche n° E070

<b><u>Libellé :</u></b>  Renforcement du compteur électrique par réglage du calibre du disjoncteur de protection	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	A + 84 €	Non disponible	Non disponible
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le réglage du calibre du disjoncteur de protection</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>Le supplément de puissance lié à ce renforcement n'est pas compris dans ce forfait et est facturé via le terme A au prorata des kVA supplémentaires demandés.</p> <p>Selon la puissance demandée, il se peut que le calibre du branchement ne soit pas suffisant, il doit alors être renforcé. Ce renforcement, s'il est nécessaire, n'est pas compris dans le prix et est alors facturé en plus au moyen du terme B.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée pour la puissance demandée			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	15 jours ouvrables		
		<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>	
		Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>	
		Renforcement du branchement si nécessaire	

## Fiche n° E071

<b><u>Libellé :</u></b>  Déforcement du compteur électrique par réglage du calibre du disjoncteur de protection	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	84 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le réglage du calibre du disjoncteur de protection</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E072

<u>Libellé :</u>  Renforcement compteur électrique existant par remplacement du disjoncteur de protection	<u>Prix (HTVA) :</u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u>Unité :</u>  Pièce	A + 97 €	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du disjoncteur existant</li> <li>• la fourniture et la pose d'un nouveau disjoncteur</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>L'augmentation de la puissance est, quant à elle, facturée en supplément au moyen du terme A au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés.</p> <p>Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.</p>						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u>						
Réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée pour la puissance demandée						
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	15 jours ouvrables					
		<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
		<u>Prestations associées obligatoires :</u>  Renforcement du branchement si nécessaire				

## Fiche n° E073

<u><b>Libellé :</b></u>  Déforcement compteur électrique existant par remplacement du disjoncteur de protection		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	97 €	Non disponible	Non disponible
<u><b>Description :</b></u>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du disjoncteur existant</li> <li>• la fourniture et la pose d'un nouveau disjoncteur</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  15 jours ouvrables	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>			

## Fiche n° E074

<u>Libellé :</u>  Renforcement compteur électrique avec remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	<u>Prix (HTVA) :</u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u>Unité :</u>  Pièce	A + C	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du compteur et du disjoncteur</li> <li>• la pose d'un nouveau module de comptage</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>L'augmentation de la puissance est, quant à elle, facturée en supplément au moyen du terme A au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés.</p> <p>Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.</p>						
<p><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• Réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée pour la puissance demandée</li> </ul>						
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  15 jours ouvrables	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Prestations associées obligatoires :</u>  Renforcement du branchement si nécessaire					

## Fiche n° E075

<b><u>Libellé :</u></b>  Déforcement compteur électrique avec remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	C	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du compteur et du disjoncteur</li> <li>• la pose d'un nouveau module de comptage</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.</p>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> </ul>						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>				

## Fiche n° E076

<b><u>Libellé :</u></b>  Renforcement par passage de monophasé en triphasé	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	A + C	Non disponible	Non disponible
<b><u>Description :</u></b>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du compteur et du disjoncteur</li> <li>• la pose d'un nouveau module de comptage</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>L'augmentation de la puissance est, quant à elle, facturée en supplément au moyen du terme A au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés.</p> <p>Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• Réception d'un organisme agréé pour l'augmentation de puissance demandée.</li> </ul>			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Renforcement du branchement si nécessaire		

## Fiche n° E090

<b>Libellé :</b>  Déplacement du groupe de comptage avec fourniture de matériel	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Pièce	C	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation est identique à la pose d'un nouveau compteur.      Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du module de comptage existant</li> <li>• la fourniture et pose du nouveau module de comptage</li> <li>• la connexion à la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• la mise en service</li> </ul> <p>La reconnexion éventuelle de la colonne dans le cas d'un raccordement aérien n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé.</p> <p>Si le déplacement du groupe de comptage nécessite le déplacement du branchement souterrain ou aéro-souterrain, ce déplacement de branchement est à compter en supplément.</p>						
<p><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• Dans le cas d'un raccordement aérien, si la colonne est trop courte, la fourniture et la pose de la nouvelle colonne sont à charge du demandeur.</li> </ul>						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD					
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Connexion de la colonne dans le cas d'un branchement aérien Déplacement de branchement si nécessaire					

## Fiche n° E091

<b>Libellé :</b>	<b>Prix (HTVA) :</b>		
Déplacement du groupe de comptage sans fourniture de matériel	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Forfait	<b>189 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement		
<p>Cette prestation est identique à la pose d'un nouveau compteur.        Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du module de comptage existant</li> <li>• le déplacement du module de comptage existant</li> <li>• la connexion à la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>La reconnexion éventuelle de la colonne dans le cas d'un raccordement aérien n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé.</p> <p>Si le déplacement du groupe de comptage nécessite le déplacement du branchement souterrain ou aéro-souterrain, ce déplacement de branchement est à compter en supplément.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD..</li> <li>• Dans le cas d'un raccordement aérien, si la colonne est trop courte, la fourniture et la pose de la nouvelle colonne sont à charge du demandeur.</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD  <b>Prestations associées obligatoires :</b>  Connexion de la colonne dans le cas d'un branchement aérien Déplacement de branchement si nécessaire		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E100

<u><b>Libellé :</b></u>  Enlèvement du groupe de comptage (sauf si c'est le dernier)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce		84 €	Non disponible
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du groupe de comptage</li> <li>• la mise à jour des bases de données.</li> </ul> <p>Le point de fourniture reste connecté au réseau</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Dégager l'accès à la zone de travail			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>			

## Fiche n° E101

<b><u>Libellé :</u></b>  Enlèvement du dernier compteur électrique et radiation du raccordement aérien	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <b>Taux de TVA applicables :</b> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	154 €	Non disponible	Non disponible			
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement					
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du groupe de comptage</li> <li>• la radiation du branchement aérien (voir fiche correspondante)</li> <li>• la mise à jour des bases de données.</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>						
Dégager l'accès à la zone de travail						
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble)  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD					
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E102

<b><u>Libellé :</u></b>  Enlèvement du dernier compteur électrique et radiation du raccordement souterrain	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	627 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le terrassement</li> <li>• l'enlèvement du groupe de comptage</li> <li>• la radiation du branchement aérien (voir fiche correspondante)</li> <li>• la mise à jour des bases de données.</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Dégager l'accès à la zone de travail						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles.					
<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD						
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E110

<u>Libellé :</u>  Pose d'un compteur Exclusif de Nuit	<u>Prix (HTVA) :</u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%				
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end		
<u>Unité :</u>  Pièce	C	Non disponible	Non disponible		
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement					
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose du module de comptage</li> <li>• le raccordement du câblage</li> <li>• le test de la logique de fonctionnement du RTCC et des tarifs</li> <li>• la mise à jour des bases de données.</li> </ul>					
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u>					
Mise à disposition d'un coffret 25S60 pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.					
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>				
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	15 jours ouvrables				
<u>Référence prescriptions techniques :</u>					
Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD					
<u>Prestations associées obligatoires :</u>					

## Fiche n° E111

<b><u>Libellé :</u></b>  Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (situation finale inférieure à 4 points d'accès)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>A + B + C</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Ce travail est identique à la pose d'un nouveau module de comptage et comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose du module de comptage</li> <li>• la connexion de la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder</li> <li>• Mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec et monté conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• Installation de l'interrupteur général 250 A à partir du 3<sup>ème</sup> point d'accès</li> <li>• La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.</li> </ul>			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Renforcement du branchement si nécessaire		

## Fiche n° E112

<b>Libellé :</b>  Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (à partir du 4 <sup>ème</sup> point d'accès)	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%  Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi      Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi      Férié ou week end		
<b>Unité :</b>  Pièce	(A+F+C)/pièce + frais de dossier	Non disponible	Non disponible
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Ce travail est identique à la pose d'un nouveau module de comptage et comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose du module de comptage</li> <li>• la connexion de la borne interruptible</li> <li>• la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD</li> <li>• la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliquée en supplément au moyen du terme B.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder</li> <li>• Mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec et monté conformément aux prescriptions du GRD.</li> <li>• La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables		
		<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Renforcement du branchement si nécessaire	

## Fiche n° E120

<u><b>Libellé :</b></u>  Fourniture et placement armoire pour comptage et connexion (recul > 25m)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	<b>1.236 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Lorsque le bâtiment à raccorder est éloigné de plus de 25m du domaine public où se trouve le réseau, le comptage doit être placé dans un coffret ou armoire en limite de propriété.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation du terrassement nécessaire au placement et au raccordement de l'armoire</li> <li>• la fourniture et placement de l'armoire</li> <li>• la fourniture des gaines rétractables</li> </ul> <p>Ce supplément est facturé en complément du branchement.</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Dégager l'accès à la zone de travail			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>		
	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>		

## Fiche n° E121

<u>Libellé :</u>  Mise à disposition d'impulsions (compteur >100kVA chez l'URD)	<u>Prix (HTVA) :</u>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end	
<u>Unité :</u>  Pièce	201 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la programmation du compteur si le compteur est équipé pour la sortie d'impulsions</li> <li>• la fourniture et la pose du bornier d'impulsions</li> </ul> <p>Si le compteur n'est pas équipé pour la sortie d'impulsions, il doit être remplacé, mais son remplacement n'est pas compris dans le prix.</p> <p>Le câblage entre le bornier d'impulsions et le coffret client n'est pas compris dans le prix. Ce travail peut être exécuté par le GRD moyennant un supplément établi sur base d'un devis.</p> <p>Le demandeur doit signer un document acceptant que le GRD ne puisse être responsable en cas de dysfonctionnement de l'envoi des impulsions.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <p>Préparation pour le câblage entre bornier et coffret suivant les prescriptions du GRD</p>			
<u>Comment demander ?</u> <p> <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur       </p>	<u>Délai :</u>  Délai selon offre	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u>  Remplacement du compteur si nécessaire	

## Fiche n° E122

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose de l'embase du coffret 25S60 ( <b>sans</b> placement du compteur)	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Forfait	149 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• uniquement la fourniture et la pose d'un coffret 25S60. Ce travail incombe normalement à l'URD.</li> </ul> <p>Ce supplément est facturé en complément du branchement ou toute prestation sur le groupe de comptage nécessitant le remplacement du coffret.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Dégagement de l'aire de travail à maximum 3 m de la porte d'entrée/garage pour l'installation du coffret ou suivant les prescriptions du GRD.						
<b>Comment demander ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : lors de l'exécution  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement ou le travail sur le groupe de comptage	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD			
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>				

## Fiche n° E123

<b>Libellé :</b>  Fourniture d'une borne interruptible III + N 125 A (si non fournie par l'URD)	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Forfait	33 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> : <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel dans le cadre d'une autre prestation sur le groupe de comptage. Le déplacement est compris dans cette autre prestation. La fourniture et la pose de ce matériel incombe normalement à l'URD.</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Non						
<b>Comment demander ?</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : lors de l'exécution <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le travail sur le groupe de comptage	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Autre prestation sur le groupe de comptage			

## Fiche n° E124

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et placement du bloc de raccordement		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait		105 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'un coffret scellé permettant une dispersion vers plusieurs comptages distincts. Ce travail incombe normalement à l'URD.</li> </ul> <p>Il s'agit d'un supplément au barème ABCD standard lorsqu'un immeuble existant est transformé en plusieurs logements.</p>							
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Non							
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : lors de l'exécution <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le travail sur le groupe de comptage ou le branchement	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD					
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Autre prestation sur le groupe de comptage ou branchement					

## Fiche n° E125

<u><b>Libellé :</b></u>  Adaptation comptage trihoraire pour passage en bihoraire		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	30 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la transformation du comptage trihoraire en bihoraire</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> <p>Elle <b>ne comprend pas</b> une éventuelle adaptation de la puissance mise à disposition.</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre	<u><b>Délai :</b></u>  15 jours ouvrables	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  

## Fiche n° E126

<b><u>Libellé :</u></b>  Pose contact préférentiel	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	84 €	Non disponible	Non disponible
<b><u>Description :</u></b>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose d'un contact préférentiel libre de potentiel dans le relais de télécommande</li> <li>• la connexion du câble de l'installation de l'URD.</li> </ul> <p>Si elle est demandée dans le cas d'une pose de nouveau compteur, de remplacement ou de déplacement de compteur, la pose du contact préférentiel est comprise dans le prix de ces prestations.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>

## Fiche n° E127

<b>Libellé :</b>	<b>Prix (HTVA) :</b>		
Remplacement fusible par disjoncteur	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>	95 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement de l'embase des fusibles</li> <li>• la fourniture et placement d'un nouveau disjoncteur de protection similaire</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>			
L'augmentation de la puissance au delà des 9,2 KvA (art 67 RTDE) est, quant à elle, facturée en supplément au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder si renforcement.</li> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	15 jours ouvrables		
	<b>Référence prescriptions techniques :</b>		
	Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>		

## Fiche n° E128

<b>Libellé :</b>  Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Forfait	74 €	98 €	121 €			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement du fusible</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Non						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre	<b>Délai :</b>  De 24 heures à 48 heures (hors dépannage)					
<b>Référence prescriptions techniques :</b>						
Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD						
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E129

<u><b>Libellé :</b></u> Connexion câble de liaison installation client - compteur		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u> Pièce	79 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation est facturée principalement dans le cas de rénovation de l'installation intérieure de l'URD.			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>la connexion du câble de liaison entre le coffret de comptage et le coffret de dispersion de l'URD.</li> </ul> <p>Aucune fourniture de matériel n'est prévue dans cette activité.</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>			
Le câble de liaison est posé avec un mou de 1m par rapport à l'endroit prévu pour le coffret de comptage.			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u> 15 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>		

## Fiche n° E135

<b><u>Libellé :</u></b>  Vérification d'un compteur: sur place		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce		97 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
Cette prestation comprend							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le contrôle du bon fonctionnement du compteur sur place (trajet, câblage, mise en place, réalisation).</li> <li>• une vérification simple permettant de constater qu'aucune consommation n'est enregistrée à vide, que les registres tournent normalement.</li> <li>• l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.</li> </ul>							
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>							
Non							
<b><u>Comment demander ?</u></b>		<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD					
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>							

## Fiche n° E136

<b>Libellé :</b>  Etalonnage d'un compteur: contrôle en série	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Pièce	201 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le contrôle sur place de la précision du compteur (trajet, câblage, mise en place, réalisation).</li> <li>• la pose d'un compteur de contrôle à côté du compteur existant (montage en série) afin de vérifier l'enregistrement des consommations sur ces deux compteurs pendant une période d'un mois.</li> <li>• l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>						
Dégager l'accès à la zone de travail						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>				

## Fiche n° E137

<u><b>Libellé :</b></u>  Remise de scellés suite à un bris de scellés posés par le GRD		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré				
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end		
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce		74 €	98 €	121 €		
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la constatation du bris de scellés</li> <li>• la remise de nouveaux scellés.</li> </ul>						
Non applicable dans le cas du bris de scellé constructeur où le compteur doit être changé.						
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>						
Dégager l'accès à la zone de travail						
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  5 jours ouvrables					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD					
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>						

## Fiche n° E140

<u>Libellé :</u>  Enlèvement limiteur	<u>Prix (HTVA) :</u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u>Unité :</u>  Pièce	95 €	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du limiteur de puissance</li> <li>• son remplacement par un disjoncteur de calibre normal, y compris la fourniture du disjoncteur</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>						
Non						
<u>Comment demander ?</u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u>  15 jours ouvrables	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
<u>Prestations associées obligatoires :</u>						

## Fiche n° E141

<u><b>Libellé :</b></u>  Enlèvement du limiteur d'un compteur à budget pour client protégé		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	<b>Gratuit</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• la désactivation de la fonction limiteur du compteur à budget</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  15 jours ouvrables	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>	

## Fiche n° E142

<u>Libellé :</u>  Activation d'un compteur à budget en mode budget	<u>Prix (HTVA) :</u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  Pièce	79 €  (Gratuit pour client protégé)	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la main d'oeuvre pour l'initialisation ou la réinitialisation du compteur à budget</li> <li>• la mise à jour des bases de données</li> </ul>			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>			
Non			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<u>Prestations associées obligatoires :</u>			

## Fiche n° E143

<b><u>Libellé :</u></b>  Activation d'un compteur à budget en mode bihoraire	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	81 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'activation sur place du compteur à budget en mode bihoraire</li> <li>• la mise à jour des bases de données</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>						
Non						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E144

<u><b>Libellé :</b></u>  Activation d'un compteur à budget en mode simple tarif		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	81 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'activation sur place du compteur à budget en mode simple tarif</li> <li>• la mise à jour des bases de données</li> </ul>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>			
Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  15 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>			

## Fiche n° E145

<b><u>Libellé :</u></b>  Activation d'un compteur double cadran en mode bihoraire (sans déplacement)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	34 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la prestation administrative pour la mise à jour des bases de données</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>  Non						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  24 heures	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>				

## Fiche n° E146

<u>Libellé :</u>  Activation d'un compteur double cadran en mode bihoraire (avec déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u>Unité :</u>  Pièce	86 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la connexion du relais de télécommande pour le fonctionnement du groupe de comptage en double tarif</li> <li>• la mise à jour de la base de données</li> </ul>						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>  Non						
<u>Comment demander ?</u>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u>  15 jours ouvrables	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
		<u>Prestations associées obligatoires :</u>				

## Fiche n° E147

<b><u>Libellé :</u></b>  Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (sans déplacement)		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	34 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>la prestation administrative pour la mise à jour des bases de données</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  24 heures		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E148

<b><u>Libellé :</u></b>  Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (avec déplacement)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	86 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la déconnexion du relais de télécommande pour le fonctionnement du groupe de comptage en simple tarif</li> <li>• la mise à jour de la base de données</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>  Non						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E149

<u><b>Libellé :</b></u>  Désactivation compteur à budget (sans déplacement)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	32 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input type="checkbox"/> déplacement
<p>La prestation comprend l'opération administrative de préparation de la carte de désactivation à remettre au demandeur et la mise à jour des bases de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit le demandeur vient chercher la carte magnétique pour la désactivation au bureau d'accueil du GRD</li> <li>• soit il en a fait la demande et la carte lui est envoyée.</li> </ul>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  La carte est disponible dans les 24 heures au bureau d'accueil du GRD ou dans les 3 jours ouvrables par courrier	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>	

## Fiche n° E150

<b><u>Libellé :</u></b>  Désactivation compteur à budget (avec déplacement)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	79 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la désactivation du compteur chez le demandeur</li> <li>• la mise à jour de la base de données.</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>  Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>

## Fiche n° E151

<b>Libellé :</b>  Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>Gratuit</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement						
<p>La prestation comprend l'opération administrative de préparation de la carte de désactivation à remettre au demandeur et la mise à jour des bases de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit le demandeur vient chercher la carte magnétique pour la désactivation au bureau d'accueil du GRD</li> <li>• soit il en a fait la demande et la carte lui est envoyée.</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>  Non						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  La carte est disponible dans les 24 heures au bureau d'accueil du GRD ou dans les 3 jours ouvrables par courrier					
<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Prescriptions du GRD						
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E152

<b><u>Libellé :</u></b>	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>		
Fourniture et pose d'un demi-cylindre pour armoire de comptage extérieure	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>137 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement		
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	15 jours ouvrables		
	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>		
	Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>		

## Fiche n° E161

<b><u>Libellé :</u></b>  Etalonnage d'un compteur sur banc au laboratoire	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	1.679 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du compteur à vérifier</li> <li>• la pose d'un compteur de remplacement</li> <li>• le conditionnement du compteur à vérifier dans une caisse fermée et scellée</li> <li>• le transport du compteur à l'abri des chocs jusqu'au laboratoire agréé par le service de Métrologie du Ministère des Affaires Economiques</li> <li>• le contrôle de la précision du compteur en laboratoire</li> <li>• si le test fournit des résultats conformes, enlèvement du compteur de remplacement chez l'URD et remise en place du compteur testé</li> <li>• l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions du rapport d'essai</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Dégager l'accès à la zone de travail			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables pour le remplacement du compteur, auxquels il faut ajouter le délai du laboratoire	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E190

<u><b>Libellé :</b></u>  Première mise en service		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce		<b>Gratuit</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la vérification du pv de conformité de l'organisme agréé</li> <li>• la première ouverture du groupe de comptage</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur</li> <li>• Réception d'un organisme agréé et accès à l'installation</li> </ul>			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  2 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>			

## Fiche n° E191

<b>Libellé :</b>  Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>79 €</b>	<b>105 €</b>	<b>131 €</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ouverture du groupe de comptage pour l'accès au réseau d'énergie</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>						
Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>					
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	2 jours ouvrables					
<b>Référence prescriptions techniques :</b>						
Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD						
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E192

<b><u>Libellé :</u></b>  Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce		<b>79 €</b>	<b>105 €</b>	<b>131 €</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fermeture du groupe de comptage</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>				
Non				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  2 jours ouvrables			
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD			
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>				

## Fiche n° E193

<b><u>Libellé :</u></b>  Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès électricité simultanément (à partir de 2è -> 25è)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	31 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Ce travail est réalisé dans le cas des immeubles à logements collectifs.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ouverture de plusieurs points de fourniture électricité simultanément</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>  Disposer de contrats de fourniture en règle auprès de fournisseurs						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  2 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E194

<b><u>Libellé :</u></b>  Fermeture (Move Out) de plusieurs points d'accès électricité simultanément (à partir de 2è -> 25è)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	31 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Ce travail est réalisé dans le cas des immeubles à logements collectifs.			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fermeture de plusieurs points de fourniture électricité simultanément</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  2 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E195

<b>Libellé :</b>  Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi énergie (électricité – gaz)	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	42 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement  Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ouverture des compteurs des deux énergies (électricité et gaz) simultanément</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>  Disposer de contrats de fourniture en règle auprès de fournisseurs			
<b>Comment demander ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</li> <li><input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</li> <li><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</li> </ul>	<b>Délai :</b>  2 jours ouvrables	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>	

## Fiche n° E196

<u><b>Libellé :</b></u>  Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi énergie (électricité – gaz)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	42 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fermeture des compteurs des deux énergies (électricité et gaz) simultanément</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>			
Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  2 jours ouvrables	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>			

## Fiche n° E197

<b><u>Libellé :</u></b>  Coupure au groupe de comptage (y compris rétablissement)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	134 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les tâches administratives de régularisation du dossier</li> <li>• la coupure intérieure au groupe de comptage</li> <li>• le rétablissement du groupe de comptage</li> <li>• la gestion administrative de la coupure</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  5 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E198

<b>Libellé :</b>  Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Forfait	464 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>les tâches administratives de régularisation du dossier</li> <li>la coupure sans pouvoir accéder au compteur au niveau du branchement aérien ou souterrain (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire)</li> <li>le rétablissement ultérieur au niveau du branchement aérien ou souterrain (démolition, jonction, remblai, réfection et manoeuvre)</li> <li>la gestion administrative de la coupure</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>						
Non						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	5 jours ouvrables pour un branchement aérien  5 jours ouvrables après réception des autorisations pour un branchement souterrain					
<b>Référence prescriptions techniques :</b>						
Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD						
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E199

<u><b>Libellé :</b></u>  Ouverture suite à un rétablissement		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce		79 €	107 €	<b>Non disponible</b>			
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement  Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rétablissement de l'accès au réseau,</li> </ul>							
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur</li> </ul>							
<u><b>Comment demander ?</b></u> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur         </p>		<u><b>Délai :</b></u> <p>2 jours ouvrables pour un rétablissement au compteur ou au branchement aérien</p> <p>5 jours ouvrables après réception des autorisations pour un rétablissement au branchement souterrain</p>					
<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD							
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>							

## Fiche n° E220

<u>Libellé :</u>	<u>Prix (HTVA) :</u>		
Déplacement inutile	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  Pièce	<b>79 €</b>	<b>105 €</b>	<b>131 €</b>
<u>Description :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend	<ul style="list-style-type: none"> <li>la facturation de la main d'œuvre et du déplacement liée à une intervention inutile de l'agent du GRD.</li> </ul> <p>Elle s'applique, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>lorsque l'URD n'est pas présent à un rendez-vous convenu d'avance (marge de 15'),</li> <li>lorsque l'URD demande une intervention pour une panne concernant son installation intérieure.</li> </ul>		
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>  		

## Fiche n° E222

<b>Libellé :</b>  Fraude (PV)	<b>Prix (HTVA) :</b>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>525 €</b>	<b>804 €</b>	<b>1.072 €</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le traitement administratif effectué par le GRD suite à la constatation de la fraude.</li> </ul> <p>Ce forfait <b>ne comprend pas</b> le préjudice lié à la fraude qui fait l'objet d'un calcul individualisé.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>  Non			
<b>Comment demander ?</b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b>Délai :</b>  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<b>Prestations associées obligatoires :</b>			

## Fiche n° E223

<b>Libellé :</b>  Frais de refacturation	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	22 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la tâche administrative (correction de facture suite à la communication de mauvaises informations tels que noms erronés, adresses fausses, ...)</li> <li>• les frais d'envoi.</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>  Non			
<b>Comment demander ?</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  24 heures	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>	

## Fiche n° E224

<b><u>Libellé :</u></b>  Visite technique à la demande de l'URD	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	95 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation consiste</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à rencontrer l'URD sur site, à sa demande, pour répondre à différentes questions techniques.</li> </ul> <p>Il s'agit d'une visite demandée par l'URD, mais qui n'est pas nécessaire au GRD pour lui permettre de remplir sa mission.</p>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>  Analyse des documents déjà envoyés						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD				
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E226

<b>Libellé :</b>  Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	22 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la tâche administrative d'annulation de la demande.</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>			
Non			
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  24 heures	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>	

## Fiche n° E227

<u><b>Libellé :</b></u>  Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	134 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la tâche administrative d'annulation de la demande.</li> </ul>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  24 heures	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>			

## Fiche n° E229

<b>Libellé :</b>  Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Pièce	134 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données</li> <li>• l'établissement d'un formulaire de reprise chez l'URD</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>  Non			
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  10 jours ouvrables	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>	

## Fiche n° E231

<u><b>Libellé :</b></u>  Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	22 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>  Cette prestation comprend	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input type="checkbox"/> déplacement
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  10 jours ouvrables	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>	

## Fiche n° E265

<u><b>Libellé :</b></u>  Extension d'un tableau BT avec 1 départ 150 <sup>2</sup> Alu		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	<b>378 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et pose d'une réglette porte-fusibles BT complète sur un tableau BT dans une cabine de distribution.</li> <li>• la fourniture et la confection de la terminale du câble BT à raccorder sur cette réglette.</li> </ul> <p>Si le tableau est déjà complet, l'ajout d'un nouveau tableau n'est pas facturé.</p> <p>Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>			
Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Demande de branchement Trans BT
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E266

<u><b>Libellé :</b></u>  Raccordement 1 x 4 x 150 <sup>2</sup> ALU BT		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  pièce		251 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et confection de la connectique (jonction ou terminale) pour un câble BT.</li> </ul> <p>Cette prestation est réalisée à chaque extrémité du câble, donc normalement 2 fois et facturée par extrémité.</p> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Non				
<u><b>Comment demander ?</b></u>		<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Demande de branchement Trans BT				

## Fiche n° E280

<u>Libellé :</u>	<u>Prix (HTVA) :</u>		
Câble EAVVB 1 x 4 x 150 <sup>2</sup> Alu (câble réseau)	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  m	18 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u>Description :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'un mètre de câble réseau si non comprises dans les forfaits et nécessaires à l'exécution du branchement.</li> </ul>			
Le terrassement n'est pas compris dans cette prestation.			
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u>			
Non			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u>		
	Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		
	Demande de branchement		

## Fiche n° E281

<u><b>Libellé :</b></u>  Câble de raccordement		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  m		14 €	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose d'un mètre de câble de raccordement</li> </ul> <p>Le terrassement n'est pas compris dans cette prestation.</p> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>			
Travaux à exécuter par l'URD dans le cadre des prestations associées obligatoires			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD
			<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement

## Fiche n° E300

<u><b>Libellé :</b></u> Tranchée pour 1 câble		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%			
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week-end		
<u><b>Unité :</b></u> m	<b>51 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>		
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement					
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'un mètre de tranchée pour un seul câble, tout type de revêtement,</li> <li>• la fourniture éventuelle de sable avant de poser le câble,</li> <li>• le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant.</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul> <p>Cette prestation ne comprend <b>pas</b> les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>					
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Dégagement de la zone de travail en terrain privé					
<u><b>Comment demander ?</b></u> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

## Fiche n° E301

<u><b>Libellé :</b></u>  Tranchée pour 2 câbles		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u>  m		81 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation d'un mètre de tranchée pour deux câbles, tout type de revêtement,</li> <li>la fourniture éventuelle de sable avant de poser les câbles,</li> <li>le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant.</li> <li>l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul>				
Cette prestation ne comprend <b>pas</b> les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>				
Dégagement de la zone de travail en terrain privé				
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD			
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E302

<u>Libellé :</u>  Forage	<u>Prix (HTVA) :</u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u>Unité :</u>  m	197 €	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage,</li> <li>• la réalisation d'un mètre de forage,</li> <li>• la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm.</li> </ul> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p> <p>Elle ne comprend <b>pas</b> la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).</p>						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> <p>Dégagement de la zone de travail en domaine privé</p>						
<u>Comment demander ?</u> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<u>Délai :</u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Prescriptions du GRD	<u>Prestations associées obligatoires :</u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E310

<u><b>Libellé :</b></u> Pose de gaine en tranchée ouverte		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u> m	<b>16 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max de 160 mm dans une tranchée déjà ouverte.</li> </ul> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>			
Travaux de terrassement en domaine privé selon les prescriptions du GRD			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

## Fiche n° E311

<u><b>Libellé :</b></u>  Démolition et réfection de trottoir		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  m <sup>2</sup>	95 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• la démolition du revêtement existant</li> <li>• la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement</li> </ul> <p>Cette prestation supplémentaire est facturée lorsque une administration communale exige le remplacement complet du revêtement du trottoir et lorsque le terrassement en terrain privé conduit à démolir des aménagements (klinkers, pavage commun).</p> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement

## Fiche n° E312

<u><b>Libellé :</b></u>  Fouilles et remblais		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  m <sup>3</sup>	97 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le creusement d'une fosse en terrain privé pour accéder au mur de cave en vue de son percement pour le passage de câble, aux endroits de changement de direction de gaines ou en limite de propriété</li> <li>• le remblayage à l'aide de matériau approprié</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul>			
Cette prestation doit faire l'objet d'une demande spécifique de l'URD.			
Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD		
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

## Fiche n° E313

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose d'un mètre de câble supplémentaire avec terrassement hors zone d'habitat	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  m	68 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble hors zone d'habitat</li> <li>• la fourniture et la pose du câble</li> <li>• le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul> <p>Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages.</p> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>						
<p><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></p> <p>Dégagement de l'aire de travail en domaine privé</p>						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E015

<b>Libellé :</b>  Déplacement de branchement (sans enlèvement ni suppression cabines, câbles,...)	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week-end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end				
<b>Unité :</b>  Forfait	<b>B</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose de max 2 câbles sur une longueur maximale de 10m,</li> <li>• la fourniture et la confection de 2 jonctions pour connecter les nouveaux câbles sur le réseau existant,</li> <li>• le terrassement en domaine public nécessaire à la réalisation de ces jonctions,</li> <li>• la fourniture et la confection de max 2 terminales intérieures,</li> <li>• la fourniture, la pose, la connexion du câblage posé par l'URD depuis les transformateurs de tension et de courant et la mise en service du groupe de comptage</li> <li>• une assistance lors de la mise en service de la cabine (max 2h).</li> </ul>						
<p>La déconnexion de l'ancien raccordement du réseau n'est <b>pas</b> comprise dans ce forfait mais est obligatoire si la cabine n'est pas reprise par un autre URD.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une nouvelle cabine, sa réception par organisme agréé</li> <li>• Mise en place des transformateurs de tension et de courant servant au comptage et leur câblage vers la dalle de comptage</li> <li>• Terrassement en domaine privé suivant le gabarit de tranchée et le tracé convenu avec le GRD.</li> </ul>						
<b>Comment demander ?</b> <p> <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur         </p>	<b>Délai :</b>  Selon délai de l'offre  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid  <b>Prestations associées obligatoires :</b>  Suppression de l'ancien raccordement					

## Fiche n° E022

<b>Libellé :</b>  Suppression définitive de branchement sans enlèvement	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Forfait	<b>2.665 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation concerne la déconnexion du câble de branchement souterrain.</p> <p>Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le terrassement</li> <li>• la déconnexion du câble de branchement souterrain</li> <li>• la mise à jour des bases de données.</li> </ul> <p>L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Non			
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Selon délai de l'offre		
	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  La suppression du compteur qui est obligatoire		

## Fiche n° E037

<b><u>Libellé :</u></b>  Raccordement cabine MT provisoire		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<b><u>Unité :</u></b> Forfait	<b>A + B + C</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Lorsque la cabine définitive ne peut être construite avant prélèvement de la puissance, une cabine provisoire peut être nécessaire.			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose de max 2 câbles sur une longueur maximale de 10m,</li> <li>• la fourniture et la confection de 2 jonctions pour connecter les nouveaux câbles sur le réseau existant,</li> <li>• le terrassement en domaine public nécessaire à la réalisation de ces jonctions,</li> <li>• la fourniture et la confection de max 2 terminales intérieures,</li> <li>• la fourniture, la pose, la connexion du cablage posé par l'URD depuis les transformateurs de tension et de courant et la mise en service du groupe de comptage,</li> <li>• une assistance lors de la mise en service de la cabine (max 2h).</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de la cabine provisoire, sa réception par organisme agréé</li> <li>• Mise en place des transformateurs de tension et de courant servant au comptage et leur câblage vers la dalle de comptage</li> <li>• Terrassement en domaine privé suivant le gabarit de tranchée et le tracé convenu avec le GRD.</li> </ul>			
<b><u>Comment demander ?</u></b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b><u>Délai :</u></b>  Selon délai de l'offre	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>

## Fiche n° E050

<u><b>Libellé :</b></u>  Remplacement d'un groupe de comptage normal par un groupe de comptage télé-relevé		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<u><b>Unité :</b></u>  Forfait	C	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>				
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
<p>Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage télé-relevé</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul> <p>Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.</p>							
<p><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD</li> <li>• Mise à disposition de la cabine si nécessaire</li> </ul>							
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Selon délai de l'offre  <u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u> Prescriptions du GRD  <u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>						

## Fiche n° E051

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement d'un groupe de comptage ferraris par un groupe de comptage électronique		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end	
<b><u>Unité :</u></b> Forfait	<b>C</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage électronique</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>			
Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD</li> <li>• Mise à disposition de la cabine si nécessaire</li> </ul>			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Selon délai de l'offre		
	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>		

## Fiche n° E052

<b>Libellé :</b>  Remplacement d'un groupe de comptage pour changement de tarif	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<b>Unité :</b> Forfait	C	Non disponible	Non Disponible			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul> <p>Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD</li> <li>• Mise à disposition de la cabine si nécessaire</li> </ul>						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Selon délai de l'offre	<b>Référence prescriptions techniques :</b> Prescriptions du GRD				
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>				

## Fiche n° E053

<b>Libellé :</b>	<b>Prix (HTVA) :</b>					
Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en poste P<2,5 MVA	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
<b>Unité :</b> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
	<b>2.076 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>			
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement					
<p>Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul> <p>Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD</li> <li>• Mise à disposition de la cabine si nécessaire</li> </ul>						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b> Selon délai de l'offre					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b> Prescriptions du GRD					
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>					

## Fiche n° E054

<b>Libellé :</b>	<b>Prix (HTVA) :</b>					
Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en poste P>2,5 MVA	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
<b>Unité :</b> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
	<b>2.210 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>			
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement					
<p>Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul> <p>Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD</li> <li>• Mise à disposition de la cabine si nécessaire</li> </ul>						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b> Selon délai de l'offre					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b> Prescriptions du GRD					
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>					

## Fiche n° E055

<b>Libellé :</b>	<b>Prix (HTVA) :</b>		
Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en cabine télé-relevé	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<b>Unité :</b> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul> <p>Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.</p> <p>Si la télérelève nécessite une ligne téléphonique classique, le coût d'installation n'est pas compris dans le prix et fait l'objet d'un supplément établi par l'opérateur téléphonique.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD</li> <li>• Mise à disposition de la cabine si nécessaire</li> <li>• Installation de la ligne téléphonique classique si nécessaire</li> </ul>			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b> Selon délai de l'offre  <b>Référence prescriptions techniques :</b> Prescriptions du GRD  <b>Prestations associées obligatoires :</b>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E056

<b>Libellé :</b>  Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en cabine non télé-relevé	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week-end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end				
<b>Unité :</b> Forfait	1.203 €	Non disponible	Non Disponible			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance.						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du comptage existant</li> <li>• la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données.</li> </ul>						
Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD</li> <li>• Mise à disposition de la cabine si nécessaire</li> </ul>						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Selon délai de l'offre  <b>Référence prescriptions techniques :</b> Prescriptions du GRD  <b>Prestations associées obligatoires :</b>					

## Fiche n° E057

<b><u>Libellé :</u></b> Pose d'une ligne téléphonique pour télé-relève		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b> <b><u>Taux de TVA applicables :</u></b>					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi		Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi			
<b><u>Unité :</u></b>		<b>Coût de l'opérateur téléphonique</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement							
Les prescriptions techniques et le coût de cette prestation sont fixés par l'opérateur téléphonique.							
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b> Selon les prescriptions de l'opérateur téléphonique							
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<p><b><u>Délai :</u></b> Le délai est proposé par l'opérateur téléphonique</p> <p><b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b></p> <p><b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b> Remplacement de compteur par un compteur télé-relevé</p>						
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC							

## Fiche n° E058

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement du compteur en cas de dommage causé par l'URD MT si P<1000 kVA	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b> Forfait	<b>C+2.713 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables (hors dépannage)		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b> Prescriptions du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>		

## Fiche n° E059

<b>Libellé :</b>  Remplacement du compteur en cas de dommage causé par l'URD MT si P<10 MVA	<b>Prix (HTVA) :</b>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b>Unité :</b> Forfait	<b>C+3.711 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Non			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	15 jours ouvrables (hors dépannage)		
	<b>Référence prescriptions techniques :</b> Prescriptions du GRD		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>		

## Fiche n° E060

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement du compteur en cas de dommage causé par l'URD MT si P<20 MVA	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b> Forfait	<b>C+9.148 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non Disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables (hors dépannage)		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b> Prescriptions du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>		

## Fiche n° E061

<u><b>Libellé :</b></u>  Remplacement de transformateur de courant TC en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse de l'URD)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré  Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi      Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi      Férié ou week-end					
<u><b>Unité :</b></u> Pièce		778 €	923 €	1.068 €			
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
Cette prestation comprend							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement de transformateur de courant</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>							
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>							
Non							
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u><b>Délai :</b></u>  Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur						
		<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u> Prescriptions du GRD					
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>					

## Fiche n° E062

<b><u>Libellé :</u></b>  Remplacement de transformateur de tension TT en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse de l'URD)		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week-end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end					
<b><u>Unité :</u></b> Pièce		900 €	1.045 €	1.190 €			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
Cette prestation comprend							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement de transformateur de tension</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>							
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>							
Non							
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b><u>Délai :</u></b>  Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur						
		<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b> Prescriptions du GRD					
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>					

## Fiche n° E080

<u><b>Libellé :</b></u> Diminution de puissance MT		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u> Forfait	<b>C</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• la vérification du rapport de contrôle de l'organisme agréé</li> <li>• la vérification du comptage</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul> La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u> Disposer de la réception du réglage du disjoncteur de protection par 'un organisme agréé			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u><b>Délai :</b></u> Selon délai de l'offre	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u> Prescriptions du GRD
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>	

## Fiche n° E095

<u><b>Libellé :</b></u> Déplacement de compteur		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u> Forfait		<b>C</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
<p>Cette prestation est identique à la pose d'un nouveau compteur.      Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du compteur existant</li> <li>• la fourniture et pose du nouveau compteur</li> <li>• la connexion du câblage</li> <li>• la mise à jour des données</li> <li>• la mise en service</li> </ul> <p>L'emplacement du compteur est soumis à l'approbation du GRD.      Si le déplacement du groupe de comptage nécessite le déplacement du branchement, ce déplacement de branchement est à compter en supplément.</p>				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si manquant, mise à disposition d'un coffret conformément aux prescriptions du GRD.</li> </ul>				
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u> Selon délai de l'offre			
	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u> Prescriptions du GRD			
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u> Déplacement du branchement si nécessaire			

## Fiche n° E113

<u>Libellé :</u>  Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	<u>Prix (HTVA) :</u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  Forfait	C	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Ce travail est identique à la pose d'un nouveau compteur et comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la pose du groupe de comptage</li> <li>• le câblage</li> <li>• la connexion du câblage vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD.</li> <li>• la mise en service</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder</li> <li>• Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur</li> </ul>			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  Selon délai de l'offre  <u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

## Fiche n° E160

<b>Libellé :</b>  Etalonnage d'un compteur MT sur place	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Forfait	536 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le contrôle sur place de la précision du compteur (trajet, câblage, mise en place, réalisation).</li> <li>• la pose d'un compteur de contrôle à côté du compteur existant (montage en série) afin de vérifier l'enregistrement des consommations sur ces deux compteurs pendant une période d'un mois.</li> <li>• l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>			
Dégager l'accès à la zone de travail			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  15 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>		

## Fiche n° E161

<b><u>Libellé :</u></b>  Etalonnage d'un compteur sur banc	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait	1.679 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enlèvement du compteur à vérifier</li> <li>• la pose d'un compteur de remplacement</li> <li>• le conditionnement du compteur à vérifier dans une caisse fermée et scellée</li> <li>• le transport du compteur à l'abri des chocs jusqu'au laboratoire agréé par le service de Métrologie du Ministère des Affaires Economiques</li> <li>• le contrôle de la précision du compteur en laboratoire</li> <li>• si le test fournit des résultats conformes, enlèvement du compteur de remplacement chez l'URD et remise en place du compteur testé</li> <li>• l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions du rapport d'essai</li> </ul>		
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Dégager l'accès à la zone de travail			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<p><b><u>Délai :</u></b></p> <p>15 jours ouvrables pour le remplacement du compteur, auxquels il faut ajouter le délai du laboratoire</p> <p><b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b></p> <p>Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid</p> <p><b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b></p>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC			
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC			
<input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E162

<b><u>Libellé :</u></b>  Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait	<b>603 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Dans cette prestation, le compteur est équipé pour la sortie d'impulsions et ne doit pas être changé. Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la programmation du compteur</li> <li>• la fourniture et la pose du bornier d'impulsions</li> </ul> <p>Le câblage entre le bornier d'impulsions et le coffret client n'est pas compris dans le prix. Ce travail peut être exécuté par le GRD moyennant un supplément établi sur base d'un devis.</p> <p>Le demandeur doit signer un document acceptant que le GRD ne puisse être responsable en cas de dysfonctionnement de l'envoi des impulsions. Si le compteur n'est pas équipé pour la sortie d'impulsions, il doit être remplacé, mais son remplacement n'est pas compris dans le prix.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Préparation pour le câblage entre bornier et coffret suivant les prescriptions du GRD			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Selon délai de l'offre		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Remplacement de compteur si nécessaire		

## Fiche n° E163

<b><u>Libellé :</u></b> Remplacement fusible en défaut (coffret existant)		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b> Pièce		208 €	237 €	266 €
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le remplacement du fusible</li> </ul>				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>				
Non				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  De 24 heures à 48 heures (hors dépannage)			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid			
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>				

## Fiche n° E164

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture d'un transformateur d'intensité par le GRD		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%						
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>452 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>					
<b><u>Description :</u></b> : <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement								
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel à l'URD</li> </ul> <p>La pose du matériel n'est pas comprise.</p>								
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Non								
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : lors de l'exécution <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  Selon délai de l'offre	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD						
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E165

<b>Libellé :</b>  Fourniture d'un transformateur de tension par le GRD	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA <u>applicables</u> : 0%-6%-12%-21%  Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi      Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi      Férié ou week end		
<b>Unité :</b>  Pièce	571 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> : <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend  • la fourniture du matériel à l'URD  La pose du matériel n'est pas comprise.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Non			
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : lors de l'exécution  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Selon délai de l'offre	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>	

## Fiche n° E166

<b>Libellé :</b>  Réalisation jonction (uniquement => travaux de terrassement non compris)	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week-end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end				
<b>Unité :</b>  Set de 3	796 €	1.175 €	1.451 €			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une jonction sur les 3 phases,</li> <li>• la confection de la jonction.</li> </ul> <p>Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Travaux de terrassement en domaine privé						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Selon délai de l'offre  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid					
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E167

<b><u>Libellé :</u></b>  Réalisation d'une terminale intérieure	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>					
	<b><u>Taux de TVA applicables :</u></b> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<b><u>Unité :</u></b>  Set de 3	<b>446 €</b>	<b>582 €</b>	<b>718 €</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation est réalisée à l'intérieur d'un local et comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases</li> <li>• la confection de la terminale.</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>						
Pose de câble						
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Selon délai de l'offre					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid					
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E168

<b><u>Libellé :</u></b>  Réalisation d'une terminale extérieure	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  Set de 3	<b>1.826 €</b>	<b>1.938 €</b>	<b>2.263 €</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation est réalisée à l'extérieur (raccordement d'un réseau MT souterrain sur un réseau aérien) et comprend  <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases</li> <li>• la main d'oeuvre nécessaire à la confection de la terminale.</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Pose de câble			
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  Selon délai de l'offre	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>

## Fiche n° E180

<u><b>Libellé :</b></u>  Localisation d'un câble en domaine privé sans intervention du camion LABO		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Forfait	372 €	517 €	662 €
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la recherche du câble à l'aide de l'appareil de traçage manœuvré par un technicien</li> <li>• le repérage du câble sur le terrain</li> </ul>			
Cette prestation ne comprend pas de terrassement			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>			
Dégager l'accès à la zone de travail			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  Selon délai de l'offre		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD		
	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>		

## Fiche n° E181

<b>Libellé :</b>  Localisation d'un défaut de câble sur l'installation de l'URD	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<b>Unité :</b>  Forfait de 3 h	<b>610 €</b>	<b>766 €</b>	<b>922 €</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'intervention du camion laboratoire pendant une durée forfaitaire de 3 h, déplacement compris, pour la recherche du défaut de câble</li> <li>• la communication du résultat de la recherche au demandeur</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>						
Les manœuvres de mise à disposition des équipements électriques seront réalisées avant l'arrivée de notre technicien qui ne peut pas effectuer de manœuvres. La présence de l'électricien de l'URD sur site est obligatoire lors de l'intervention du camion laboratoire.						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Selon délai de l'offre  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Prescriptions du GRD  <b>Prestations associées obligatoires :</b> o					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC pour obtenir le formulaire de demande d'intervention						

## Fiche n° E182

<b>Libellé :</b>  Supplément pour localisation d'un défaut de câble sur l'installation de l'URD par heure en plus dépassant le forfait de 3 h)	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  Forfait par heure	<b>203 €</b>	<b>255 €</b>	<b>307 €</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le temps supplémentaire d'utilisation du camion laboratoire pour la localisation du défaut de câble en plus de la durée forfaitaire de 3 heure.</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>						
Non. Les travaux préparatoires doivent être réalisés pour le début de l'intervention.						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b>Délai :</b>  Prestation associée à la demande de localisation de défaut de câble	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Prescriptions du GRD				
		<b>Prestations associées obligatoires :</b>				

## Fiche n° E183

<b><u>Libellé :</u></b>  Réglage de la protection de découplage pour production décentralisée (en labo)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait	726 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le réglage de la protection en laboratoire</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Selon délai de l'offre		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E184

<u><b>Libellé :</b></u>  Réglage de la protection de découplage pour production décentralisée (sur site)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u><b>Unité :</b></u>  Forfait		1.453 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
Cette prestation comprend							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le réglage de la protection sur site</li> <li>• le traitement administratif</li> </ul>							
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>							
Non							
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u><b>Délai :</b></u>  Selon délai de l'offre						
		<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD					
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>					

## Fiche n° E185

<b>Libellé :</b>  Mancœuvre à la demande de l'URD	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<b>Unité :</b>  Forfait	444 €	652 €	860 €			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le déplacement et la main d'œuvre des agents du GRD pour l'exécution des manœuvres en cabine</li> </ul>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>						
Non						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b>Délai :</b>  De 24 heures à 48 heures  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Prescriptions du GRD  <b>Prestations associées obligatoires :</b>					

## Fiche n° E186

<b><u>Libellé :</u></b>  Ouverture et fermeture de la porte de la cabine à la demande du client		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait		79 €	105 €	131 €
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le déplacement et la main d'œuvre de l'agent du GRD pour l'ouverture/fermeture de la porte.</li> </ul> <p>Cette prestation peut être effectuée pendant les heures normales de service ou en dehors de ces heures. Un supplément est demandé dans ce dernier cas.</p>				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>				
Non				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  De 24 heures à 48 heures			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD			
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>				

## Fiche n° E187

<u>Libellé :</u>  Remise de scellés suite à un bris de scellés MT	<u>Prix (HTVA) :</u>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  Forfait	75 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la constatation du bris de scellés</li> <li>• la remise de nouveaux scellés.</li> </ul>		
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>			
Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  5 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

## Fiche n° E190

<u><b>Libellé :</b></u>  Première mise en service d'un nouveau point d'accès		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u><b>Unité :</b></u>  Forfait		<b>Gratuit</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
Cette prestation comprend							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la vérification du rapport de contrôle de l'organisme agréé</li> <li>• la première ouverture du groupe de comptage</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>							
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur et d'un contrat de raccordement</li> <li>• Réception de l'installation par un organisme agréé</li> </ul>							
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  3 jours ouvrables						
	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid						
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>							

## Fiche n° E210

<b><u>Libellé :</u></b>  Mise en service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <b>Taux de TVA applicables :</b> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait	<b>143 €</b>	<b>201 €</b>	<b>259 €</b>			
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• la vérification du rapport de contrôle de l'organisme agréé</li> <li>• la mise en service de la cabine pour l'accès au réseau d'énergie</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur et d'un contrat de raccordement</li> <li>• Réception de l'installation par un organisme agréé</li> </ul>						
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  3 jours ouvrables					
<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid						
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>						

## Fiche n° E211

<b><u>Libellé :</u></b>  Mise hors service de la cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait	<b>143 €</b>	<b>201 €</b>	<b>259 €</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise hors service de la cabine</li> <li>• la mise à jour des données</li> </ul>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  3 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E212

<b>Libellé :</b>  Coupure de la cabine (y compris rétablissement)	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b>Unité :</b>  Forfait	<b>192 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les tâches administratives de régularisation du dossier</li> <li>• la coupure en cabine</li> <li>• le rétablissement ultérieur en cabine</li> <li>• la gestion administrative de la coupure</li> </ul>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b>			
Non			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  3 jours ouvrables		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
<b>Prestations associées obligatoires :</b>			

## Fiche n° E213

<b><u>Libellé :</u></b>  Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait		7.735 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>les tâches administratives de régularisation du dossier</li> <li>la coupure sans pouvoir accéder au compteur au niveau du branchement (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire)</li> <li>le rétablissement ultérieur au niveau du branchement (démolition, jonction, remblai, réfection et manoeuvre)</li> <li>la gestion administrative de la coupure</li> </ul>				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>				
Non				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  5 jours ouvrables après réception des autorisations			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid			
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>				

## Fiche n° E214

<b><u>Libellé :</u></b>  Mise en service cabine suite à un rétablissement		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%						
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait		<b>143 €</b>	<b>201 €</b>	<b>259 €</b>				
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement								
Cette prestation comprend								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le rétablissement de l'accès au réseau,</li> </ul>								
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur et d'un contrat de raccordement</li> <li>• Réception de l'installation par un organisme agréé</li> </ul>								
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>							
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	3 jours ouvrables pour un rétablissement en cabine  5 jours ouvrables après réception des autorisations pour un rétablissement au branchement souterrain							
<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>								
Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid								
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>								

## Fiche n° E221

<u><b>Libellé :</b></u>  Déplacement inutile en cabine MT		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Forfait		<b>159 €</b>	<b>211 €</b>	<b>263 €</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>la facturation de la main d'œuvre et du déplacement liée à une intervention inutile de l'agent du GRD.</li> </ul> <p>Elle s'applique, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>lorsque l'URD n'est pas présent à un rendez-vous convenu d'avance (marge de 15'),</li> <li>lorsque l'URD demande une intervention pour une panne concernant sa propre installation.</li> </ul>				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>				
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  Néant			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid			
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>				

## Fiche n° E222

<u><b>Libellé :</b></u>  Fraude (PV)		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  Taux de TVA applicables : Exonéré		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Forfait		525 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>le traitement administratif effectué par le GRD suite à la constatation de la fraude.</li> </ul> <p>Ce forfait <b>ne comprend pas</b> le préjudice lié à la fraude qui fait l'objet d'un calcul individualisé.</p>				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>  Non				
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Néant	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>		

## Fiche n° E223

<u>Libellé :</u>  Frais de refacturation	<u>Prix (HTVA) :</u>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  Forfait	23 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u>Description :</u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend	<ul style="list-style-type: none"> <li>la tâche administrative (correction de facture suite à la communication de mauvaises informations tels que noms erronés, adresses fausses, ...)</li> <li>les frais d'envoi.</li> </ul>		
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Non			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  5 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E225

<b><u>Libellé :</u></b> Visite technique à la demande de l'URD		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait	164 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation consiste</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à rencontrer l'URD sur site, à sa demande, pour répondre à différentes questions techniques.</li> </ul> <p>Il s'agit d'une visite demandée par l'URD, mais qui n'est pas nécessaire au GRD pour lui permettre de remplir sa mission.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>			
Analyse des documents déjà envoyés			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  15 jours ouvrables		
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E226

<b><u>Libellé :</u></b>  Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	23 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>	
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la tâche administrative d'annulation de la demande.</li> </ul>				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u></b>				
Non				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  24 heures			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD			
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>			

## Fiche n° E228

<u>Libellé :</u>  Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<u>Unité :</u>  Forfait	207 €	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>la tâche administrative d'annulation de la demande.</li> </ul>						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>						
Non						
<u>Comment demander ?</u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u>  24 heures	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid				
<u>Prestations associées obligatoires :</u>						

## Fiche n° E230

<u><b>Libellé :</b></u>  Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	<b>207 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>	
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données</li> <li>• la régularisation administrative chez l'URD.</li> </ul>				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</b></u>				
Non				
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  10 jours ouvrables			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web du GRD			
<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>				

## Fiche n° E231

<u>Libellé :</u>  Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u>  Taux de TVA applicables : 0%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<u>Unité :</u>  Pièce	23 €	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input type="checkbox"/> matériel <input type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données.</li> </ul>						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>						
Non						
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  10 jours ouvrables					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur						
<u>Référence prescriptions techniques :</u>						
Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD						
<u>Prestations associées obligatoires :</u>						

## Fiche n° E240

<u><b>Libellé :</b></u>  Fourniture et pose d'une cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation-câblage et mise en service)  POSTE DE TRANSFORMATION		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce	<b>89.612 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose d'une cellule dans la station de poste, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection différentielle,</li> <li>• les travaux de télésignalisation,</li> <li>• les travaux de câblage (terminales),</li> <li>• la mise en service (y compris les tests).</li> </ul>			
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>			
Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E241

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose d'une cellule avec protection Imax (y compris télésignalisation-câblage et mise en service)  POSTE DE TRANSFORMATION	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week-end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end				
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>84.877 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'une cellule dans la station de poste, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection contre les surcharges,</li> <li>les travaux de télésignalisation,</li> <li>les travaux de câblage (terminales),</li> <li>la mise en service (y compris les tests).</li> </ul>						
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Les travaux internes à la cabine de l'URD.						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid					
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E242

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule existante (y compris câblage et mise en service)  POSTE DE TRANSFORMATION		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%  <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week-end</td></tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end					
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce		<b>22.511 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
Cette prestation comprend <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose de relais de protection différentielle en remplacement des relais contre les surcharges existants,</li> <li>les travaux de câblage (terminales),</li> <li>la mise en service (y compris les tests).</li> </ul>							
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.							
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Non							
<b><u>Comment demander ?</u></b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid					
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>					

## Fiche n° E243

<u><b>Libellé :</b></u>  Installation d'un comptage  POSTE DE TRANSFORMATION		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u>  Pièce		3.579 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la mise en œuvre du matériel nécessaire à l'installation d'une cellule de comptage dans le poste de transformation</li> </ul> <p>Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>				
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Non				
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>		

## Fiche n° E250

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et pose d'une cellule avec protection différentielle. (y compris télésignalisation-câblage et mise en service)  CABINE DE DISPERSION		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%  Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi      Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi      Férié ou week-end	
<b><u>Unité :</u></b>  Pièce	<b>43.432 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'une cellule dans une cabine de dispersion, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection différentielle,</li> <li>les travaux de télésignalisation,</li> <li>les travaux de câblage (terminales),</li> <li>la mise en service (y compris tests).</li> </ul>			
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Les travaux internes à la cabine de l'URD.			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E251

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose d'une cellule avec disjoncteur Imax (y compris télésignalisation-câblage et mise en service)  CABINE DE DISPERSION	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>19.612 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose d'une cellule dans une cabine de dispersion, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection contre les surcharges,</li> <li>• les travaux de télésignalisation,</li> <li>• les travaux de câblage (terminales),</li> <li>• la mise en service (y compris tests).</li> </ul> <p>Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Les travaux internes à la cabine de l'URD						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<b>Prestations associées obligatoires :</b>			

## Fiche n° E252

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cabine de dispersion (y compris câblage et mise en service)  CABINE DE DISPERSION	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%  Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi      Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi      Férié ou week-end		
<b>Unité :</b>  Pièce	22.511 €	Non disponible	Non disponible
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose de relais de protection différentielle en remplacement des relais contre les surcharges existants,</li> <li>• les travaux de câblage (terminales),</li> <li>• la mise en service (y compris tests).</li> </ul>			
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Non			
<b>Comment demander ?</b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	
<b>Prestations associées obligatoires :</b>			

## Fiche n° E260

<b><u>Libellé :</u></b>  Mise à disposition d'impulsions pour comptage  CABINE CLIENT	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  Forfait	201 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Dans cette prestation, le compteur doit être équipé pour la sortie d'impulsions, sinon il doit être changé.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la programmation du compteur</li> <li>• la fourniture et la pose du bornier d'impulsions</li> </ul> <p>Le câblage entre le bornier d'impulsions et le coffret client n'est pas compris dans le prix. Ce travail peut être exécuté par le GRD moyennant un supplément établi sur base d'un devis.</p> <p>Le demandeur doit signer un document acceptant que le GRD ne puisse être responsable en cas de dysfonctionnement de l'envoi des impulsions.</p> <p>Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>  Préparation pour le câblage entre bornier et coffret suivant les prescriptions du GRD			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD		
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>		

## Fiche n° E261

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et placement de set de 3 TC et 3 TT  CABINE CLIENT		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  Set de 2 x 3	2.424 €	Non disponible	Non disponible
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Normalement, l'URD doit fournir les transformateurs de tension (TT) et de courant (TC) servant à son comptage, transformateurs conformes au RTDE et établir les connexions avec la dalle de comptage. Si ce travail n'est pas réalisé ou n'est pas conforme aux prescriptions transmises, le GRD peut réaliser le travail moyennant paiement.			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose du set de 3 TC et 3 TT conformes au RTDE</li> <li>• le kit de câblage et la réalisation de la connexion des TT et TC à la dalle de comptage.</li> </ul>			
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Non			
<b><u>Comment demander ?</u></b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>

## Fiche n° E262

<b>Libellé :</b>	<b>Prix (HTVA) :</b>		
Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule d'arrivée  CABINE CLIENT	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>17.497 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose de nouveaux relais de protection sur un disjoncteur existant,</li> <li>• leur câblage et connexion sur l'armoire de télécontrôle,</li> <li>• la connexion du câble de signalisation provenant d'une cabine de réseau,</li> <li>• les tests,</li> <li>• la mise en service (max 2h).</li> </ul>			
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Pose d'un câble de signalisation reliant la cabine client à une cabine de distribution.			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un câble de signalisation		

## Fiche n° E263

<b><u>Libellé :</u></b>  Travaux de câblage (liaison TC, TT - dalle de comptage)  CABINE CLIENT	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  Lot	2.974 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Normalement, l'URD doit fournir les transformateurs de tension (TT) et de courant (TC) servant à son comptage, transformateurs conformes au RTDE et établir les connexions avec la dalle de comptage. Si ce travail n'est pas réalisé ou n'est pas conforme aux prescriptions transmises, le GRD peut réaliser le travail moyennant paiement.</p> <p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le kit de câblage et la réalisation de la connexion des TT et TC à la dalle de comptage.</li> </ul> <p>Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p> <p><b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b></p> <p>Fourniture et pose des TT et TC conformes aux exigences du RTDE.</p>			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<p><b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid</p> <p><b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b></p>

## Fiche n° E264

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose d'une armoire de signalisation y compris câblage  CABINE CLIENT	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%  Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi      Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi      Férié ou week-end		
<b>Unité :</b>  Pièce	<b>7.601 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et pose de l'armoire de signalisation,</li> <li>• la réalisation du câblage interne,</li> <li>• la connexion au câble de signalisation.</li> </ul>			
Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Non			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid  <b>Prestations associées obligatoires :</b>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E270

<u>Libellé :</u>  Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m/m	<u>Prix (HTVA) :</u>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u>  m	192 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles</li> <li>• la fourniture et la pose des 2 câbles PRC 240<sup>2</sup> et du câble de signalisation</li> <li>• le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul> <p>au-delà des 400 m prévus dans le forfait      Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u>			
Non			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

## Fiche n° E271

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 400 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m/m	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21% <table border="1"><tr><td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week end</td></tr></table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<b>Unité :</b>  m	222 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles</li> <li>• la fourniture et la pose des 2 câbles PRC 400<sup>2</sup> et du câble de signalisation</li> <li>• le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul> <p>au-delà des 400 m prévus dans le forfait      Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Non						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid  <b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur						

## Fiche n° E272

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 240 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m/m	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%  Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi      Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi      Férié ou week end		
<b>Unité :</b>  m	281 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles</li> <li>• la fourniture et la pose des 3 câbles PRC 240<sup>2</sup> et du câble de signalisation</li> <li>• le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul> <p>au-delà des 400 m prévus dans le forfait      Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Non			
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid  <b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC			
<input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC			
<input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E273

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 400 <sup>2</sup> + signalisation au-delà de 400 m/m	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21% <table border="1"><tr><td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td><td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td><td>Férié ou week end</td></tr></table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<b>Unité :</b>  m	326 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles</li> <li>• la fourniture et la pose des 3 câbles PRC 400<sup>2</sup> et du câble de signalisation</li> <li>• le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul> <p>au-delà des 400 m prévus dans le forfait      Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Non						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid					
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement					

## Fiche n° E274

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et pose de mètres de câble supplémentaires (>10 m)		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  m	173 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>	
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'un mètre de câble supplémentaire (sans couvre-câble) en domaine privé au-delà des quantités prévues dans les forfaits.</li> <li>les travaux de terrassement en terre plein.</li> </ul>				
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>				
Dégager la zone de travail				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid			
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E285

<b>Libellé :</b>  Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150 <sup>2</sup> Alu PRC	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b>Unité :</b>  m	<b>46 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC150<sup>2</sup>alu (sans couvre-câble).</li> </ul> <p>Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.</p> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Non			
<b>Comment demander ?</b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement

## Fiche n° E286

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240 <sup>2</sup> Alu PRC		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  m		52 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC240<sup>2</sup>alu (sans couvre-câble).</li> </ul>				
Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.				
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>				
Non				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid			
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E287

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400 <sup>2</sup> Alu PRC		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  m		67 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC400<sup>2</sup>alu (sans couvre-câble).</li> </ul>				
Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.				
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>				
Non				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid			
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E288

<b><u>Libellé :</u></b>  Fourniture et pose de câble de signalisation (câble 14 quartes), si posé en même temps qu'un câble puissance		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<b><u>Unité :</u></b>  m		14 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement							
Cette prestation comprend							
<ul style="list-style-type: none"> <li>la création d'une liaison permettant l'acheminement d'informations entre la cabine du l'URD et une cabine du GRD. Cette liaison peut servir à piloter les protections (disjoncteurs) installées dans chacune des deux cabines mais aussi à transporter des informations de comptage.</li> <li>la fourniture et la pose d'un câble de signalisation en même temps que le câble puissance (PRC). <b>Si ce n'est pas le cas, il faudra facturer un terrassement 1 câble.</b></li> </ul>							
Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.							
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>							
Non							
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance						
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid						
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement						

## Fiche n° E289

<b><u>Libellé :</u></b>  Réalisation jonction (uniquement => travaux de terrassement non compris)	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  Set de 3	796 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une jonction sur les 3 phases,</li> <li>• la confection de la jonction.</li> </ul>			
Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.			
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Travaux de terrassement en domaine privé			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<p><b><u>Délai :</u></b> Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance</p> <p><b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid</p> <p><b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b></p>		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E290

<b><u>Libellé :</u></b>  Réalisation d'une terminale intérieure	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>					
	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<b><u>Unité :</u></b>  Set de 3	446 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement					
<p>Cette prestation est réalisée à l'intérieur d'un local et comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases</li> <li>• la confection de la terminale.</li> </ul> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement</p>						
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>						
Pose de câble						
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>	Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance <b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid			
		<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>				

## Fiche n° E291

<b>Libellé :</b>  Réalisation d'une terminale extérieure	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<b>Unité :</b>  Set de 3	1.826 €	Non disponible	Non disponible			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation est réalisée à l'extérieur (raccordement d'un réseau MT souterrain sur un réseau aérien) et comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases</li> <li>• la main d'oeuvre nécessaire à la confection de la terminale.</li> </ul> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Pose de câble						
<b>Comment demander ?</b>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance  <b>Référence prescriptions techniques :</b>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid					
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						

## Fiche n° E292

<u><b>Libellé :</b></u>  Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630 <sup>2</sup> Alu PRC		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u> M	<b>84 €</b>	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC630<sup>2</sup>alu (sans couvre-câble).</li> </ul> <p>Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.</p> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	
		<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement	

## Fiche n° E293

<u><b>Libellé :</b></u>  Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u>  m	7 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement	Cette prestation comprend  • la fourniture et la pose en fond de tranchée d'un fil de cuivre nu d'une section de 35 mm <sup>2</sup> avant la pose des câbles PRC.  Cette prestation ne comprend <b>PAS</b> les travaux de terrassement.		
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>  Non			
<u><b>Comment demander ?</b></u>  <input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Selon le délai de l'offre	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid	<u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u>

## Fiche n° E300

<b>Libellé :</b>  Tranchée pour 1 câble	<b>Prix (HTVA) :</b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end			
<b>Unité :</b>  m	51 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement						
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'un mètre de tranchée pour un seul câble, tout type de revêtement,</li> <li>• la fourniture éventuelle de sable avant de poser le câble,</li> <li>• le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant.</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul> <p>Cette prestation ne comprend <b>pas</b> les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.</p>						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>  Dégagement de la zone de travail en terrain privé						
<b>Comment demander ?</b> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement					
	<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Prescriptions du GRD					
	<b>Prestations associées obligatoires :</b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement					

## Fiche n° E301

<b><u>Libellé :</u></b>  Tranchée pour 2 câbles		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  m		81 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement				
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation d'un mètre de tranchée pour deux câbles, tout type de revêtement,</li> <li>la fourniture éventuelle de sable avant de poser les câbles,</li> <li>le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant.</li> <li>l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul>				
Cette prestation ne comprend <b>pas</b> les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>				
Dégagement de la zone de travail en terrain privé				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD			
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E303

<u><b>Libellé :</b></u>  Forage		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
<u><b>Unité :</b></u>  m		197 €	<b>Non disponible</b>
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage,</li> <li>• la réalisation d'un mètre de forage,</li> <li>• la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm.</li> </ul>			
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
Elle ne comprend <b>pas</b> la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>			
Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u><b>Délai :</b></u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u>  Prescriptions du GRD
<b>Prestations associées obligatoires :</b> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E304

<u>Libellé :</u>  Forfait forage d'une longueur de 20 m	<u>Prix (HTVA) :</u>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u>  Forfait	4.477 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage,</li> <li>• la réalisation du forage sur une longueur de 20 m,</li> <li>• la fourniture et pose de la gaine d'un diamètre max 110 mm sur la longueur du forage.</li> </ul>			
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
Elle ne comprend <b>pas</b> la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u>			
Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u>	<u>Délai :</u>  Prestation exécutée en même temps que le branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Référence prescriptions techniques :</u>  Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

## Fiche n° E305

<u><b>Libellé :</b></u> Supplément pour longueur de forage > 20 m		<u><b>Prix (HTVA) :</b></u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%	
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u><b>Unité :</b></u> m	197 €	Non disponible	Non disponible
<u><b>Description :</b></u> <input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
<p>Cette prestation comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'un mètre de forage au-delà de la longueur comprise dans le forfait de 20 m,</li> <li>• la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm.</li> </ul> <p>Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Elle ne comprend <b>pas</b> la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).</p>			
<u><b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b></u>			
Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u><b>Comment demander ?</b></u>	<u><b>Délai :</b></u> Prestation exécutée en même temps que le branchement  <u><b>Référence prescriptions techniques :</b></u> Prescriptions du GRD  <u><b>Prestations associées obligatoires :</b></u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur			

## Fiche n° E310

<b><u>Libellé :</u></b>  Pose de gaine en tranchée ouverte		<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>  <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<b><u>Unité :</u></b>  m		16 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement	
Cette prestation comprend				
<ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et la pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max de 160 mm dans une tranchée déjà ouverte.</li> </ul>				
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement				
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>				
Travaux de terrassement en domaine privé selon les prescriptions du GRD				
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement			
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD			
	<b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement			

## Fiche n° E311

<b><u>Libellé :</u></b>  Démolition et réfection de trottoir	<b><u>Prix (HTVA) :</u></b>		
	<u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<b><u>Unité :</u></b>  m <sup>2</sup>	95 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>
<b><u>Description :</u></b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement
Cette prestation comprend			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la démolition du revêtement existant</li> <li>• la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement</li> </ul>			
Cette prestation supplémentaire est facturée lorsque une administration communale exige le remplacement complet du revêtement du trottoir et lorsque le terrassement en terrain privé conduit à démolir des aménagements (klinkers, pavage commun).			
Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<b><u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u></b>			
Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<b><u>Comment demander ?</u></b>	<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<b><u>Délai :</u></b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement	<b><u>Référence prescriptions techniques :</u></b>  Prescriptions du GRD  <b><u>Prestations associées obligatoires :</u></b>  Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement

## Fiche n° E312

<b>Libellé :</b>  Fouilles et remblais	<b>Prix (HTVA) :</b>  Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%					
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end			
<b>Unité :</b>  m <sup>3</sup>	97 €	<b>Non disponible</b>	<b>Non disponible</b>			
<b>Description :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> main d'oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/> matériel	<input checked="" type="checkbox"/> déplacement			
Cette prestation comprend						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le creusement d'une fosse en terrain privé pour accéder au mur de cave en vue de son percement pour le passage de câble, aux endroits de changement de direction de gaines ou en limite de propriété</li> <li>• le remblayage à l'aide de matériau approprié</li> <li>• l'évacuation des déblais excédentaires</li> </ul>						
Cette prestation doit faire l'objet d'une demande spécifique de l'URD. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.						
<b>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</b>						
Dégagement de la zone de travail en domaine privé						
<b>Comment demander ?</b>	<b>Délai :</b>  Prestation exécutée en même temps que le branchement					
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC  <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC  <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<b>Référence prescriptions techniques :</b>  Prescriptions du GRD				
<b>Prestations associées obligatoires :</b>						
Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement						

